



Simplifier, innover et croître



Loblaw^{MD}

LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE

Sommaire annuel 2006

Les Compagnies Loblaw limitée (« Loblaw » ou la « société ») est la plus grande entreprise de distribution alimentaire, et l'un des plus importants détaillants de marchandise générale, de services et de produits pharmaceutiques et de services et de produits financiers au Canada. Par l'entremise de ses différentes bannières, Loblaw s'engage à regrouper sous un même toit une offre destinée aux Canadiens qui recherchent tout ce qu'il y a de mieux pour combler leurs besoins en matière de produits d'alimentation et d'articles ménagers courants. L'entreprise pourra atteindre cet objectif grâce à son portefeuille de magasins de formats variés à l'échelle du Canada. Loblaw jouit d'une réputation enviable pour la qualité, l'innovation et la valeur ajoutée de ses produits d'alimentation. Elle possède également le programme de marques contrôlées le plus solide au Canada, dont font notamment partie ses marques uniques *Le Choix du Président*, *sans nom* et *Joe Style frais*.

L'alimentation demeure au cœur des activités de Loblaw. Celle-ci offre une vaste gamme de services et de produits pour satisfaire les besoins des Canadiens en matière d'articles ménagers courants qui connaissent une croissance et un succès constants. Tout cela sans compter *les Services financiers Le Choix du Président* qui offrent des services bancaires, la populaire carte de crédit MasterCard^{MD}, de l'assurance habitation, auto, voyage et de soins vétérinaires, des services cellulaires *PC mobile* de même qu'un programme de fidélisation de points *PC*.

La stratégie de Loblaw est axée sur trois thèmes fondamentaux : simplifier, innover et croître. L'entreprise s'efforce de mettre les clients au cœur de ses priorités, d'être efficace et de réduire ses coûts, et de faire preuve de souplesse afin d'assurer une croissance à long terme dont bénéficieront ses nombreux intervenants. Loblaw estime qu'un solide bilan est crucial pour atteindre son plein potentiel. Elle est très sélective dans ses acquisitions et ses occasions d'affaires. Elle poursuit également un programme dynamique de développement de produits pour soutenir son programme de marques contrôlées. Elle veille à ce que ses systèmes technologiques et sa logistique accroissent l'efficacité de son exploitation.

Plus de 139 000 employés à temps plein et à temps partiel œuvrent à la réalisation des stratégies de la société. Ils sont répartis d'un océan à l'autre dans plus de 1 000 magasins détenus par la société et magasins franchisés, ce qui fait de Loblaw l'un des employeurs les plus importants dans le secteur privé au Canada. Loblaw entend apporter son soutien aux communautés qu'elle dessert et démontrer un engagement social responsable.

Énoncés prospectifs

Le présent rapport annuel, qui comprend le sommaire annuel et le rapport financier, contient des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes de la direction, lesquelles sont comprises dans les présentes, en ce qui concerne les objectifs, plans, buts, aspirations, stratégies, croissance future possible, résultats d'exploitation, rendement, perspectives et occasions d'affaires. Ces énoncés prospectifs sont généralement, mais pas toujours, désignés par des mots ou expressions comme « anticiper », « s'attendre à », « croire », « estimer », « avoir l'intention de » et autres expressions semblables.

Ces énoncés prospectifs ne sont pas des garanties mais seulement des prévisions. Bien que la société estime qu'ils reposent sur des informations et des hypothèses qui sont à jour, raisonnables et complètes, ces énoncés sont nécessairement assujettis à plusieurs facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des estimations, prévisions et intentions. Ces différences peuvent être causées par des facteurs qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, les changements dans les dépenses et les préférences des consommateurs, une augmentation de la concurrence résultant de l'arrivée de nouveaux concurrents et de l'expansion des concurrents actuels, des changements dans les stratégies d'établissement des prix de la société ou de ses concurrents, la capacité de réaliser les économies et les réductions des coûts prévues, y compris celles résultant de mesures de restructuration, de liquidation des stocks et d'autres mesures de simplification et réduction des coûts, la capacité de mener à terme les plans de restructuration, mettre en œuvre des stratégies et lancer des produits novateurs de façon réussie et en temps opportun, les changements dans les marchés des stocks à liquider et la variation de la valeur de réalisation prévue et des coûts associés à la liquidation, les coûts imprévus, accrus ou réduits associés aux mesures annoncées, y compris ceux liés aux coûts de rémunération, les relations de la société avec ses salariés, le résultat des négociations collectives, y compris les modalités des futures conventions collectives, les modifications des exigences réglementaires qui concernent les activités actuelles ou futures de la société, les changements dans les impôts à payer de la société, qu'il s'agisse de modifications des lois fiscales ou des cotisations futures, la performance de ses fournisseurs indépendants, les événements touchant la santé publique, la capacité de la société d'attirer et de retenir des dirigeants clés et les questions d'approvisionnement et de contrôle de la qualité avec ses fournisseurs. Le calcul de la charge au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition dont fait état le présent rapport annuel repose sur une estimation de plusieurs variables, notamment les multiplicateurs de marché, les prévisions concernant les ventes et les bénéfices futurs, les immobilisations, les taux d'actualisation, les taux de croissance finaux et la juste valeur des actifs et passifs faisant l'objet de l'évaluation. La société prévient le lecteur que la liste de ces facteurs n'est pas exhaustive.

Les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs que contient le présent rapport annuel sont les suivantes : conjoncture généralement conforme aux prévisions, habitudes de consommation raisonnablement conformes aux tendances historiques, aucune augmentation de la concurrence résultant de l'arrivée sur notre marché de nouveaux concurrents importants ni de l'expansion majeure et inattendue des concurrents actuels, aucun changement important des stratégies de prix de la société ni de celles de ses concurrents; offre de nouveaux produits novateurs par la société et mise à exécution des stratégies de celle-ci comme il était prévu, réalisation des économies et des réductions de coûts comme il était prévu, exécution efficace et en temps opportun des activités de restructuration continue, conformité aux prévisions des coûts associés à la liquidation des stocks, hypothèses de la société à l'égard des coûts de rémunération moyens et du nombre moyen d'années de service des salariés touchés par les mesures de simplification généralement conformes à la réalité, aucun changement significatif quant à l'approche de la société visant ses activités de restructuration en cours, aucun surstock important dans la chaîne d'approvisionnement de la société et aucun arrêt de travail majeur et performance des fournisseurs indépendants conforme aux attentes.

Ces estimations et hypothèses pourraient changer dans le futur en raison de l'incertitude entourant l'environnement concurrentiel ou la conjoncture ou de changements dans les stratégies commerciales. La liste de ces facteurs et les autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents que la société dépose, de temps à autre, auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada, y compris dans la section Risques et gestion des risques du rapport financier.

Les investisseurs éventuels et autres lecteurs sont donc invités à examiner ces facteurs avec soin lorsqu'ils évaluent les énoncés prospectifs et sont avisés de ne pas s'y fier de façon indue. Les énoncés prospectifs que contient ce rapport annuel sont faits en date dudit rapport annuel et la société renonce à toute obligation ou intention de les mettre à jour publiquement pour refléter de nouvelles informations, des événements futurs ou pour tout autre motif. Compte tenu de ces risques, incertitudes et hypothèses, il est possible que les événements décrits dans les présents énoncés prospectifs se produisent ou non. La société ne peut garantir que les résultats ou événements prévus se réaliseront.

Table des matières

Sommaire annuel 2006

2	Une progression en évolution
4	Faits saillants financiers
5	Rapport d'exploitation
12	Nos magasins
14	Soutien communautaire
15	Responsabilité sociale de la société
16	Sommaire des pratiques en matière de gouvernance d'entreprise
18	Répertoire d'exploitation et membres de la direction
19	Conseil d'administration
20	Renseignements sur la société et à l'intention des actionnaires

Pour obtenir des renseignements additionnels, visitez nos sites Web :



www.loblaw.ca



www.pc.ca

www.joe.ca

La fin de 2006 a marqué le début d'une période de transformation importante pour Les Compagnies Loblaw limitée. Ces changements nous permettront de réaliser nos objectifs stratégiques à long terme et feront en sorte que Loblaw redevienne le meilleur détaillant de l'industrie. Aux prises avec un marché toujours plus compétitif, Loblaw continuera d'optimiser le rendement de ses actifs et axera ses efforts autour de trois grands thèmes, soit « simplifier, innover, croître ». En se concentrant sur l'excellence de ses marques, de ses magasins et de ses gens, Loblaw vise à améliorer la valeur offerte aux consommateurs et aux actionnaires. La société simplifie son organisation en repensant ses processus et ses structures pour rendre son exploitation plus souple et plus efficace. L'innovation est la pierre angulaire de la réussite de Loblaw et la société s'efforce d'être la meilleure lorsqu'il s'agit d'offrir à tous les Canadiens des solutions abordables pour mener une vie saine, ainsi que des produits de marchandise générale et autres services qui amélioreront encore l'expérience client. Le « plan stratégique de croissance » de l'entreprise définit les priorités, tandis que l'examen de 100 jours indique la voie quant à leur réalisation. Grâce à la mise en œuvre de ces initiatives, Loblaw contemple avec enthousiasme un avenir rempli de défis et des plus prometteurs.



Une progression



27 millions

de kilogrammes de
fruits et légumes frais
livrés chaque semaine

Pour plus d'information sur notre gamme de produits
et services, visitez notre site Web :



www.loblaw.ca

Initiatives

Simplifier

La société simplifie sa structure organisationnelle en déterminant plus clairement l'imputabilité et en établissant des processus cohérents, simples et efficaces. Des ressources internes ont

été mandatées pour évaluer et, au besoin, reformuler nos processus de même que pour élaborer une liste courte d'indicateurs de rendement clés axés sur les clients et l'exploitation des magasins.

Innover

L'innovation constitue une des grandes forces de Loblaw, comme en témoigne son vaste éventail de marques contrôlées. Forte d'un esprit d'innovation bien ancré, la société s'efforce d'offrir à tous les Canadiens des solutions abordables et

Rapport d'étape



Progrès réalisés en 2006

- La poursuite d'efforts soutenus visant à restructurer la chaîne d'approvisionnement, démarche qui s'est révélée plus complexe et plus coûteuse que prévu. À la fin de l'année, la chaîne d'approvisionnement s'est stabilisée et la qualité de service s'est améliorée.
- La planification et l'élaboration d'une importante transition organisationnelle axée sur la refonte des processus et l'allègement de la structure administrative.
- L'établissement d'indicateurs de rendement clés bien définis, établis de concert avec les Groupes d'action positive et décrits à la rubrique Croître.

Attentes en 2007

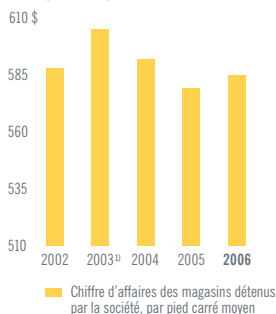
- Réaliser les dernières étapes de la restructuration de la chaîne nationale d'approvisionnement tout en offrant à nos clients un service constant et amélioré et en assurant la disponibilité des stocks.
- Approuver et procéder à la transition organisationnelle et mettre en application les nouveaux processus.
- Bien définir quatre formats de magasin distincts – les magasins à grande surface, les magasins conventionnels, les magasins à escompte et les magasins de type club-entrepôt – pour satisfaire aux besoins des divers marchés de l'ensemble du pays.

Progrès réalisés en 2006

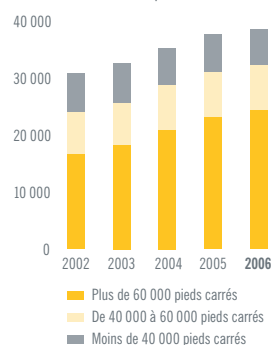
- Le lancement, en avril 2006, de la marque de vêtements *Joe Style frais* qui a reçu un bel accueil comme en témoigne la vente de plus de 200 000 de l'un de nos modèles de t-shirts à ce jour.
- L'élaboration et la distribution de six éditions du journal *Trouvailles le Choix du Président* pour renseigner les clients sur nos fabuleux nouveaux produits et services.
- Cette année, plus de dix millions de foyers au Canada ont reçu un exemplaire de notre journal *Trouvailles le Choix du Président*.
- Le lancement de plus de 2 000 nouveaux produits de marque contrôlée.

Chaque semaine,
12 millions
de Canadiens
choisissent nos
magasins pour
faire leur épicerie

Chiffre d'affaires des magasins détenus
par la société, par pied carré moyen
(en dollars)



Superficie des magasins
détenus par la société
(en milliers de pieds carrés)



inégales pour leur permettre de mener une vie saine. En outre, les magasins à grande surface proposent de la marchandise générale et des services financiers, une formule de type « guichet unique » qui répond à tous les besoins courants des clients.



Croître

Notre plan stratégique de croissance englobe :

- Meilleur format
- La fraîcheur avant tout – pour proposer la meilleure offre d'aliments frais
- L'avantage des marques contrôlées
- *Joe Style frais* – pour s'habiller avec style à prix abordable
- La santé, le foyer et de saines habitudes de vie – pour un mode de vie sain et abordable



- À juste prix – pour offrir un excellent rapport qualité-prix
- Toujours disponibles – pour assurer les meilleurs niveaux de stocks
- Des collègues engagés qui ont à cœur de servir.

Notre plan stratégique de croissance correspond à l'orientation client et aux efforts de la société pour composer une offre intégrée de produits alimentaires et pharmaceutiques et de marchandise générale.



Attentes en 2007

- Continuer à miser sur les marques contrôlées qui seront au cœur de la démarche de Loblaw axée sur l'innovation.
- Augmenter le nombre de produits de marque contrôlée et retirer les articles non performants.
- Élargir la gamme *Joe Style frais* pour inclure les vêtements pour enfants et les accessoires.
- Intensifier l'innovation au sein de la gamme de produits *le Choix du Président* pour, notamment, faire de la marque *le Choix du Président Menu bleu* une gamme conviviale d'aliments santé de premier choix.

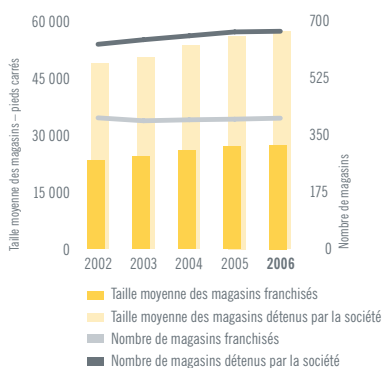
Progrès réalisés en 2006

- L'amorce d'un examen de 100 jours visant à analyser tous les facteurs de croissance de notre entreprise.
- La mise en place de la première phase des travaux des Groupes d'action positive visant à intervenir de façon significative sur des enjeux stratégiques bien cernés.
- La poursuite des projets importants déjà entrepris.
- La signature d'une convention collective en Ontario permettant la conversion de magasins.

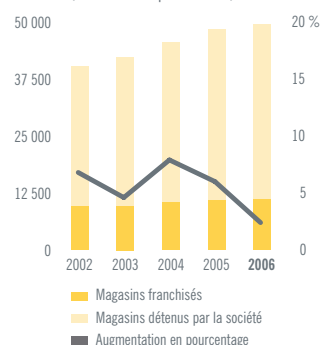
Attentes en 2007

- Élaborer des indicateurs de rendement clés et des mesures simples pour évaluer les éléments du plan stratégique de croissance.
- Instaurer la « Tournée des produits frais » pour évaluer et maintenir des normes élevées dans l'ensemble des magasins.
- Mettre en place des processus d'approvisionnement et dédier des employés au contrôle des stocks pour assurer la disponibilité des produits en tablettes.
- Lancer le programme de « collègues engagés ».

Taille moyenne des magasins et nombre de magasins



Superficie en pieds carrés de vente au détail et augmentation en pourcentage (en milliers de pieds carrés)





50 millions

de pieds carrés
consacrés à
la vente au détail
d'un océan à l'autre

Nombre de magasins

52	Atlantic SaveEasy	134	No Frills
53	Atlantic Superstore	105	Provigo
14	Dominion* (Terre-Neuve et Labrador)	97	The Real Canadian Superstore
106	Extra Foods	37	The Real Canadian Wholesale Club
20	Fortinos	23	SuperValu
91	Loblaws	68	Valu-mart
96	Maxi	51	Your Independent Grocer
16	Maxi & Cie	50	Zehrs
		515	Cash & Carry et autres bannières

*Marque de commerce utilisée sous licence.



en évolution

Faits saillants financiers

Pour les exercices terminés les 30 décembre 2006
et 31 décembre 2005
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Résultats d'exploitation

	2006 (52 semaines)	2005 (52 semaines)
Chiffre d'affaires ³⁾	28 640 \$	27 627 \$
Chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV ^{2) 3)}	28 257	27 212
BAlIA ajusté ²⁾	1 892	2 132
Bénéfice d'exploitation	289	1 401
Bénéfice d'exploitation ajusté ²⁾	1 326	1 600
Intérêts débiteurs	259	252
Bénéfice net (perte)	(219)	746

Flux de trésorerie

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 180	1 489
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	70	103
Dépenses en immobilisations	937	1 156

Par action ordinaire (en dollars)

Bénéfice net (perte) de base	(0,80)	2,72
Bénéfice net de base ajusté ²⁾	2,72	3,35
Taux de dividende à la fin de l'exercice	0,84	0,84
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	4,31	5,43
Valeur comptable	19,85	21,48
Cours du marché à la fin de l'exercice	48,79	56,37

Ratios financiers

Marge BAlIA ajustée ²⁾	6,7 %	7,8 %
Marge d'exploitation	1,0 %	5,1 %
Marge d'exploitation ajustée ²⁾	4,7 %	5,9 %
Rendement de l'actif total moyen ²⁾	2,3 %	11,2 %
Rendement des capitaux propres moyens	(3,9 %)	13,2 %
Couverture des intérêts	1,0 : 1	5,1 : 1
Dette nette ²⁾ sur les capitaux propres	0,72 : 1	0,66 : 1

Statistiques d'exploitation

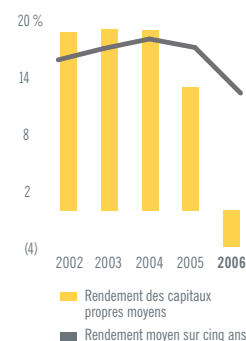
Superficie en pieds carrés de vente au détail (en millions)	49,7	48,5
Taille moyenne des magasins détenus par la société (en pieds carrés)	57 400	56 100
Chiffre d'affaires par pied carré moyen des magasins détenus par la société (en dollars)	585	579
Croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables	0,8 %	0,2 %
Nombre de magasins détenus par la société	672	670
Nombre de magasins franchisés	405	402

1) Se reporter au glossaire à la page 80 pour les définitions et ratios financiers dans le rapport financier.

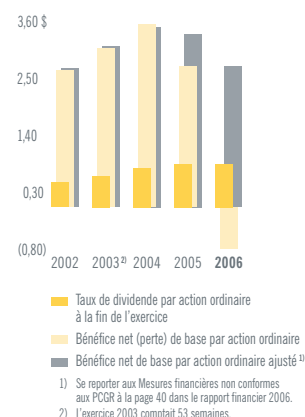
2) Se reporter aux Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 40 dans le rapport financier.

3) En 2006, la société a mis en œuvre de manière rétroactive l'Abrégé des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux CPN-156, *Comptabilisation par un fournisseur d'une contrepartie consentie à un client (y compris un revendeur des produits du fournisseur)*. Par conséquent, certains avantages promotionnels versés à des magasins franchisés indépendants, associés et indépendants au cours de l'exercice précédent ont été reclassés entre le poste Chiffre d'affaires et le poste Coût des ventes, frais de vente et d'administration. Pour de plus amples détails, se reporter à la section Normes comptables mises en œuvre en 2006 du rapport de gestion inclus dans le rapport financier.

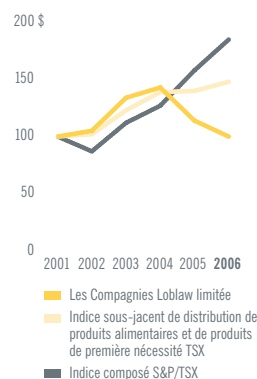
Rendement des capitaux propres moyens



Bénéfice net (perte) de base, bénéfice net de base ajusté ¹⁾ et taux de dividende par action ordinaire (en dollars)



Rendement total d'un investissement de 100 \$ (en tenant compte du réinvestissement des dividendes) (en dollars)





Mark Foote Président et chef de la mise en marché et Galen G. Weston Président exécutif du Conseil

2006 s'est avérée une année d'évolution alors que les Compagnies Loblaw limitée a poursuivi sa transformation en une entreprise réellement concurrentielle à long terme.

2006 a été une année remplie de défis pour les Compagnies Loblaw limitée (« Loblaw » ou la « société »). Nous avons fait face à d'importantes difficultés, avons pris note de certains des obstacles qui nuisent à notre rentabilité et à notre croissance et avons évalué les grandes forces qui ont fait de nous le détaillant de produits alimentaires le plus important au Canada.

Nous amorçons 2007 avec une nouvelle équipe de direction, la ferme intention de ramener Loblaw sur la voie de la rentabilité et de la croissance et un plan de match pour y parvenir.

Notre plan repose sur trois piliers : « **simplifier, innover et croître** ». Notre objectif ultime : **refaire de Loblaw le meilleur détaillant**.

Ce rapport annuel décrit en détail le rendement de notre société en 2006. Les difficultés avec lesquelles nous avons été aux prises sont dues en grande partie à la combinaison de deux facteurs déterminants. Le premier est le résultat de changements majeurs dans la façon de concurrencer des détaillants en alimentation et dans celle de magasiner des consommateurs canadiens.

Le second est lié à la structure même de Loblaw et aux fusions et acquisitions passées. L'organisation est plus complexe et moins souple qu'elle n'aurait dû l'être. Ces deux facteurs se sont heurtés de plein fouet en 2006. La structure de Loblaw ne possédait pas la souplesse ni la vigueur nécessaires pour s'adapter à l'évolution du milieu.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est établi à 28,6 milliards de dollars comparativement à 27,6 milliards de dollars en 2005, ce qui représente une hausse de 3,7 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Le bénéfice d'exploitation ajusté²⁾ de la société s'est chiffré à 1,3 milliard de dollars en 2006, en comparaison de 1,6 milliard de dollars en 2005. Compte tenu d'une charge hors trésorerie au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition et d'autres coûts majeurs inhabituels, la perte de base par action ordinaire de l'exercice a été de 0,80 \$, comparativement au bénéfice net de base par action ordinaire de 2,72 \$ à l'exercice précédent. Cette perte financière annuelle est la première de la société en dix-neuf ans. Le bénéfice net de base par action ordinaire ajusté²⁾ pour l'exercice a régressé, passant de 3,35 \$ à l'exercice précédent à 2,72 \$ en 2006. Compte non tenu de l'incidence des coûts à court terme essentiels liés à l'une des transformations les plus importantes dans l'histoire de la société, le BAIIA ajusté²⁾ de Loblaw s'élève tout de même à 1,9 milliard de dollars.

1) Se reporter aux énoncés prospectifs au recto de la page couverture.

2) Se reporter aux Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 40 du rapport financier.

Nous savions que nous devions changer, mais nous devions veiller également à ce que l'évolution de l'entreprise soit bien acceptée et qu'elle suive une stratégie à long terme.

Notre examen de 100 jours

En octobre dernier, nous avons procédé à un examen de nos activités qui s'est étalé sur 100 jours. Cet examen approfondi a inclus des rencontres avec chaque directeur de magasin et des séances « d'analyse globale » de chaque fonction clé, qui nous ont permis de prendre le pouls de notre organisation et d'entendre les commentaires de nos collègues travaillant sur la première ligne. Cela nous a donné un aperçu des défis auxquels nous sommes confrontés et de la profondeur du talent qui compose notre organisation.

De même, nous avons scruté à la loupe chacun des éléments fondamentaux de notre entreprise. La majeure partie de cette analyse a été effectuée par nos Groupes d'action positive formés de nos employés les plus talentueux provenant de tous les secteurs de notre entreprise. Leur mandat était de nous soumettre, au terme d'une période de 40 jours, un rapport sur les principaux problèmes et la façon de les résoudre. Plus concrètement, les Groupes d'action positive se sont penchés sur les questions suivantes :

- Où nous situons-nous quant à la satisfaction de la clientèle, notamment relativement à la disponibilité des produits en tablette, à la valeur qu'on lui donne pour son argent, à notre offre et à nos magasins proprement dits?
- Quelle est notre performance quant aux activités de base liées au commerce de détail – exploitation des magasins, chaîne d'approvisionnement, technologie de l'information?
- Comment pouvons-nous rendre notre entreprise plus souple, plus centrée sur le magasin et sur le client?

Les conclusions auxquelles ces groupes en sont venues ont permis à la haute direction de prendre des décisions éclairées pour son avenir.

Grandes forces de l'entreprise : Nous disposons de nombreuses forces dont nous pouvons avantageusement tirer profit et plusieurs sont inégalées.



Plus de
2 000
nouveaux produits
de marque contrôlée
lancés en 2006

Nous sommes le numéro un dans chaque région pour ce qui est des parts de marché dans l'alimentation et au Canada dans son ensemble. Nos marques contrôlées, particulièrement *le Choix du Président*, *sans nom* et *Joe Style frais*, sont parmi les meilleures au Canada.

Nos magasins bénéficient de très bons sites au sein de leur marché respectif. En moyenne, nos magasins sont plus modernes que ceux de nos concurrents et Loblaw est propriétaire d'un plus grand nombre de ses magasins que tout autre détaillant coté en bourse au Canada. Notre solide bilan conjugué au BAIIA ajusté¹⁾ de 1,9 milliard de dollars en 2006 nous permettent d'augmenter et de rénover nos espaces commerciaux, d'être plus concurrentiels en matière de prix et d'investir dans notre infrastructure.

1) Se reporter aux Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 40 du rapport financier.

Enfin, nous pouvons compter sur plus de 139 000 employés dans les magasins, les centres de distribution et les centres de services aux magasins désireux de participer activement au succès de Loblaw.

Plusieurs mesures clés entreprises en 2006 contribueront grandement à remettre Loblaw sur la bonne voie.

- Relations de travail — En 2006, Loblaw est parvenue à conclure une nouvelle convention collective de quatre ans avec les membres de sections locales ontariennes de l'Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC). Cette nouvelle convention assure la stabilité et permet d'accroître l'efficacité de l'exploitation, magasin par magasin.
- Fermeture de magasins — Dans le cadre d'un examen des activités d'exploitation des magasins, la direction a approuvé un plan prévoyant la fermeture de magasins sousperformants.
- Liquidation de stocks — La société continue d'abaisser les stocks à des niveaux plus appropriés dans les arrière-boutiques des magasins, les aires d'entreposage extérieures de même que dans les centres de distribution. Elle a réussi cet objectif à certains égards vers la fin de 2006 en offrant des produits à des prix de liquidation et en procédant à la liquidation de certains stocks de marchandise générale.

Notre plan pour simplifier, innover et croître atteindra sa vitesse de croisière à partir du milieu de 2007.



Plus de
1 million
de sacs de biscuits
Brownies aux
morceaux de chocolat
ont été vendus
depuis leur lancement

Simplifier

Exploiter une entreprise moins complexe est obligatoirement la première étape de notre démarche et elle ne peut se faire sans une nouvelle structure.

À la suite d'un examen approfondi des fonctions et processus d'exploitation et de mise en marché dans l'ensemble de la société, Loblaw a dû se résoudre à prendre une décision difficile mais nécessaire en janvier 2007, soit de supprimer de 800 à 1 000 postes au siège social, ou centre national de services aux magasins, et dans ses bureaux régionaux, sans toutefois toucher le personnel des magasins.

Nous avons commencé à alléger la structure de Loblaw en définissant clairement les rôles, en rendant chacun des gestionnaires de l'entreprise davantage imputables de la performance et en éliminant le chevauchement des tâches entre le centre national de services aux magasins et les régions. Nous procédons à la centralisation des fonctions là où il faut, notamment les achats, afin de pleinement tirer parti de notre pouvoir d'achat à l'échelle nationale. Le Projet Simplifier passe également par la centralisation des fonctions de mise en marché et de commercialisation qui résultera en la mise en place de fonctions d'exploitation en magasin plus souples et axées davantage sur l'exécution de même que la création et l'implantation de nouveaux processus d'affaires pour soutenir la nouvelle structure.

Nous avons développé plusieurs marques contrôlées au Canada, notamment *le Choix du Président*, *sans nom* et *Joe Style frais*, avec un tel succès qu'il s'agit maintenant de marques à la fois solides, autonomes... et toujours en croissance.



un design à
360°
qui convient aux gauchers
comme aux droitiers

Le Canada se caractérise par ses nombreuses différences régionales de sorte que nous avons créé, dans la nouvelle structure, le nouveau rôle de « responsable de format » afin d'assurer que chacun des formats de magasin de Loblaw soit plus uniforme à l'échelle nationale tout en demeurant à l'écoute des différents besoins de sa clientèle partout dans les régions.

Nous allons être plus performants au niveau des activités de base du commerce de détail grâce à l'introduction de processus plus cohérents relativement à notre chaîne d'approvisionnement et nos magasins. La chaîne d'approvisionnement de Loblaw constitue maintenant une seule fonction nationale plutôt qu'une fonction fragmentée entre les régions. Nous allons désormais nous concentrer sur l'efficacité d'un bout à l'autre de la chaîne d'approvisionnement ainsi que sur l'amélioration de la disponibilité des produits, et veillerons à prévoir des livraisons en fonction des besoins des magasins à partir des centres de distribution de même que des processus de réception et de réapprovisionnement en magasin. Une plate-forme de technologie de l'information continue d'être déployée à l'échelle nationale, mais nous favorisons toutefois des solutions simples et éprouvées qui fourniront à la direction l'information essentielle lui permettant de gérer efficacement les activités de la société au jour le jour.

L'organisation allégera qui en résultera mesurera ses progrès en fonction d'indicateurs de rendement clés et reflètera les éléments du « plan stratégique de croissance » décrit à la rubrique « Croître ».

Innover

L'innovation a été la pierre angulaire de la réussite de Loblaw. Nous refferons de l'innovation une arme distinctive contre la concurrence.

Les marques contrôlées seront au cœur de cette stratégie. Notre marque vedette *le Choix du Président*, l'une des marques les plus reconnues au Canada, jouera un rôle de premier plan. Nous accélérerons le développement de nouveaux produits *le Choix du Président* tout en revitalisant le journal *Trouvailles le Choix du Président*, la marque *le Choix du Président Menu bleu*, l'une des principales gammes de produits alimentaires santé au Canada, et les produits *MAISON le Choix du Président*. Nos autres principales marques contrôlées, de *sans nom* à *Joe Style frais*, connaîtront elles aussi une croissance stratégique afin que Loblaw soit plus que jamais réputée pour le caractère dynamique et d'avant-garde de ses produits alimentaires et de marchandise générale. Nous continuerons de capitaliser sur la marque *le Choix du Président* pour favoriser la croissance dans nos services financiers et services de téléphonie mobile.

Loblaw est déterminée à se hisser de nouveau au rang des détaillants alimentaires de produits frais les plus innovateurs au monde. Notre nouveau magasin situé au Maple Leaf Gardens à Toronto deviendra notre porte-étendard national pour les produits frais.

Chez Loblaw, l'innovation ne se limite pas aux produits; elle s'étend également à ces milieux uniques que nous avons su créer dans nos principaux formats de magasin.

Pour plus d'information sur notre gamme de produits et services, visitez nos sites Web :



www.loblaw.ca



www.pc.ca

www.joe.ca



Vous l'avez noté
★★★★★ Vous avez
donné la note de
9 sur 10
à notre marque
le Choix du Président



Nous avons alloué
depuis avril 2006
700 000
pieds carrés dans nos
magasins au Canada
à la marque *Joe Style frais*



Premiers

au Canada
Nous avons lancé la première
préparation pour nourrissons,
fabriquée avec des produits
certifiés biologiques

financial pavilion



Plus de
10 millions
de copies du journal
Trouvailles le Choix
du Président ont été
distribuées dans
les foyers canadiens

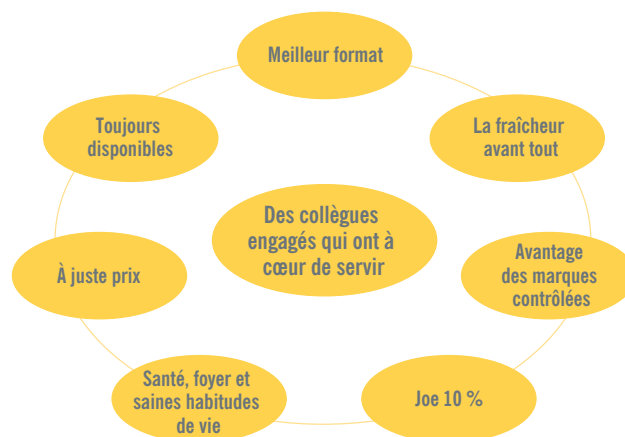


Notre objectif est de dépasser la moyenne de l'industrie et d'atteindre un taux de disponibilité en tablette de 98 % pour les produits alimentaires et de 95 % pour la marchandise générale.

Croître

Le plan stratégique de croissance de Loblaw qui porte sur ce qui importe pour les clients – de nos produits uniques aux mesures mises en place pour éviter les ruptures de stocks – guidera nos stratégies et nos tactiques de croissance. Ainsi, nous avons constaté que nos formats de magasin ne se distinguent plus suffisamment les uns des autres. Nous croyons que nous pouvons diminuer considérablement nos coûts de base pour pouvoir investir dans nos magasins et améliorer le service à la clientèle, tout en offrant davantage de valeur à nos actionnaires. Notre objectif de croissance est d'amener chacun de nos trois formats de magasins de détail – les magasins à grande surface (comme *Real Canadian Superstore*), les magasins conventionnels (comme *Loblaws*) et les magasins à escompte (comme *no frills*) – à profiter d'une croissance des ventes comparables selon le format et de voir l'ensemble de Loblaw élargir sa part de marché dans chaque région du Canada.

Plan stratégique de croissance



« Meilleur format » – Les magasins *Real Canadian Superstore* (« RCSS ») constituent notre principale plate-forme de croissance. Ils seront repensés et réaménagés pour plaire à tous les segments de notre clientèle. Notre premier magasin RCSS revu et amélioré ouvrira ses portes en Ontario à l'automne 2007. Par ailleurs, nos magasins conventionnels seront destinés aux clients qui recherchent l'excellence en matière d'alimentation, tandis que nos magasins à escompte continueront de s'adresser aux clients préoccupés par la commodité et le rapport qualité-prix. Nous veillerons à adopter le format qui convient le mieux au site choisi.

« La fraîcheur avant tout » – Cette démarche demeure un impératif stratégique pour Loblaw. Le processus de la « Tournée des produits frais » a été mis en place pour évaluer et maintenir des normes élevées dans l'ensemble de nos formats de magasin. Loblaw est déterminée à hausser les normes de présentation et de qualité au niveau des pratiques les plus strictes en Amérique du Nord, tout en minimisant les pertes.



45
enfants de notre groupe
d'experts goûtent tous
les produits *Mini Chefs*
le Choix du Président



Premier sur le podium

La sauce BBQ
Smokin' Stampede Fumé
bière et chipotle
le Choix du Président

« L'avantage des marques contrôlées » — Nos marques contrôlées, notamment *le Choix du Président*, *sans nom* et *Joe Style frais*, seront au cœur de notre culture axée sur l'innovation. Au cours des trois à cinq prochaines années, notre objectif est que 30 % des ventes totales proviennent des marques contrôlées.

« Joe 10 % » — La griffe *Joe Style frais*, marque originale de Loblaw dans le domaine du vêtement, a un potentiel de croissance considérable. Notre marque comprendra sous peu des accessoires et des vêtements pour enfants, alors que nous agrandirons la superficie dévolue aux produits *Joe Style frais* dans nos magasins de plus grande surface. Notre objectif global est de faire en sorte que la marque Joe représente 1 milliard de dollars de ventes.

« Santé, foyer et saines habitudes de vie » — Loblaw vise à offrir à tous les Canadiens un mode de vie sain et abordable grâce à ses gammes de produits comme *le Choix du Président Biologique*, *le Choix du Président Menu bleu* et *EXACT*, et en conjuguant ses salles communautaires, ses pharmacies, ses diététistes et ses centres de mise en forme en une offre qu'aucun concurrent, selon nous, ne peut égaler.

« À juste prix » — Nous améliorerons la façon dont nous investissons dans notre stratégie de prix et communiquons dans nos magasins afin d'être reconnus pour la valeur que nous offrons.

« Toujours disponibles » — En nous appuyant sur nos outils de prévision et de réapprovisionnement, nous visons à assurer la disponibilité constante des produits alimentaires et de marchandise générale dans tous nos magasins.

« Des collègues engagés qui ont à cœur de servir » — Nos employés sont au cœur de notre stratégie de croissance. Dans l'ensemble de l'entreprise, ils seront 139 000 à mettre cette dernière à exécution. Nous fournirons à notre équipe la formation qu'il lui faut pour répondre aux besoins des clients. En 2007, nous introduirons un nouveau programme de participation aux bénéfices pour arrimer les objectifs des employés aux stratégies de la société.

En mettant en œuvre le plan stratégique de croissance, la direction cherche à faire croître, en moyenne, le chiffre d'affaires de 5 % et le bénéfice net ajusté¹⁾ de 10 % et veut générer des flux de trésorerie disponibles¹⁾ de 250 millions de dollars.

Simplifier, innover, croître est certes un plan ambitieux, mais c'est un plan qui a été soigneusement élaboré, et qui est réalisable et déjà en voie d'exécution. Ce plan a été élaboré et endossé par la nouvelle équipe de haute direction que j'ai le privilège de diriger. Il est aussi soutenu par notre actif le plus important — les employés de Loblaw travaillant partout au Canada. Il s'agit en fait d'un plan qui fournira à nos employés les outils dont ils ont besoin pour bien remplir leur mission — servir des millions de clients dans virtuellement chaque collectivité de ce grand pays.

À différents moments charnières de son histoire, Loblaw a fait face à de rudes défis. Chaque fois, elle a su les relever avec brio en se transformant et en transformant l'industrie canadienne du détail par la mise en œuvre de normes reconnues mondialement. C'est précisément ce même souffle et cette détermination qui animent aujourd'hui les femmes et les hommes de notre entreprise qui ont à cœur de **refaire de Loblaw le meilleur détaillant.**

Galen G. Weston

Président exécutif du Conseil

1) Se reporter aux Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 40 du rapport financier.

Nos magasins

Formats de magasin

	Magasins détenus par la société	Magasins franchisés	Magasins associés	Comptes indépendants	Entrepôts
Magasins à grande surface					
Atlantic Superstore	53				
Dominion* (Terre-Neuve et Labrador)	14				
The Real Canadian Superstore	97				
Magasins conventionnels					
Atlantic SaveEasy	1	44	7		
Fortinos		20			
Loblaws	91				
Provigo	80	21	4		
SuperValu	1	15	7		
Valu-mart		57	11		
Your Independent Grocer		50	1		
Zehrs	50				
Autres	2	37	282		
Magasins à escompte					
Extra Foods	79	27			
Maxi	96				
Maxi & Cie	16				
No Frills		134			
Clubs-entrepôts					
Cash & Carry	35		139		
Presto	20				
The Real Canadian Wholesale Club	37				
Total	672	405	451	7 323	26

*Marque de commerce utilisée sous licence.

L'un des principaux objectifs de la nouvelle structure organisationnelle de la société instaurée en 2007 est d'assurer une exécution axée sur ses marchés de détail pour garantir l'utilisation, dans l'ensemble du pays, des plus importantes stratégies et normes applicables aux formats de magasin. Afin de soutenir ses programmes de mise en marché et de commercialisation, la société articule son organisation autour de quatre formats de magasin distincts – magasins à grande surface, magasins conventionnels, magasins à escompte et clubs-entrepôts.

Pour plus d'information sur notre gamme de produits et services, visitez notre site Web :



www.loblaw.ca



Ouverture de
**37 nouveaux
magasins**
en 2006



Superficie moyenne de
57 400
pieds carrés
dans nos magasins
détenus par la société



Les Compagnies Loblaw limitée s'efforce de jouer un rôle actif dans les diverses communautés qu'elle dessert et souscrit aux objectifs philanthropiques de la campagne « IMAGINE ».



Avec le concours de ses employés, la société offre son soutien aux organisations locales et contribue à leur développement par l'entremise de ses diverses divisions d'exploitation. Elle parraine notamment de nombreuses campagnes de collectes de fonds au profit d'organismes de charité et développe des programmes d'insertion en milieu de travail à l'intention de personnes aux prises avec une déficience physique ou intellectuelle. Voici quelques exemples du soutien communautaire que nous avons apporté en 2006 :

Voici un message de Peggy Hornell, directrice, Collecte de fonds et administration de la Fondation pour les enfants *le Choix du Président* :

La Fondation pour les enfants *le Choix du Président* a pour mission d'aider les enfants aux prises avec une déficience physique ou intellectuelle.

La Fondation pour les enfants *le Choix du Président* a connu une année remarquable en 2006. Grâce aux promotions Le biscuit Décadent *le Choix du Président* et de l'ourson Jaden de même qu'à d'autres activités de collecte de fonds organisées en région et à l'échelle nationale, la Fondation pour les enfants *le Choix du Président* a recueilli 9,4 millions de dollars. Cette somme servira à aider plus de 765 familles partout au Canada.

Cette année, nous avons lancé l'ourson Jaden, nommé en l'honneur de l'un des 15 000 enfants canadiens ayant reçu l'aide de la Fondation. Jaden est un petit garçon âgé de 10 ans qui est atteint de paralysie cérébrale et qui se déplace en fauteuil roulant. La Fondation a permis à Jaden et à sa famille de se procurer une nouvelle fourgonnette adaptée pour fauteuil roulant.

C'est grâce au soutien de Loblaw, de ses employés et de sa clientèle que la Fondation pour les enfants *le Choix du Président* continuera à rendre le quotidien de ces enfants plus facile.



Plus de
765
familles ont reçu l'aide
de La Fondation *le Choix*
du Président en 2006

Banques alimentaires (dans tout le Canada)

Fournit son appui aux organismes sans but lucratif qui s'occupent de recueillir des aliments, de les entreposer et de les distribuer aux organismes de services sociaux membres.

Centraide (dans tout le Canada)

S'engage à améliorer la vie des gens de la communauté par leur engagement et une collaboration collective.

Fondation Cambridge Memorial Hospital

Fournit son appui à la campagne de financement de l'hôpital pour de l'équipement médical, ses infrastructures et la formation des professionnels de la santé afin de répondre aux besoins de soins de santé de la communauté.

Fondation des maladies du cœur du Canada

Améliore la santé des Canadiens par la prévention et la diminution de l'incapacité et de la mortalité liées aux maladies du cœur et aux accidents vasculaires cérébraux grâce à la recherche, à l'éducation et à la promotion de saines habitudes de vie.

Fondation MRO

Contribue à financer les galeries, les recherches pour la conservation, des programmes destinés aux enfants et assure la stabilité à long terme du Musée royal de l'Ontario.

Grocery Industry Foundation... Together (G.I.F.T.)

Finance divers organismes de charité en Ontario destinés à aider les enfants aux prises avec des difficultés physiques, intellectuelles ou économiques.

THE W. GARFIELD WESTON FOUNDATION

La Fondation W. Garfield Weston est une fondation canadienne privée associée à la société. Ses bourses sont versées principalement dans les domaines de l'éducation et de l'environnement, notamment à la Fondation canadienne des bourses de mérite, au Children First : School Choice Trust, au Musée royal de l'Ontario et au Centre d'Innovation de la famille Weston du Centre des sciences de l'Ontario. D'un océan à l'autre, notre fondation collabore également avec Conservation de la nature Canada pour protéger les habitats naturels en danger.

Les Compagnies Loblaw limitée et ses filiales ont une profonde conscience sociale. Elles offrent un milieu de travail sain à leurs employés, sont actives au sein de leur communauté, ont à cœur le respect de l'environnement et voient à promouvoir la santé et la sécurité alimentaire tout en offrant une gamme variée de produits aux consommateurs.

Ces engagements sont respectés dans l'ensemble de l'organisation et sont encadrés par le Comité de l'environnement et de santé et sécurité du Conseil d'administration (le « Conseil ») de la société et par le Conseil lui-même. Le Conseil revoit et surveille les politiques, les procédures, les méthodes et la conformité dans ces domaines d'activité. Les mesures prises à cet égard peuvent l'être de quatre façons : par la société même, de concert avec d'autres membres de l'industrie, dans le cadre d'associations industrie/gouvernement ou en collaboration directe avec les gouvernements.

Respecter l'environnement selon une approche durable

Le respect de l'environnement se manifeste par des mesures telles la sensibilisation et la gestion en matière d'environnement, l'efficacité énergétique, la gestion des déchets et la confection des emballages.

Gestion d'une prise de conscience écologique

Des mesures ont été prises à cet égard par le biais d'un système de gestion environnementale qui voit à l'application et à l'intégration structurée de programmes environnementaux au sein même des activités d'exploitation de la société. Ce système assure également le contrôle des activités à risque élevé, la gestion des déchets dangereux de même que le contrôle et la réduction des substances appauvrissant la couche d'ozone. Des évaluations et des vérifications des risques liés à l'environnement sont régulièrement effectuées par des ressources internes et externes spécialisées en environnement dans le cadre de toute activité continue ou nouvellement acquise ou instaurée. De plus, les employés reçoivent une formation leur permettant de reconnaître et de minimiser les risques environnementaux et de réagir promptement en cas d'incident.

Efficacité énergétique

Des efforts constants sont déployés pour améliorer l'efficacité énergétique au sein de Loblaw, laquelle collabore également avec des organismes fédéraux et provinciaux. L'éclairage à l'intérieur et à l'extérieur des magasins, un système de réfrigération éconergétique, une consommation judicieuse de l'énergie dans les installations de la société et des carburants servant au transport et aux autres activités d'exploitation de la société sont des secteurs où la recherche de l'efficacité énergétique prend tout son sens. En septembre 2005, Loblaw a ouvert son nouveau siège social et centre de services aux magasins éconergétique à l'échelle

nationale à Brampton en Ontario. De plus, Loblaw a formé des associations et conclu des engagements auprès d'organismes fédéraux et provinciaux en vue d'atteindre des objectifs d'économie d'énergie dans les magasins de manière réaliste et ciblée, et a recours à une technologie novatrice de système de réfrigération.

Gestion des déchets et emballages

Le programme de gestion des déchets comporte trois volets : la réduction à la source, la réutilisation ou le recyclage, puis enfin l'élimination. Loblaw appuie depuis longtemps et soutient financièrement des programmes parrainés par l'industrie tels « Corporations Supporting Recycling » et le Conseil canadien du compostage. Cet engagement est notable dans toutes les sphères d'activités de la société. Les laboratoires de développement de photos en magasin recyclent les appareils photos jetables, les liquides de préparation et même les retailles de films. Les matériaux recyclés après consommation servent à la fabrication des emballages de nos marques privées, et ce, dans la mesure du possible sans compromettre la sécurité ni la qualité des produits. Les emballages des produits de marques contrôlées sont étiquetés de manière appropriée et comprennent tous les symboles qui aident les consommateurs à identifier les matériaux susceptibles d'être recyclés par leur municipalité. De même, les consommateurs ont le choix de transporter leurs achats dans des sacs en plastique conventionnels, des sacs en plastique réutilisables, des contenants en carton ondulé recyclables et dans des bacs réutilisables. Par ailleurs, tout le personnel des services d'administration et de soutien et des bureaux de la société respecte ces engagements et met en pratique des activités de recyclage et de réduction des déchets. Ce programme s'emploie à éviter que les plastiques, les métaux, le papier, le carton ondulé et les substances organiques ne se retrouvent dans les sites d'enfouissement.

Promouvoir la santé et la sécurité alimentaire

L'engagement de la société envers la promotion de la santé et de la sécurité alimentaire se traduit par l'établissement de normes pour tout ce qui touche ses activités d'exploitation, ses relations avec les fournisseurs et ses communications avec la clientèle.

La société appuie diverses initiatives en matière d'alimentation à l'échelle nationale afin de promouvoir la santé et la sécurité alimentaire et de s'assurer que les produits respectent ou même surpassent les exigences de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour ce qui est de la sécurité alimentaire. Elle participe également à des mesures conjointes de l'industrie et des gouvernements à l'échelle nationale pour élaborer des programmes de sécurité alimentaire touchant les différentes composantes du système d'approvisionnement de produits d'alimentation. Les fournisseurs sont informés des normes qu'ils sont tenus de respecter. Les procédures de fabrication et de manutention des aliments, la formation des employés, les programmes de formation, les systèmes de conformité et des vérifications indépendantes comptent parmi les mesures instaurées afin de promouvoir la sécurité alimentaire dans les magasins et dans tous les secteurs d'activités de la société. Grâce à notre processus d'emballage et d'étiquetage des produits de marques contrôlées, les consommateurs sont informés du contenu des ingrédients et à savoir si des produits peuvent avoir été en contact avec un ou plusieurs allergènes, les guidant ainsi davantage dans leurs décisions d'achat.

Des produits permettant des choix éclairés

La société offre une vaste gamme de produits qui satisfont aux préférences tout aussi variées des consommateurs. Divers produits présentant une alternative plus saine ou plus écologique sont aussi offerts afin de permettre aux consommateurs d'effectuer des choix plus éclairés.

La gamme *le Choix du Président Produit écologique Vert* et les centaines de produits *le Choix du Président Biologique* ont été conçus pour satisfaire les consommateurs soucieux de l'environnement et de leur santé. Les produits biologiques, certifiés biologiques par une tierce partie, sont emballés dans des matières recyclées et offerts à des prix défiant toute concurrence comparativement aux marques nationales similaires. De nombreux magasins ont un rayon *Soins Naturels*, une destination multi-services où le client retrouvera des aliments sains et un éventail complet de substituts alimentaires nutritifs et bons pour la santé, des vitamines et des produits à base d'herbes médicinales.

L'expansion continue de notre offre de produits *le Choix du Président Mini Chefs* et *le Choix du Président Menu bleu* démontre une fois de plus notre souci d'offrir des aliments sains et nutritifs. Les produits *le Choix du Président Mini Chefs* ont été conçus pour offrir aux jeunes enfants un régime alimentaire sain conforme aux recommandations en matière de nutrition du gouvernement fédéral auprès des Canadiens. Ces produits ont été approuvés par une équipe composée d'imminents chercheurs en nutrition et de diététistes reconnus. La gamme *le Choix du Président Menu bleu*, qui comprend maintenant plus de 250 produits, offre aux adultes des aliments faibles en matières grasses, en calories et en sodium ou riches en fibres.

Pour plus d'information, visitez notre site Web:

Le Conseil d'administration (le « Conseil ») et la direction de Les Compagnies Loblaw limitée (la « société ») croient que des pratiques rigoureuses en matière de gouvernance d'entreprise contribueront à assurer une gestion efficace de la société.

La société cherche à respecter des normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise et adopte, lorsque cela est justifié, les « meilleures pratiques » dans l'élaboration de son approche à cet égard. L'approche de la société en matière de gouvernance d'entreprise est conforme à la Norme nationale 58-201 – Lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise (« lignes directrices »).

Le Comité de gouvernance, de formation du personnel, de mises en candidature et de rémunération (le « Comité de gouvernance ») révisé régulièrement ses pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et prend en compte tous les changements nécessaires pour maintenir les normes élevées établies par la société en matière de gouvernance d'entreprise.

Indépendance des membres du Conseil d'administration

Le Conseil est formé d'une majorité d'administrateurs indépendants. Le Comité de gouvernance a examiné les circonstances de fait et les relations de chaque administrateur avec la société afin de déterminer s'il est indépendant ou non au sens des lignes directrices. Ces lignes directrices stipulent qu'un administrateur est indépendant lorsqu'il n'a avec la société ou ses affiliées aucun lien important qui pourrait compromettre sa liberté de jugement.

Leadership du Conseil

M. Galen G. Weston est le président exécutif du Conseil d'administration de la société et M. Allan L. Leighton est le vice-président du Conseil. Pour M. Weston comme pour les autres actionnaires, la création de valeur, le bien-être de la société et le rendement des titres de la société cotés en bourse sont importants. Le Conseil a élaboré une description des fonctions du président exécutif du Conseil et du vice-président exécutif du Conseil. Il a nommé un administrateur indépendant, M. Anthony S. Fell, comme administrateur principal. L'administrateur principal assure un rôle de leadership auprès du Conseil et en particulier des administrateurs indépendants. Il s'assure que le Conseil opère de manière indépendante par rapport à la direction et sert de personne-ressource indépendante pour les administrateurs. Dans le cadre de ses responsabilités, l'administrateur principal rencontre périodiquement les autres administrateurs afin d'obtenir leur avis sur des questions à propos desquelles le Conseil d'administration et ses comités pourraient agir plus efficacement et pour s'assurer que le Conseil peut s'acquitter de ses fonctions de manière indépendante par rapport à la direction. Le Conseil a élaboré une description des fonctions de l'administrateur principal.

Responsabilités et devoirs du Conseil

Le Conseil, directement et par l'entremise de ses comités, supervise la gestion des activités et des affaires internes de la société dans le but d'augmenter à long terme la valeur pour les actionnaires. Le Conseil examine l'orientation de la société, confère à la direction des responsabilités relativement au respect de cette orientation, élabore et approuve d'importantes décisions en matière d'établissement de politiques, délègue à la direction l'autorité et la responsabilité relatives aux affaires courantes et évalue le rendement et l'efficacité de la direction. Les attentes du Conseil quant à la direction sont communiquées à cette dernière soit directement, soit par l'entremise des comités du Conseil.

Le Conseil approuve les buts et objectifs de la société, ses budgets et ses stratégies d'exploitation qui tiennent compte des occasions et des risques inhérents à ses activités. Les membres du Conseil participent à une réunion annuelle stratégique d'une journée complète avec la direction afin de discuter et d'étudier les plans et occasions stratégiques de la société. Les points forts et les points faibles de la direction sont également abordés. Par l'entremise du Comité de vérification, le Conseil supervise le cadre de gestion des risques de la société et évalue l'intégrité de ses contrôles internes des systèmes d'information de gestion. Par l'entremise du Comité de gouvernance, le Conseil supervise la planification de la relève et la rémunération des cadres supérieurs ainsi que des personnes nommées au Conseil.

Un administrateur peut, avec l'approbation de l'administrateur principal, solliciter les services d'un conseiller externe aux frais de la société.

Le Conseil requiert de la direction qu'elle sollicite la revue et l'approbation des administrateurs en ce qui concerne :

- la gestion stratégique et les objectifs de rendement de l'entreprise;
- les plans et budgets pluriannuels et annuels ayant trait aux affaires, aux immobilisations et à l'exploitation;
- les dépenses en immobilisations, acquisitions et cessions et restructurations importantes; et
- les investissements en dehors du cours normal des activités.

Ces éléments s'ajoutent à ceux qui, en vertu de la loi, doivent faire l'objet d'un examen et d'une approbation de la part du Conseil.

Le Conseil reçoit régulièrement des rapports sur les activités d'exploitation de la société, de même que des rapports ponctuels sur diverses questions ne relevant pas de l'exploitation, y compris les assurances, les régimes de retraite, la gouvernance d'entreprise, la santé et la sécurité, ainsi que les questions de trésorerie.

Déontologie et conduite des affaires

Le Code de déontologie (« le Code ») de la société énonce l'engagement de longue date de la société d'exiger le respect de normes élevées en matière de déontologie et de conduite des affaires. Le Code est passé en revue chaque année pour assurer qu'il est à jour et qu'il reflète les meilleures pratiques en matière de déontologie et de conduite des affaires. Les administrateurs, dirigeants et employés de la société doivent se conformer au Code et faire part, périodiquement, de leur engagement à l'égard du Code. On peut consulter le Code sur le site Web de la société à : www.loblaw.ca.

Le Code traite en détail des conflits d'intérêts. Si un dirigeant, un administrateur ou un employé se trouve en situation de conflit d'intérêts relativement à quelque question que ce soit, il doit en aviser le Comité de déontologie; si un administrateur se trouve en situation de conflit d'intérêts relativement à quelque question que ce soit, il ne peut participer aux discussions ou voter sur la question source du conflit. Le Code aborde également les questions comme la protection des renseignements confidentiels ainsi que la protection et le bon usage des biens de la société.

La société a établi un Comité de déontologie et de conduite des affaires qui étudie tous les manquements importants au Code. Le Comité de déontologie et de conduite des affaires supervise également l'application du Code, informe les employés sur le Code et le passe en revue annuellement pour déterminer s'il doit être modifié.

La société encourage le signalement de toute conduite contraire à l'éthique et a mis sur pied la ligne téléphonique Réponses en matière d'éthique, un numéro sans frais que tout employé ou administrateur peut utiliser pour signaler une conduite qui selon lui constitue une violation du Code, une fraude ou une conduite douteuse. Un protocole de signalement des fraudes a également été mis en place pour assurer que celles-ci sont signalées au moment opportun à la haute direction. De plus, le Comité de vérification a approuvé des procédures pour la réception, la rétention et le traitement des plaintes relatives aux questions de comptabilité, de contrôle interne ou de vérification. Ces procédures sont disponibles à www.loblaw.ca.

La société a adopté un code de conduite pour les fournisseurs qui décrit les attentes de la société à l'égard de ses fournisseurs en matière de déontologie et de responsabilités sociales. Le code de conduite des fournisseurs traite notamment des pratiques de travail, du respect de l'environnement et de la conformité à diverses lois.

Comité de vérification

Tous les membres du Comité de vérification doivent être indépendants et avoir des connaissances de base en finances, conformément aux règles applicables. Le Comité de vérification doit également aider le Conseil à veiller à l'intégrité des contrôles internes et de présentation de l'information financière de la société relativement à la présentation de l'information financière, aux contrôles relatifs à la divulgation de l'information, à la fonction de vérification interne et à sa conformité aux exigences réglementaires et juridiques. Le Comité de vérification est responsable :

- de recommander la nomination d'un vérificateur externe;
- d'examiner les ententes et la portée relatives à la vérification par le vérificateur externe;
- d'examiner l'indépendance du vérificateur externe;
- d'examiner et d'approuver les politiques d'embauche de la société à l'égard des partenaires et des employés professionnels de l'ancien vérificateur externe de la société et de l'actuel vérificateur;
- d'examiner et d'évaluer avec la direction la pertinence et l'efficacité des contrôles internes relativement à la divulgation de l'information financière et à la communication de l'information financière et d'examiner tout correctif proposé;
- d'examiner et de surveiller les politiques de la société en matière d'éthique et de conflits d'intérêts;
- de superviser les procédures pour la réception, la rétention et le suivi des plaintes concernant la comptabilité, les contrôles internes de la société, les questions de vérification et le signalement confidentiel et anonyme de ces problèmes par les employés;
- de vérifier et superviser la fonction de vérification interne de la société;
- de vérifier l'intégrité des systèmes de gestion et d'information de la société;
- d'examiner et d'approuver les honoraires de vérification versés au vérificateur externe, et d'approuver préalablement les honoraires versés aux vérificateurs externes pour des mandats non reliés à la vérification;
- de discuter et d'examiner avec la direction et le vérificateur externe les états financiers consolidés annuels et intermédiaires, les questions clés relatives à la présentation de l'information, le rapport de gestion de la société ainsi que la notice annuelle;
- d'examiner la divulgation de l'information financière tirée des états financiers de la société; et
- d'examiner avec la direction les principaux risques liés aux activités de la société ainsi que les systèmes et processus mis en place pour gérer ces risques.

Comité de gouvernance, de formation du personnel, de mises en candidature et de rémunération

Le Comité de gouvernance est responsable de superviser la rémunération des administrateurs et des cadres supérieurs. Il est également responsable de l'élaboration et du maintien de pratiques de gouvernance qui respectent des normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise. Dans le cadre de son mandat, le Comité de gouvernance identifie et recommande la candidature

Autres questions de gouvernance d'entreprise

Politique en matière de diffusion de l'information Le Conseil a examiné et adopté une politique en matière de diffusion de l'information pour traiter de la diffusion en temps opportun de renseignements importants. La politique en matière de diffusion de l'information est disponible sur le site Web de la société à : www.loblaw.ca. La politique en matière de diffusion de l'information est révisée annuellement et établit des directives pour déterminer quelle information est importante et de quelle manière elle doit être diffusée, pour éviter qu'elle soit communiquée sur une base sélective et en assurer la diffusion la plus large possible. Le Conseil, directement et par l'entremise de ses comités, étudie et approuve le contenu des principaux documents devant être divulgués, notamment les états financiers provisoires non vérifiés, les états financiers annuels consolidés vérifiés, le rapport de gestion, la notice annuelle et la circulaire de la direction sollicitant des procurations. La société s'efforce de communiquer par ces voies avec ses actionnaires ainsi que par le biais de communiqués de presse, de son site Web et de réunions portant sur les relations avec les investisseurs.

Les comités du Conseil d'administration

Le Conseil comprend cinq comités : le Comité de vérification, le Comité de gouvernance, de formation du personnel, de mises en candidature et de rémunération, le Comité de retraite et des avantages sociaux, le Comité de l'environnement et de santé et sécurité, et le Comité de direction.

Le Comité de vérification est composé uniquement d'administrateurs indépendants. Tous les comités, à l'exception du Comité de direction, sont entièrement composés d'administrateurs qui ne font pas partie de la direction et dont la majorité sont des administrateurs indépendants. Le Conseil est d'avis que la composition de ses comités, à l'exception du Comité de direction, leur permet de fonctionner en toute indépendance par rapport à la direction de façon à ce que les intérêts des actionnaires soient protégés.

Chacun des comités a un mandat officiel et une description des fonctions du Président, établie par le Conseil. Le mandat et la description des fonctions sont révisés annuellement. Les mandats des comités sont disponibles sur le site Web de la société à www.loblaw.ca. Voici un bref résumé des responsabilités de chacun des comités :

d'administrateurs potentiels au Conseil d'administration, supervise le programme d'orientation des nouveaux administrateurs et maintient un processus d'évaluation du rendement du Conseil et des comités ainsi que de tous les administrateurs et décharge le Conseil des responsabilités relatives à la rémunération et à la planification de la relève des dirigeants de la société.

Le Comité de gouvernance est responsable :

- d'identifier les candidats au poste de membre du Conseil et d'évaluer l'indépendance des administrateurs;
- d'aider à l'orientation des administrateurs et d'évaluer leur rendement sur une base continue;
- de façonner l'approche de la société en matière de gouvernance d'entreprise et de recommander, auprès du Conseil, des principes de gouvernance devant être suivis par la société;
- de décharger le Conseil des responsabilités relatives à la rémunération et à la planification de la relève des cadres de la société; et
- de déterminer le processus de rémunération des administrateurs et des dirigeants.

Le Conseil a nommé le président du Comité de gouvernance qui est un administrateur indépendant, pour qu'il agisse à titre d'administrateur principal.

Comité de retraite et des avantages sociaux

Le Comité de retraite et des avantages sociaux est responsable :

- d'examiner le rendement de la caisse de retraite et des régimes de retraite de la société et de ses filiales;
- d'évaluer et de recommander des gestionnaires pour le portefeuille du fonds;
- d'évaluer le rendement des gestionnaires de la caisse de retraite;
- d'examiner et d'approuver les hypothèses relatives à la capitalisation, la situation de capitalisation et les modifications apportées aux régimes de retraite de la société et de ses filiales; et
- de recevoir les rapports relatifs aux niveaux, types et coûts des régimes des avantages sociaux des employés de la société.

Comité de l'environnement et de santé et sécurité

Le Comité de l'environnement et de santé et sécurité est responsable de la révision et de la surveillance des politiques, procédures, pratiques et de la conformité en matière d'environnement, de salubrité alimentaire, de santé et de sécurité au travail.

Comité de direction

Le Comité de direction détient tous les pouvoirs du Conseil à l'exception de celui de déclarer des dividendes sur les actions ordinaires et certains autres pouvoirs spécifiquement réservés, en vertu des lois en vigueur, au Conseil. Le Comité de direction agit seulement lorsqu'il est impossible pour tous les membres du Conseil de se réunir.

Comité de diffusion de l'information Le Comité de diffusion de l'information composé de dirigeants de la société supervise le processus de diffusion de la société tel que décrit dans la politique de diffusion de l'information. Le Comité de diffusion de l'information a notamment pour mandat de s'assurer que des contrôles internes et des procédures efficaces sont en place pour permettre à la société de respecter toutes ses obligations en matière de diffusion continue de l'information, y compris les exigences en matière de certification. Le Comité de diffusion de l'information doit également s'assurer que les politiques et procédures contenues dans la politique en matière de diffusion de l'information de la société sont conformes aux exigences réglementaires.

Répertoire d'exploitation

(âge et nombre d'années de service)

Galen G. Weston (34 ans et 9 années)

Président exécutif du Conseil

Allan L. Leighton (53 ans et 1 année)

Vice-président du Conseil

Mark Foote (45 ans et 1 année)

Président et chef de la
mise en marché

Dalton Philips

(38 ans, en fonction depuis janvier 2007)

Chef de l'exploitation

William M. Wells

(46 ans, entrera en fonction en avril 2007)

Chef de la direction financière

Robert A. Balcom (45 ans et 13 années)

Vice-président principal,
secrétaire et chef du contentieux

Karen Hanna (49 ans et 1 année)

Vice-présidente principale,
ressources humaines

Peter McMahon (51 ans et 1 année)

Vice-président exécutif,
chaîne d'approvisionnement et
technologie de l'information

Pietro Satriano (44 ans et 5 années)

Vice-président exécutif, secteur alimentaire

Membres de la direction

(âge et nombre d'années de service)

Galen G. Weston (34 ans et 9 années)

Président exécutif du Conseil

Allan L. Leighton (53 ans et 1 année)

Vice-président du Conseil

Mark Foote (45 ans et 1 année)

Président et chef de la mise en marché

Dalton Philips

(38 ans, en fonction depuis janvier 2007)

Chef de l'exploitation

William M. Wells

(46 ans, entrera en fonction en avril 2007)

Chef de la direction financière

David K. Bragg (58 ans et 23 années)

Vice-président exécutif

Barry K. Columb (42 ans et 1 année)

Président, les Services financiers
le Choix du Président

Joseph Jackman (47 ans et 2 années)

Vice-président exécutif, marketing

Richard P. Mavrinac (54 ans et 24 années)

Vice-président exécutif

Peter McMahon (51 ans et 1 année)

Vice-président exécutif,
chaîne d'approvisionnement et
technologie de l'information

Frank Rocchetti

(46 ans et 1 année)

Vice-président exécutif,
marchandise générale

Pietro Satriano (44 ans et 5 années)

Vice-président exécutif,
secteur alimentaire

Robert A. Balcom (45 ans et 13 années)

Vice-président principal, secrétaire
et chef du contentieux

Roy R. Conliffe (56 ans et 25 années)

Vice-président principal,
relations de travail

Karen Hanna (49 ans et 1 année)

Vice-présidente principale,
ressources humaines

Louise M. Lacchin (49 ans et 23 années)

Vice-présidente principale, finances

Ann Weir (44 ans et 13 années)

Vice-présidente principale,
vérification interne et conformité
aux contrôles internes

Joseph J. Wilke (38 ans et 13 années)

Vice-président principal,
présentation de l'information financière
et contrôle financier

Geoffrey H. Wilson (51 ans et 20 années)

Vice-président principal,
services financiers et relations
avec les investisseurs

Manny DiFilippo (47 ans et 15 années)

Vice-président, gestion des risques
et initiatives stratégiques

David G. Gore (36 ans et 5 années)

Vice-président, conseiller juridique,
conformité, confidentialité et déontologie

J. Bradley Holland (43 ans et 13 années)

Vice-président, fiscalité

Michael N. Kimber (51 ans et 22 années)

Vice-président, conseiller juridique

Joyce C. Lee (35 ans et 10 années)

Vice-présidente, information financière

Lucy J. Paglione (47 ans et 23 années)

Vice-présidente, retraite
et avantages sociaux

George D. Seslija (51 ans et 27 années)

Vice-président, promotion immobilière

Lisa R. Swartzman (36 ans et 13 années)

Vice-présidente, trésorière

Laurel MacKay-Lee (36 ans et 7 années)

Contrôleure, projets financiers

Irene Pinheiro (39 ans et 14 années)

Contrôleure, analyse financière

Marian M. Burrows (52 ans et 28 années)

Secrétaire adjointe

Swavek A. Czapinski (32 ans et 8 années)

Trésorier adjoint

M. Darryl Hanstead (32 ans et 8 années)

Trésorier adjoint

Walter H. Kraus (44 ans et 18 années)

Directeur principal,
affaires environnementales

Conseil d'administration

Galen G. Weston, B.A., M.B.A.¹⁾

Président exécutif du Conseil, Les Compagnies Loblaw limitée; ancien vice-président principal, Les Compagnies Loblaw limitée; administrateur, Wittington Investments Limited; ancien administrateur, George Weston limitée.

Allan L. Leighton¹⁾

Vice-président du Conseil, Les Compagnies Loblaw limitée, George Weston limitée et Selfridges & Co. Ltd.; président du conseil, Royal Mail Group; ancien président et chef de la direction, Wal-Mart Europe; administrateur, BHS Ltd, Brown Thomas Group Limited, BskyB plc, et Holt Renfrew et Compagnie limitée.

Paul M. Beeston, C.M., B.A., F.C.A.²⁾⁵⁾

Président du conseil, Centre de toxicomanie et de santé mentale; ancien président et chef de la direction, Major League Baseball; ancien président, équipe de baseball Blue Jays de Toronto; administrateur, la Banque le Choix du Président et Newport Partners Income Fund.

Gordon A.M. Currie, B.A., LL.B.⁴⁾

Vice-président exécutif, secrétaire et chef du contentieux, George Weston limitée; ancien vice-président principal et chef du contentieux, Centrica North America; ancien associé, Blake, Cassels & Graydon LLP.

Camilla H. Dalglish, B.A.⁵⁾

Administratrice, Fondation W. Garfield Weston, The Garfield Weston Foundation (GB); ancienne présidente, The Civic Garden Centre; ancienne administratrice, La Société canadienne pour la conservation de la nature et Royal Botanical Gardens.

Anthony S. Fell, o.c.^{3*)4*)}

Président du conseil, RBC Capital Markets Inc.; ancien président du conseil et chef de la direction, RBC Dominion valeurs mobilières; ancien vice-président du conseil, Banque Royale du Canada; président du conseil, Munich Reinsurance Group of Companies; administrateur, BCE Inc., CAE Inc., Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre.

Anthony R. Graham¹⁾³⁾⁴⁾

Président et administrateur, Wittington Investments Limited; président et chef de la direction, Sumarria Inc.; ancien vice-président du conseil, Financière Banque Nationale; président du conseil et administrateur, la Banque le Choix du Président, Graymont Limited; administrateur, George Weston limitée, Brown Thomas Group Limited, Holt Renfrew et Compagnie limitée, Power Corporation du Canada, Corporation financière Power, Provigo inc., Selfridges & Co. Ltd.

Nancy H.O. Lockhart, O.Ont.^{3)5*)}

Directrice générale, Frum Development Group; ancienne vice-présidente, Shoppers Drug Mart Corporation; ancienne présidente, Centre canadien du film et Centre des sciences de l'Ontario; ancienne présidente, Canadian Club, Toronto; administratrice, The Toronto Community Foundation et The Stratford Chef's School.

Pierre Michaud, C.M.⁵⁾

Fondateur, Réno-Dépôt inc.; président du conseil et administrateur, Provigo inc.; vice-président du conseil, La Banque Laurentienne du Canada; administrateur, Bombardier Produits Récréatifs Inc., Capital GVR inc. et Gaz Métro inc.

Thomas C. O'Neill, B. COMM., F.C.A.^{2*)}

Président du conseil à la retraite, PricewaterhouseCoopers Consulting; ancien chef de la direction, PricewaterhouseCoopers LLP; vice-président du conseil, Queen's University; administrateur, la Banque le Choix du Président, Adecco S.A., BCE Inc., Nexen Inc., Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et St. Michael's Hospital.

G. Joseph Reddington, B.A., J.D.³⁾

Président du conseil, administrateur et chef de la direction à la retraite, Breuners Home Furnishings Corporation; ancien président du conseil et chef de la direction, The Signature Group; ancien président et chef de la direction, Sears Canada; administrateur, Ansett Worldwide.

John D. Wetmore B.Math.²⁾⁴⁾

Ancien président et chef de la direction, IBM Canada; vice-président à la retraite, Contact Centre Development, IBM Americas; administrateur, Research In Motion Limited, Sunnybrook Foundation, University of Waterloo; administrateur, Resolve Business Outsourcing Income Fund.

Joseph H. Wright, B.A.²⁾³⁾⁴⁾

Associé directeur, Barnagain Capital; ancien président et chef de la direction, Société de Banque Suisse (Canada); président du conseil et administrateur, Fonds de revenu BFI Canada; administrateur, la Banque le Choix du Président, OutdoorPartner Media Corporation et ROC Pref Corp.

1. Comité de direction
 2. Comité de vérification
 3. Comité de gouvernance, de formation du personnel, de mises en candidature et de rémunération
 4. Comité de retraite et des avantages sociaux
 5. Comité de l'environnement et de la santé et sécurité
- * Président du comité

Renseignements sur la société et à l'intention des actionnaires

Siège social et centre de services aux magasins

Les Compagnies Loblaw limitée
1 President's Choice Circle
Brampton, Canada
L6Y 5S5
Téléphone : 905-459-2500
Télécopieur : 905-861-2206
Internet : www.loblaw.ca

Inscription boursière et symbole boursier

Les actions ordinaires de la société sont inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole « L ».

Actions ordinaires

W. Galen Weston et George Weston limitée sont propriétaires réels de 63 % des actions ordinaires de la société.

À la fin de l'exercice 2006, il y avait 274 173 564 actions ordinaires émises et en circulation, 5 696 actionnaires ordinaires inscrits et 100 744 229 actions ordinaires négociables sur le marché public.

Le volume quotidien moyen des transactions sur les actions ordinaires de la société en 2006 était de 382 410.

Politique en matière de dividendes sur les actions ordinaires

La société a comme politique de verser un dividende, représentant environ 20 % à 25 % du bénéfice net de base par action ordinaire ajusté de l'exercice précédent.¹⁾

Dates relatives aux dividendes sur les actions ordinaires

La déclaration et le versement des dividendes trimestriels sont effectués conformément à l'approbation du Conseil d'administration. Les dates prévues de la clôture des registres et des versements pour 2007 sont les suivantes :

Clôture des registres	Date de versement
15 mars	1 ^{er} avril
15 juin	1 ^{er} juillet
15 sept.	1 ^{er} oct.
15 déc.	30 déc.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

La société a présenté une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités à la Bourse de Toronto.

Valeur des actions ordinaires

Aux fins des gains en capital, le prix de base au jour de l'évaluation (le 22 décembre 1971) pour les actions ordinaires de la société est de 0,958 \$ l'action. La valeur au 22 février 1994 était de 7,67 \$ l'action ordinaire.

Agent des transferts et agent comptable des registres

Société de fiducie
Computershare du Canada
100 University Avenue
Toronto, Canada
M5J 2Y1
Téléphone : 416-263-9200
Sans frais : 1-800-663-9097
Télécopieur : 416-263-9394
Télécopieur sans frais : 1-888-453-0330

Si vous désirez modifier votre adresse ou éliminer les envois multiples ou si vous avez d'autres questions sur un compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec la Société de fiducie Computershare du Canada.

Vérificateurs indépendants

KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Toronto, Canada

Assemblée annuelle et extraordinaire

L'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de Les Compagnies Loblaw limitée se tiendra le mardi 1^{er} mai 2007 à 11 h au Maple Leaf Gardens, 60 Carlton Street, Toronto, Canada.

Marques de commerce

Les Compagnies Loblaw limitée et ses filiales sont propriétaires d'un certain nombre de marques de commerce. Plusieurs filiales utilisent sous licence d'autres marques de commerce. Ces marques de commerce sont la propriété exclusive de Les Compagnies Loblaw limitée ou du concédant de licence et, lorsqu'elles sont mentionnées dans le présent rapport, elles figurent en italique.

Relations avec les investisseurs

Les actionnaires, les analystes de valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à Geoffrey H. Wilson, vice-président principal, services financiers et relations avec les investisseurs, au siège social de la société ou par courriel à investor@loblaw.ca

Des informations financières supplémentaires ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) et au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), organisme de réglementation principal de la Banque le Choix du Président, filiale de la société. La société procède à un appel d'analystes peu de temps après l'émission de ses rapports trimestriels. Ces appels sont archivés dans la section destinée aux investisseurs sur le site Web de la société.

This report is available in English.

Le présent sommaire annuel a été imprimé au Canada sur du papier Cougar Opaque contenant 10 % de fibres recyclées après consommation, sans chlore et fabriqué dans une installation indépendamment certifiée conforme aux dispositions d'approvisionnement de la norme Aménagement forestier durable[®] (AFD).

1) Se reporter aux Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 40 du rapport financier 2006.

Pour plus d'information sur notre gamme
de produits et services, visitez nos sites Web :



www.loblaw.ca



www.pc.ca

www.joe.ca

Les Compagnies Loblaw limitée

1 President's Choice Circle

Brampton, Canada

L6Y 5S5

Téléphone : 905-459-2500

Télécopieur : 905-861-2206



Simplifier, innover et croître



Loblaw^{MD}

LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE

Rapport financier 2006

Faits saillants financiers

Pour les exercices terminés les 30 décembre 2006
et 31 décembre 2005
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2006 (52 semaines)	2005 (52 semaines)
Résultats d'exploitation		
Chiffre d'affaires ³⁾	28 640 \$	27 627 \$
Chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV ^{2) 3)}	28 257	27 212
BAlIA ajusté ²⁾	1 892	2 132
Bénéfice d'exploitation	289	1 401
Bénéfice d'exploitation ajusté ²⁾	1 326	1 600
Intérêts débiteurs	259	252
Bénéfice net (perte)	(219)	746
Flux de trésorerie		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 180	1 489
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	70	103
Dépenses en immobilisations	937	1 156
Par action ordinaire (en dollars)		
Bénéfice net (perte) de base	(0,80)	2,72
Bénéfice net de base ajusté ²⁾	2,72	3,35
Taux de dividende à la fin de l'exercice	0,84	0,84
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	4,31	5,43
Valeur comptable	19,85	21,48
Cours du marché à la fin de l'exercice	48,79	56,37
Ratios financiers		
Marge BAlIA ajustée ²⁾	6,7 %	7,8 %
Marge d'exploitation	1,0 %	5,1 %
Marge d'exploitation ajustée ²⁾	4,7 %	5,9 %
Rendement de l'actif total moyen ²⁾	2,3 %	11,2 %
Rendement des capitaux propres moyens	(3,9)%	13,2 %
Couverture des intérêts	1,0 : 1	5,1 : 1
Dette nette ²⁾ sur les capitaux propres	0,72 : 1	0,66 : 1
Statistiques d'exploitation		
Superficie en pieds carrés de vente au détail (en millions)	49,7	48,5
Taille moyenne des magasins détenus par la société (en pieds carrés)	57 400	56 100
Chiffre d'affaires par pied carré moyen des magasins détenus par la société (en dollars)	585	579
Croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables	0,8 %	0,2 %
Nombre de magasins détenus par la société	672	670
Nombre de magasins franchisés	405	402

Table des matières Rapport financier 2006

1	Rapport de gestion
44	Résultats financiers
80	Glossaire

Pour obtenir des renseignements
additionnels, visitez notre site Web :
www.loblaw.ca.

Le rapport annuel comprend
le sommaire annuel de 2006 et le
rapport financier de 2006.

1) Se reporter au glossaire à la page 80 pour les définitions et ratios financiers.

2) Se reporter aux Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 40.

3) En 2006, la société a mis en œuvre de manière rétroactive l'Abrégé des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux CPN-156, *Comptabilisation par un fournisseur d'une contrepartie consentie à un client (y compris un revendeur des produits du fournisseur)* (le « CPN-156 »). Par conséquent, certains avantages promotionnels versés à des magasins franchisés indépendants, associés et indépendants au cours de l'exercice précédent ont été reclassés entre le poste Chiffre d'affaires et le poste Coût des ventes, frais de vente et d'administration. Pour de plus amples détails, se reporter à la section « Normes comptables mises en œuvre en 2006 » comprise dans le rapport de gestion inclus dans le rapport financier.

Rapport de gestion

2	1. Énoncés prospectifs	27	10. Risques et gestion des risques
3	2. Vue d'ensemble	27	10.1 Risques d'exploitation et gestion des risques
4	3. Vision et stratégies		Industrie et concurrence
5	4. Indicateurs de rendement clés		Gestion du changement
6	5. Rendement financier		Sécurité alimentaire et santé publique
8	5.1 Résultats d'exploitation		Technologie de l'information
	Chiffre d'affaires		Relations de travail
	Bénéfice d'exploitation		Cotisations aux avantages sociaux futurs
	Intérêts débiteurs		Régimes de retraite interentreprises
	Impôts sur le bénéfice		Fournisseurs de services indépendants
	Bénéfice net		Immobilier
13	5.2 Situation financière		Saisonnalité
	Ratios financiers		Surstock
	Dividendes sur les actions ordinaires		Perfectionnement et maintien du personnel
	Capital-actions en circulation		Prix des services publics et du carburant
14	6. Situation de trésorerie et sources de financement		Assurance
14	6.1 Flux de trésorerie		Environnement, santé et sécurité
	Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation		Déontologie et conduite des affaires
	Sorties nettes liées aux activités d'investissement		Lois, fiscalité et comptabilité
	Sorties nettes liées aux activités de financement		Structure de société de portefeuille
16	6.2 Sources de financement	32	10.2 Risques financiers et gestion des risques
18	6.3 Obligations contractuelles		Instruments financiers dérivés
18	6.4 Arrangements hors bilan		Taux de change
	Garanties		Taux d'intérêt
	Titrisation des créances sur cartes de crédit		Cours des actions ordinaires
	Fiducie de financement indépendante		Contrepartie
	Instruments financiers dérivés		Crédit
20	7. Principales informations annuelles consolidées	34	11. Opérations entre apparentés
22	8. Résultats d'exploitation trimestriels	34	12. Estimations comptables critiques
22	8.1 Résultats par trimestre	35	12.1 Stocks
24	8.2 Résultats du quatrième trimestre	35	12.2 Avantages sociaux futurs
		36	12.3 Écarts d'acquisition
		36	12.4 Impôts sur le bénéfice
		37	12.5 Taxe sur les produits et services et taxes de vente provinciales
		37	12.6 Immobilisations
26	9. Attestation par la direction des contrôles et procédés de présentation de l'information	37	13. Normes comptables
		37	13.1 Normes comptables mises en application en 2006
		38	13.2 Normes comptables futures
		40	14. Perspectives
		40	15. Mesures financières non conformes aux PCGR
		43	16. Information supplémentaire

Le présent rapport de gestion de Les Compagnies Loblaw limitée et de ses filiales (appelées collectivement la « société » ou « Loblaw ») doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés et les notes y afférentes aux pages 45 à 77 du présent rapport financier. Les états financiers consolidés et les notes y afférentes ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada et sont présentés en dollars canadiens. Par suite de la mise en application de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15, *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (variable interest entities)* (la « NOC-15 »), les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la société, ceux de ses filiales et ceux des entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») que la société est tenue de consolider. Un glossaire des termes utilisés dans le présent rapport financier figure à la page 80. Les renseignements contenus dans le présent rapport de gestion prennent en compte l'information à jour jusqu'au 13 mars 2007, à moins d'avis contraire.

1. Énoncés prospectifs

Le rapport annuel de même que la déclaration annuelle et le présent rapport de gestion contiennent des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes de la direction, lesquelles sont comprises dans les présentes, en ce qui concerne les objectifs, plans, buts, aspirations, stratégies, croissance future possible, résultats d'exploitation, rendement, perspectives et occasions d'affaires. Ces énoncés prospectifs sont généralement, mais pas toujours, désignés par des mots ou expressions comme « anticiper », « s'attendre à », « croire », « estimer », « avoir l'intention de » et autres expressions semblables.

Ces énoncés prospectifs ne sont pas des garanties mais seulement des prévisions. Bien que la société estime qu'ils reposent sur des informations et des hypothèses qui sont à jour, raisonnables et complètes, ces énoncés sont nécessairement assujettis à plusieurs facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des estimations, prévisions et intentions. Ces différences peuvent être causées par des facteurs qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, les changements dans les dépenses et les préférences des consommateurs, une augmentation de la concurrence résultant de l'arrivée de nouveaux concurrents et de l'expansion des concurrents actuels, des changements dans les stratégies d'établissement des prix de la société ou de ses concurrents, la capacité de réaliser les économies et les réductions des coûts prévues, y compris celles résultant de mesures de restructuration, de liquidation des stocks et d'autres mesures de simplification et réduction des coûts, la capacité de mener à terme les plans de restructuration, mettre en œuvre des stratégies et lancer des produits novateurs de façon réussie et en temps opportun, les changements dans les marchés des stocks à liquider et la variation de la valeur de réalisation prévue et des coûts associés à la liquidation, les coûts imprévus, accrus ou réduits associés aux mesures annoncées, y compris ceux liés aux coûts de rémunération, les relations de la société avec ses salariés, le résultat des négociations collectives, y compris les modalités des futures conventions collectives, les modifications des exigences réglementaires qui concernent les activités actuelles ou futures de la société, les changements dans les impôts à payer de la société, qu'il s'agisse de modifications des lois fiscales ou des cotisations futures, la performance de ses fournisseurs indépendants, les événements touchant la santé publique, la capacité de la société d'attirer et de retenir des dirigeants clés et les questions d'approvisionnement et de contrôle de la qualité avec ses fournisseurs. Le calcul de la charge au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition dont fait état le présent rapport de gestion repose sur une estimation de plusieurs variables, notamment les multiplicateurs de marché, les prévisions concernant les ventes et les bénéfices futurs, les immobilisations, les taux d'actualisation, les taux de croissance finaux et la juste valeur des actifs et passifs faisant l'objet de l'évaluation. La société prévient le lecteur que la liste de ces facteurs n'est pas exhaustive.

Les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs que contient le rapport annuel, y compris le présent rapport de gestion, sont les suivantes : conjoncture généralement conforme aux prévisions, habitudes de consommation raisonnablement conformes aux tendances historiques, aucune augmentation de la concurrence résultant de l'arrivée sur notre marché de nouveaux concurrents importants ni de l'expansion majeure et inattendue des concurrents actuels, aucun changement important des stratégies de prix de la société ni de celles de ses concurrents; offre de nouveaux produits novateurs par la société et mise à exécution des stratégies de celle-ci comme il était prévu, réalisation des économies et des réductions de coûts comme il était prévu, exécution efficace et en temps opportun des activités de restructuration continue, conformité aux prévisions des coûts associés à la liquidation des stocks, hypothèses de la société à l'égard des coûts de rémunération moyens et du nombre moyen d'années de service des salariés touchés par les mesures de simplification généralement conformes à la réalité, aucun changement significatif quant à l'approche de la société visant ses activités de restructuration en cours, aucun surstock important dans la chaîne d'approvisionnement de la société et aucun arrêt de travail majeur et performance des fournisseurs indépendants conforme aux attentes.

Ces estimations et hypothèses pourraient changer dans le futur en raison de l'incertitude entourant l'environnement concurrentiel ou la conjoncture ou de changements dans les stratégies commerciales. La liste de ces facteurs et les autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents que la société dépose, de temps à autre, auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada, y compris dans la section Risques et gestion des risques du présent rapport de gestion.

Les investisseurs éventuels et autres lecteurs sont donc invités à examiner ces facteurs avec soin lorsqu'ils évaluent les énoncés prospectifs et sont avisés de ne pas s'y fier de façon induue. Les énoncés prospectifs que contient ce rapport annuel, y compris le présent rapport de gestion, sont faits en date dudit rapport annuel et la société renonce à toute obligation ou intention de les mettre à jour publiquement pour refléter de nouvelles informations, des événements futurs ou pour tout autre motif. Compte tenu de ces risques, incertitudes et hypothèses, il est possible que les événements décrits dans les présents énoncés prospectifs se produisent ou non. La société ne peut garantir que les résultats ou événements prévus se réaliseront.

2. Vue d'ensemble

Loblaw, filiale de George Weston Limitée, est la plus grande entreprise de distribution alimentaire et l'un des plus importants détaillants de marchandise générale, de services de pharmacie et de services et produits financiers au Canada. Sous ses différentes bannières, incluant 672 magasins détenus par la société et 405 magasins franchisés, elle s'est engagée à regrouper sous un même toit une offre qui comble les besoins des Canadiens de tout le pays en matière de produits d'alimentation et d'articles ménagers courants. Depuis 50 ans, la société procure au marché canadien des produits et services novateurs par l'intermédiaire de différents modèles de commerce de détail dans l'ensemble du Canada.

Les bannières détenues par la société sont *Atlantic Superstore*, *Dominion* (Terre-Neuve et Labrador), *Extra Foods*, *Loblaws*, *Maxi*, *Maxi & Cie*, *Provigo*, *Real Canadian Superstore* et *Zehrs*, de même que plusieurs clubs-entrepôts, exploités sous le nom de *Cash & Carry*, *Presto* et *The Real Canadian Wholesale Club*. Les magasins franchisés et associés de la société exercent leurs activités sous les raisons sociales de *Atlantic SaveEasy*, *Fortinos*, *no frills*, *SuperValu*, *Valu-mart* et *Your Independent Grocer*. Le réseau de magasins est soutenu par 26 installations d'entreposage exploitées par la société et deux installations d'entreposage appartenant à des tiers, répartis dans l'ensemble du Canada, et, au besoin, par des installations de stockage temporaire.

La société offre également un solide programme de marques contrôlées, qui comprennent les marques *le Choix du Président*, *sans nom* et *Joe Style frais*. De plus, la société offre aux consommateurs des services et produits financiers *le Choix du Président*, notamment la carte MasterCard^{MD} *Services financiers le Choix du Président*, des assurances habitation, automobile, voyage et soins vétérinaires, relevant des *Services financiers le Choix du Président*, les services téléphoniques *PC mobile*, de même que le programme de fidélisation points *PC*.

L'industrie canadienne du commerce de détail où agit la société est un marché changeant et concurrentiel. Les besoins des consommateurs dictent l'évolution de l'industrie, qui n'échappe pas aux changements démographiques ni aux tendances économiques, comme l'évolution du revenu disponible, l'accroissement de la diversité ethnique, la sensibilisation à une alimentation saine et le temps libre des consommateurs. Au cours des dernières années, les consommateurs ont exigé un meilleur rapport qualité/prix, un plus grand choix et une plus grande commodité. La réussite des affaires de la société repose sur la satisfaction de la clientèle.

La société doit faire face à des concurrents non traditionnels de même qu'à des supermarchés traditionnels. Les récents changements au sein de l'industrie étaient caractérisés par le nombre accru de concurrents non traditionnels, comme les entreprises de marchandisage de masse, les clubs-entrepôts, les pharmacies, les magasins offrant un assortiment de produits restreint, les magasins à rabais, les dépanneurs et les magasins spécialisés, qui continuent tous d'ajouter à leur éventail des produits habituellement associés aux supermarchés traditionnels. Au cours des dernières années, le nombre de points de vente au détail qui, traditionnellement, offraient exclusivement des produits d'alimentation, de la marchandise générale ou des produits pharmaceutiques, se sont mis à offrir un assortiment conjugué de ces différentes catégories, entraînant ainsi ce qu'on appelle dans l'industrie le « brouillage des réseaux ». L'évolution du commerce de détail présente plusieurs défis aux épiciers traditionnels : nécessité de repositionner les supermarchés traditionnels tout en augmentant ou en limitant la gamme des produits offerts; nécessité de s'adapter aux prix plus bas qu'offrent les magasins à rabais et besoin évident de réduire les coûts d'exploitation et de main-d'œuvre pour maintenir les bénéfices malgré les prix plus bas et la concurrence accrue.

Depuis le début de 2005 et tout au long de 2006, le rendement financier de la société a été particulièrement faible. L'exercice 2006 a été marqué par des défis et des changements alors que Loblaw continuait d'évoluer et de se transformer en une entreprise véritablement concurrentielle à long terme. Un certain nombre de changements importants dans l'exploitation de la société se sont produits au cours de l'exercice écoulé, y compris les changements dans la haute direction. Galen G. Weston a été nommé président exécutif du Conseil d'administration de la société (le « Conseil »), Mark Foote est devenu président et chef de la mise en marché tandis qu'Allan L. Leighton est entré au Conseil d'administration en tant que vice-président du Conseil. Dalton Philips s'est joint à la société en tant que chef de l'exploitation au début de 2007, et William M. Wells entrera en fonction en avril 2007 comme chef des finances. Un examen de 100 jours de la société a débuté dans la dernière moitié de 2006;

cet examen se concentre sur les principaux inducteurs de l'entreprise, notamment présentation d'aliments frais, optimisation de la mobilisation des salariés, respect des principes fondamentaux du commerce de détail et satisfaction de la clientèle. Les résultats de cet examen ont fourni à la direction des idées clés quant à ses priorités et à sa vision à l'égard de l'organisation.

3. Vision et stratégies

Vision

La vision de Loblaw est de maximiser le rendement de ses actifs en suivant les trois grands principes suivants : « simplifier, innover et croître », de même que son « plan stratégique de croissance ». La société s'efforce de se concentrer sur la clientèle tout en demeurant efficiente et agile. Bien qu'elle accepte des risques d'exploitation calculés, Loblaw recherche une croissance stable à long terme, appuyée par un bilan solide, dans le but de fournir un rendement supérieur et durable à ses actionnaires en combinant l'augmentation du cours des actions ordinaires aux dividendes.

Stratégies

La société emploie diverses stratégies financières et d'exploitation qu'elle regroupe sous les principes simplifier, innover et croître qui la guident à long terme et constituent la philosophie sur laquelle elle s'appuie pour mener ses affaires.

Loblaw est en train de simplifier son organisation en définissant de façon plus claire les responsabilités, en éliminant le chevauchement des tâches et en mettant en place des processus uniformes, simples et efficaces. Une réduction de la complexité de la structure organisationnelle de la société et une brève liste d'indicateurs de rendement clés devraient favoriser la concentration sur la clientèle et les opérations en magasins.

L'innovation est l'un des nombreux points forts de Loblaw, ce qu'elle démontre très clairement par ses offres de marques contrôlées. La société favorise l'innovation car elle croit qu'il est essentiel pour sa réussite de fournir à ses clients de nouveaux produits et des services pratiques à des prix concurrentiels, dans un environnement d'achat stimulant.

La nouvelle équipe de direction a élaboré son plan stratégique de croissance qui définit les priorités d'un plan triennal de renouvellement. Pour créer une offre intégrée de produits d'alimentation, de marchandise générale et de produits pharmaceutiques, la société a mis au point son plan stratégique de croissance, qui se concentre sur les points suivants :

- meilleur format : formats de magasin vraiment distinctifs qui répondent aux besoins variés des clients;
- la fraîcheur avant tout : pour proposer la meilleure offre d'aliments frais;
- l'avantage des marques contrôlées : favorable au développement de produits de marque contrôlée et de services uniques et de haute qualité;
- *Joe Style frais* : pour s'habiller avec style à un prix abordable;
- la santé, le foyer et de saines habitudes de vie : pour un mode de vie sain et abordable;
- à juste prix : pour offrir un excellent rapport qualité-prix;
- toujours disponibles : pour assurer la meilleure disponibilité de stocks; et
- des collègues engagés qui ont à cœur de servir.

Les stratégies d'exploitation à long terme de la société s'inscrivent dans son plan stratégique de croissance et sont toujours les suivantes :

- utiliser les flux de trésorerie générés par l'entreprise pour investir dans son avenir;
- dans la mesure du possible, être propriétaire de ses biens immobiliers afin d'avoir toute la souplesse voulue pour les produits futurs et les occasions d'affaires;
- appliquer une approche de modèles multiples de magasins afin de maximiser sa part du marché à long terme;
- se concentrer sur les aliments tout en répondant aux besoins quotidiens des ménages;
- fidéliser la clientèle et rendre les prix plus concurrentiels grâce à un programme supérieur de marques contrôlées;
- mettre en œuvre et exécuter sans faute les plans et programmes;
- s'efforcer constamment d'améliorer la proposition de valeur de la société.

Les stratégies financières à long terme de la société sont les suivantes :

- maintenir un bilan solide;
- minimiser les risques et les coûts de ses activités de financement et d'exploitation; et
- maintenir un bon niveau de liquidité et d'accès aux marchés financiers.

Le tableau ci-dessous résume les impératifs stratégiques de la société et les activités entreprises en 2006 pour les mener à terme.

Impératif stratégique	Progression en 2006
Simplifier	• Efforts soutenus pour restructurer la chaîne d'approvisionnement, ce qui s'est révélé plus complexe et plus coûteux que ce qui avait été prévu au départ. À la fin de l'exercice, la chaîne d'approvisionnement s'est stabilisée et a permis d'améliorer les niveaux de service. • Planification et développement de la transition organisationnelle, avec concentration sur la refonte des processus et l'allègement de la structure administrative. • Établissement des indicateurs de rendement clés en vue de leur élaboration et mise en œuvre en 2007.
Innover	• Lancement en avril 2006 des vêtements pour adultes <i>Joe Style frais</i> avec réaction positive des consommateurs. • Rédaction et publication de six bulletins <i>Trouvailles le Choix du Président</i>, ce qui constitue un nombre record, pour informer les clients sur les nouveaux produits et services les plus intéressants, et ce, dans plus de dix millions de foyers canadiens au total. • Lancement de plus de 2 000 nouveaux produits sous marques contrôlées.
Croître	• Début de l'examen de 100 jours des principaux inducteurs de l'entreprise. • Mise en place de la première phase de Groupes d'action positive, composés d'employés provenant de tous les secteurs de l'entreprise et mis sur pied pour agir de façon significative sur des questions stratégiques individuelles, comprenant l'optimisation des magasins <i>Real Canadian Superstore</i>, des mesures de perception de la fraîcheur, des travaux préparatoires visant le magasin d'aliments du Maple Leaf Gardens, une initiative de « crédit pour la valeur », des mesures de disponibilité en étalage et un outil de sondage des employés. • Poursuite du développement de produits majeurs, avec perfectionnement au besoin. • Négociation réussie d'une convention collective en Ontario qui permettra la conversion de magasins.

Engagement du Conseil d'administration

Le Conseil et la haute direction de la société se réunissent tous les ans pour revoir les impératifs stratégiques de la société. Ces impératifs, qui couvrent généralement une période de trois à cinq ans, ciblent des éléments spécifiques pour accroître le rendement de la société, répondre aux nouveaux besoins des consommateurs et suivre l'évolution de l'environnement concurrentiel du commerce de détail.

4. Indicateurs de rendement clés

Par suite des priorités établies conformément au nouveau plan stratégique de croissance de la direction et à l'examen de 100 jours, la société a déterminé et continue de mettre au point des indicateurs de rendement clés pour mesurer la progression de ses stratégies à court et long terme. Ces indicateurs porteront sur les points suivants : chiffres d'affaires des magasins comparables des différents formats de magasin, perception de la fraîcheur, chiffre d'affaires des marques contrôlées, pourcentage de la part des vêtements *Joe Style frais* sur le total des ventes de marchandise générale; chiffres d'affaires comparatifs des rayons santé/beauté, soins naturels et *le Choix du Président* Biologique, objectifs quant à l'indice des prix, disponibilité des produits en étalage et satisfaction des employés. En 2007, des objectifs seront fixés pour l'ensemble de la société afin de permettre à la direction d'évaluer les progrès accomplis pour chaque impératif, de même que l'efficacité d'application de la stratégie. La société estime que, si elle réussit à mettre en œuvre et à mener à terme ses impératifs stratégiques pour soutenir ses stratégies d'exploitation et financières à long terme, elle sera bien placée pour réaliser sa vision de procurer un rendement supérieur et durable à ses actionnaires.

Rapport de gestion

Le tableau ci-dessous donne une liste d'indicateurs de rendement clés supplémentaires :

Indicateurs de rendement financier clés

	2006 (52 semaines)	2005 ⁽²⁾ (52 semaines)
Croissance du chiffre d'affaires	3,7 %	6,1 %
Croissance du chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV ¹⁾	3,8 %	4,5 %
Baisse du bénéfice net de base par action ordinaire	(129,4 %)	(22,9 %)
Baisse du bénéfice net de base par action ordinaire ajusté ¹⁾	(18,8 %)	(3,7 %)
Ratio de la dette nette ¹⁾ sur les capitaux propres	0,72 : 1	0,66 : 1
Flux de trésorerie disponibles ¹⁾ (en millions de dollars)	70 \$	103 \$
Rendement des capitaux propres moyens	(3,9 %)	13,2 %

1) Se reporter aux Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 40.

2) Pendant 2006, la société a mis en œuvre de manière rétroactive l'Abrégé des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux CPN-156, *Comptabilisation par un fournisseur d'une contrepartie consentie à un client (y compris un revendeur des produits du fournisseur)*. Par conséquent, certains avantages promotionnels accordés à des magasins franchisés indépendants, associés et indépendants au cours des exercices précédents ont été reclassés entre le poste Chiffre d'affaires et le poste Coût des ventes, frais de vente et d'administration. Pour un complément d'information à ce sujet, se reporter à la section Normes comptables mises en œuvre en 2006 du présent rapport de gestion.

En mettant en œuvre le plan stratégique de croissance, la direction cherche à faire croître, en moyenne, une croissance de 5 % du chiffre d'affaires et de 10 % du bénéfice net ajusté¹⁾ et veut générer des flux de trésorerie disponibles¹⁾ de 250 millions de dollars.

5. Rendement financier

La perte de base par action ordinaire en 2006 s'est établie à 0,80 \$, soit un repli de 3,52 \$ par rapport au bénéfice net de base par action ordinaire de 2,72 \$ de l'exercice précédent. La perte de base par action ordinaire en 2006 est attribuable aux principaux facteurs suivants :

- une charge de 2,92 \$ par action ordinaire imputable à la dépréciation des écarts d'acquisition hors trésorerie;
- une charge de 20 cents par action ordinaire imputable à la convention collective de l'Ontario;
- une charge de 16 cents par action ordinaire imputable à la liquidation des stocks;
- une charge de 17 cents par action ordinaire imputable à l'incidence nette de la rémunération à base d'actions et des contrats à terme de capitaux propres connexes;
- une charge de 11 cents par action ordinaire imputable aux charges de restructuration et autres charges;
- une charge de 3 cents par action ordinaire imputable au paiement d'indemnités de départ;
- des produits de 6 cents par action ordinaire imputables à l'ajustement des soldes d'impôts futurs résultant de changements dans le taux d'imposition fédéral canadien prévu par loi et les taux d'imposition prévus par la loi de certaines provinces canadiennes; et
- des produits de 1 cent par action ordinaire imputables à la consolidation des EDDV.

Compte tenu de l'ajustement des éléments susmentionnés, le bénéfice net de base par action ordinaire ajusté¹⁾ s'élevait à 2,72 \$ pour l'exercice 2006, par comparaison avec 3,35 \$ pour 2005, soit une baisse de 18,8 %, ce qui excluait pour 2005 l'incidence des éléments suivants :

- une charge de 22 cents par action ordinaire attribuable à l'incidence nette de la rémunération à base d'actions et des contrats à terme de capitaux propres connexes;
- une charge de 20 cents par action ordinaire attribuable aux charges de restructuration et autres charges;
- une charge de 10 cents par action ordinaire attribuable à la taxe sur les produits et services (« TPS ») et aux taxes de vente provinciales (« TVP »);

- une charge de 7 cents par action ordinaire attribuable aux coûts directs liés aux interruptions de la chaîne d'approvisionnement;
- une charge de 1 cent par action ordinaire attribuable à l'ajustement des soldes d'impôts futurs résultant de changement dans les taux d'imposition prévus par la loi; et
- une charge de 3 cents par action ordinaire attribuable à la consolidation des EDDV.

Les résultats de 2006 ont été influencés par les coûts à court terme de l'une des plus importantes transformations de l'histoire de la société. La nécessité de ce processus transformationnel découlait du faible rendement financier de la société, phénomène récent et exceptionnel, de même que de l'évaluation par la société de l'environnement en constante évolution du commerce de détail et d'un examen stratégique des processus, de la structure et des principaux inducteurs de ses activités.

Cet examen stratégique a permis de révéler les forces fondamentales de la société et les principaux problèmes qu'elle doit affronter. Une solide part de marché, des produits de marques contrôlées et un réseau de magasins bien établi comptent parmi ses points forts. En revanche, elle doit surmonter des problèmes tels qu'une piètre disponibilité en étalage, la nécessité de mieux se positionner au niveau des prix, des formats de magasin qui ne se distinguent pas suffisamment, une structure organisationnelle complexe où les normes et les procédures manquent de cohérence et où les responsabilités sont mal définies et l'orientation clients, insuffisante. Par suite de ces constatations, la société a planifié et mis au point une transition organisationnelle, qui se concentre sur la refonte des processus et l'allègement de la structure administrative, ainsi qu'une stratégie détaillée dans le but de renforcer sa position concurrentielle et de maintenir son rôle de leader dans la satisfaction des besoins des consommateurs canadiens en matière de produits alimentaires et ménagers. Dans le cadre de cette stratégie, la société a réorienté ses activités suivant les trois grands principes, soit simplifier, innover et croître, et a pris des mesures décisives en 2006 pour obtenir des changements concrets. Parmi les étapes complémentaires effectuées en 2006, mentionnons la négociation d'une nouvelle convention collective de quatre ans avec les membres de certaines sections locales de l'Ontario de l'Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (« TUAC »), la liquidation de certains stocks de marchandise générale et la fermeture d'un certain nombre de magasins dont le rendement était insatisfaisant.

Ces changements en 2005 comprenaient la restructuration du réseau d'approvisionnement, la réorganisation des groupes de la mise en marché, de l'approvisionnement et de l'exploitation, l'établissement d'un nouveau siège social et d'un centre de services aux magasins à Brampton (Ontario), dont l'ouverture a eu lieu en 2005, et le transfert à ce nouveau siège social des activités relatives à la marchandise générale, qui étaient auparavant menées à Calgary (Alberta).

En 2005, la société a fait face à certains défis pendant l'exécution des changements planifiés pour ses systèmes, sa chaîne d'approvisionnement et les secteurs de la marchandise générale; elle a dû notamment convertir certains systèmes de la chaîne d'approvisionnement en raison de la création d'une plate-forme des technologies de l'information à l'échelle nationale et de la mise en place d'un nouveau centre d'entreposage et de distribution, détenu et exploité par une tierce partie, pour distribuer dans l'Est du Canada des produits de marchandise générale et certains produits pharmaceutiques, principalement des produits beauté santé. Ces défis ont perturbé l'acheminement des stocks aux magasins de la société et entraîné des coûts d'exploitation supplémentaires, tout en réduisant le chiffre d'affaires total en raison d'un manque de disponibilité des produits dans les magasins.

En 2006, la société a continué de subir les effets de ces changements. Cependant, elle a fait des progrès constants dans ses efforts pour réduire l'incidence des interruptions de la chaîne d'approvisionnement, comme suit :

- le centre d'entreposage et de distribution de marchandise générale de l'Est du Canada, détenu et exploité par une tierce partie, a légèrement augmenté sa productivité et amélioré en conséquence les niveaux de service;
- six autres conversions de systèmes ont été effectuées pendant l'exercice dans le cadre de la mise en place d'une plate-forme de systèmes nationaux, sans aucune perturbation importante des activités poursuivies;
- les niveaux des services alimentaires ont atteint les objectifs prévus en 2006 tandis que ceux des activités pharmaceutiques se sont améliorés; et
- les niveaux de service des activités liées à la marchandise générale ont montré des signes d'amélioration et de grande stabilité et des progrès ont été accomplis, même si ceux-ci ont été plus lents qu'il était prévu.

5.1 Résultats d'exploitation

Chiffre d'affaires et croissance du chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV¹⁾

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2006 (52 semaines)	2005 ²⁾ (52 semaines)
Chiffre d'affaires total	28 640 \$	27 627 \$
Moins : chiffre d'affaires attribuable à la consolidation des EDDV	383	415
Chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV ¹⁾	28 257 \$	27 212 \$
Croissance du chiffre d'affaires total	3,7 %	6,1 %
Moins : incidence sur la croissance du chiffre d'affaires attribuable à la consolidation des EDDV	(0,1 %)	1,6 %
Croissance du chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV ¹⁾	3,8 %	4,5 %

1) Se reporter aux Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 40.

2) Pendant 2006, la société a mis en œuvre de manière rétroactive l'Abrégé des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux CPN-156, *Comptabilisation par un fournisseur d'une contrepartie consentie à un client (y compris un revendeur des produits du fournisseur)*. Par conséquent, certains avantages promotionnels accordés à des magasins franchisés indépendants, associés et indépendants au cours des exercices précédents ont été reclassés entre le poste Chiffre d'affaires et le poste Coût des ventes, frais de vente et d'administration. Pour un complément d'information à ce sujet, se reporter à la section Normes comptables mises en œuvre en 2006 du présent rapport de gestion.

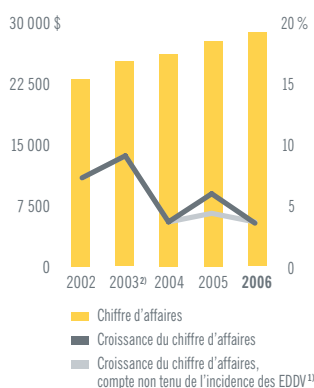
Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires pour l'exercice complet de 2006 a augmenté de 3,7 % pour atteindre 28,6 milliards de dollars, comparativement à 27,6 milliards de dollars pour l'exercice précédent, ce qui comprend une diminution de 0,1 % du chiffre d'affaires, soit 32 millions de dollars, imputable à la consolidation de certains franchisés indépendants conformément à la NOC-15. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence des EDDV¹⁾, le chiffre d'affaires pour 2006 a augmenté de 1 milliard de dollars, soit une augmentation de 3,8 % par rapport à celui de l'exercice précédent.

Voici les principaux facteurs qui expliquent la variation du chiffre d'affaires par rapport à celui de l'exercice antérieur :

- les ventes de produits alimentaires, de marchandise générale et de produits pharmaceutiques ont augmenté par rapport à celles de l'exercice précédent dans toutes les régions du pays;
- le programme des magasins *Real Canadian Superstore* a causé une croissance importante des ventes en Ontario; et
- la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables a atteint environ 0,8 %, comparativement à 0,2 % en 2005;

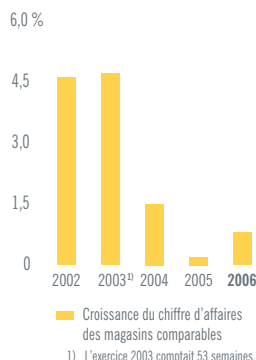
Chiffre d'affaires et augmentation en pourcentage
(en millions de dollars)



1) Se reporter aux Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 40.

2) L'exercice 2003 comptait 53 semaines.

Croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables



1) L'exercice 2003 comptait 53 semaines.

- un déclin des ventes de produits du tabac a entraîné une réduction d'environ 1,2 % du chiffre d'affaires général et de celui des magasins comparables;
- l'inflation nationale du prix des aliments, calculée selon l'indice des prix à la consommation pour l'achat d'aliments en magasin (« IPC ») a été d'environ 2,3 % pour l'exercice, en comparaison d'environ 2,0 % en 2005, avec des fluctuations régionales; le calcul par la société de l'inflation du prix des aliments tient compte de la combinaison des produits et de la stratégie des prix propres à la société et s'est révélé raisonnablement conforme à l'IPC;
- la superficie nette en pieds carrés des commerces de détail a augmenté de 1,2 million de pieds carrés, soit 2,5 %, par suite de l'ouverture de 37 nouveaux magasins détenus par la société et magasins franchisés, et de la fermeture de 33 magasins, y compris ceux qui ont été convertis ou qui ont fait l'objet d'expansions majeures;
- le chiffre d'affaires par magasin détenu par la société a atteint 33 millions de dollars en 2006, par comparaison avec 32 millions de dollars en 2005, cette augmentation étant imputable à l'inauguration de magasins à plus grande surface qui devraient en dernier ressort devenir plus productifs; et
- le chiffre d'affaires par pied carré moyen des magasins détenus par la société a augmenté, passant de 579 \$ en 2005 à 585 \$ en 2006, étant donné que la croissance du chiffre d'affaires a été supérieure à l'augmentation de la superficie nette en pieds carrés.

Le chiffre d'affaires des produits de marques contrôlées s'est élevé en 2006 à 6,2 milliards de dollars, par comparaison avec 5,9 milliards de dollars en 2005. La pénétration des marques contrôlées, qui est le rapport en pourcentage entre les ventes au détail de ces marques et le total des ventes au détail, a atteint 22,9 % pour 2006, par comparaison avec 22,4 % pour 2005. La société a lancé plus de 2 000 nouveaux produits de marques contrôlées en 2006, y compris 1 400 nouveaux produits de marchandise générale. Le programme des marques contrôlées de la société, qui comprend *le Choix du Président*, *PC*, *le Choix du Président Biologique*, *le Choix du Président Menu bleu*, *le Choix du Président Mini Chefs*, *sans nom*, *Joe Style frais*, *Formats Club*, *le Choix du Président Produit écologique Vert*, *EXACT*, *le Choix de nounours* et *La vie chez soi*, apporte d'autres possibilités de croissance du chiffre d'affaires.

Loblaw s'attend à ce que les mesures décrites ci-dessous, combinées à une recherche soutenue d'un meilleur rapport qualité-prix de même qu'aux promotions et à la publicité éventuelles, entraîneront une croissance constante du chiffre d'affaires au cours des prochains exercices :

- se concentrer sur la disponibilité des produits en étalage en augmentant l'attention portée aux clients et en renforçant les processus des magasins et de la chaîne d'approvisionnement;
- rétablir l'innovation comme avantage concurrentiel, aussi bien pour les produits de marques contrôlées que pour les environnements uniques des différents modèles de magasin;
- redéfinir trois formats de magasin distincts : les magasins à grande surface, les magasins conventionnels et les magasins à escompte, puis faire des magasins *Real Canadian Superstore* la principale plate-forme de croissance;
- augmenter le nombre de magasins offrant les vêtements *Joe Style frais*;
- souligner l'approche fraîcheur avant tout en élevant les normes de présentation et de qualité; et
- former le personnel pour qu'il se concentre sur les besoins des clients.

Bénéfice d'exploitation, bénéfice d'exploitation ajusté¹⁾, BAIIA ajusté¹⁾ et marges ajustées¹⁾

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2006 (52 semaines)	2005 (52 semaines)	Variation
Bénéfice d'exploitation	289 \$	1 401 \$	(79 %)
Bénéfice d'exploitation ajusté ¹⁾	1 326 \$	1 600 \$	(17 %)
BAIIA ajusté ¹⁾	1 892 \$	2 132 \$	(11 %)
Marge d'exploitation	1,0 %	5,1 %	
Marge d'exploitation ajustée ¹⁾	4,7 %	5,9 %	
Marge BAIIA ajustée ¹⁾	6,7 %	7,8 %	

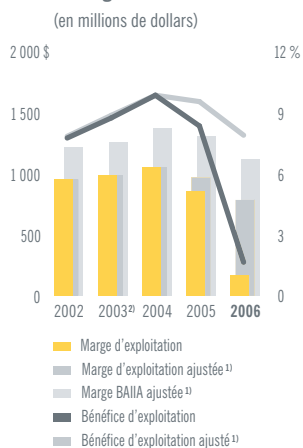
1) Se reporter aux Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 40.

Bénéfice d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation pour 2006 a diminué de 1,1 milliard de dollars, soit 79 %, pour s'établir à 289 millions de dollars, ce qui a entraîné une baisse de la marge d'exploitation qui est passée de 5,1 % en 2005 à 1,0 % en 2006. En 2006 comme en 2005, certains facteurs, tels que ceux décrits ci-dessous, ont eu des répercussions négatives sur le bénéfice d'exploitation :

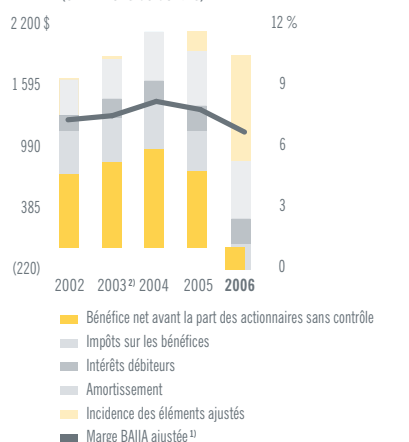
- Une charge hors trésorerie de 800 millions de dollars a été comptabilisée en 2006 au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition faisant suite à l'acquisition de Provigo inc. en 1998. Il a été déterminé que la juste valeur des écarts d'acquisition était inférieure à leur valeur comptable par suite d'une diminution des multiplicateurs de marché, tant du point de vue de l'industrie que de celui de la société, et d'une réduction de la juste valeur déterminée à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, lequel tient compte à la fois des hypothèses posées par la société et celles inhérentes au marché, facteurs qui, une fois conjugués, ont mené à la dépréciation des écarts d'acquisition. Il est prévu que cette charge hors trésorerie au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition qui a été comptabilisée en 2006 soit ajustée au besoin au premier semestre de 2007. La société s'attend à ce que cette charge n'entraîne aucune déduction fiscale. De plus amples détails relativement à la charge hors trésorerie au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition se trouvent dans la section Estimations comptables critiques du présent rapport de gestion.
- En 2006, les membres de certaines sections locales des TUAC ont ratifié une nouvelle convention collective de quatre ans, qui autorise la société à transférer 44 magasins de l'Ontario sous la bannière *Real Canadian Superstore* ou à les convertir en magasins d'alimentation qui offrent des avantages économiques équivalents sur le plan de la main-d'œuvre, tout en lui procurant la souplesse nécessaire pour investir dans de la main-d'œuvre supplémentaire, au besoin. Du fait de la signature de cette convention, la société a constaté une charge ponctuelle de 84 millions de dollars en 2006, comprenant une somme due de 36 millions de dollars à un régime de retraite interentreprises et un paiement de 38 millions de dollars qui devait être versé au moment de la ratification de la convention. La société prévoit que cette nouvelle convention produira des avantages économiques futurs et permettra d'augmenter l'efficacité de l'exploitation, magasin par magasin, pendant une période critique d'intensification de la concurrence.
- Dans le cadre de son examen des niveaux de stocks, la direction a isolé des surstocks, principalement de la marchandise générale. La décision de la direction de procéder à la liquidation de ces stocks a entraîné une charge de 68 millions de dollars en 2006, ce qui reflétait la baisse de valeur des stocks, qui ont été ramenés à leur valeur recouvrable nette prévue, déduction faite des coûts liés à l'organisation de la liquidation engagés à ce jour. En outre, des réductions de prix plus élevées que prévu variant de 15 millions de dollars à 20 millions de dollars ont été constatées afin de liquider certains surstocks dans les magasins, particulièrement au cours du dernier trimestre de l'exercice.
- Une charge de 12 millions de dollars relative au départ de John A. Lederer de son poste de président et administrateur de la société a été comptabilisée en 2006. Un montant additionnel de 10 millions de dollars a été payé aux termes de divers régimes d'intéressement, la plus grande partie de ce montant ayant été précédemment comptabilisée par régularisation.
- Une charge de 37 millions de dollars (43 millions de dollars en 2005) a été comptabilisée en 2006 pour tenir compte de l'incidence nette de la rémunération à base d'actions et des contrats à terme de capitaux propres connexes.
- des produits de 8 millions de dollars (néant en 2005) provenant de la consolidation des EDDV ont été constatés en 2006.

Bénéfice d'exploitation et marges
(en millions de dollars)



1) Se reporter aux Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 40.
2) L'exercice 2003 comptait 53 semaines.

Analyse du BAIIA ajusté et marge¹⁾
(en millions de dollars)



1) Se reporter aux Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 40.
2) L'exercice 2003 comptait 53 semaines.

Les facteurs ci-dessous ont contribué aux charges de restructuration et autres charges de 44 millions de dollars (86 millions de dollars en 2005) comprises dans le bénéfice d'exploitation :

- Dans le cadre de son évaluation des activités des magasins, la direction de la société a approuvé et communiqué en 2006 un plan de fermeture visant 19 magasins du Québec dont le rendement était insatisfaisant, principalement sous la bannière *Provigo*, et 8 magasins de la région de l'Atlantique. Ce plan a entraîné une charge en 2006 de 29 millions de dollars pour la dépréciation des immobilisations et autres coûts découlant de la fermeture de ces magasins et du licenciement des employés. De plus, en raison de la baisse des ventes de produits du tabac faisant suite à la décision d'un fournisseur important de vendre directement ses produits à certains clients de la société, un examen de l'incidence de cette décision sur le réseau des magasins Cash & Carry et des clubs-entrepôts a été entrepris. En 2006, la direction a approuvé et communiqué un plan officiel de fermeture de 24 points de vente en gros qui avaient été les plus grandement touchés par le changement. Cette mesure a entraîné une charge de 6 millions de dollars en 2006 au titre de la dépréciation des immobilisations et autres coûts découlant de ces fermetures et du licenciement des employés. Ces fermetures devraient avoir lieu au cours de 2007.
- Une charge de 8 millions de dollars (62 millions de dollars en 2005) a été comptabilisée en 2006 pour le plan approuvé en 2005 visant la restructuration des activités de la chaîne d'approvisionnement, comprenant la fermeture de six centres de distribution et le transfert de certaines activités à de nouveaux centres de distribution.
- Une charge de 1 million de dollars (24 millions de dollars en 2005) a été comptabilisée en 2006 pour la réorganisation des groupes de la mise en marché, de l'approvisionnement et de l'exploitation, l'établissement d'un siège social national et d'un centre de services aux magasins et le transfert de Calgary (Alberta) à Brampton (Ontario) des activités relatives à la marchandise générale, l'approbation de ces activités ayant eu lieu en 2005.

Le tableau ci-dessous donne un sommaire des charges de restructuration et autres charges :

(en millions de dollars)	Coûts constatés 2006 (52 semaines)	Coûts constatés 2005 (52 semaines)	Total des coûts prévus	Total du reste des coûts prévus
Opérations en magasin	35 \$	— \$	54 \$	19 \$
Réseau d'approvisionnement	8	62	90	20
Déménagement des bureaux et réorganisation des fonctions de soutien des opérations	1	24	25	—
Total des charges de restructuration et autres charges	44 \$	86 \$	169 \$	39 \$

Les détails concernant la nature des charges ci-dessus sont fournis à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

Les autres éléments qui ont été inclus dans le bénéfice d'exploitation de 2005 sont les suivants :

- une charge de 40 millions de dollars attribuable aux passifs éventuels découlant d'erreurs dans la perception et la remise de la TPS et des TVP; et
- des coûts directs d'environ 30 millions de dollars liés aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement subies par la société pendant les deux derniers trimestres de 2005.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bénéfice d'exploitation ajusté¹⁾ s'est établi à 1,3 milliard de dollars en 2006, par rapport à 1,6 milliard de dollars en 2005. La marge d'exploitation ajustée¹⁾ était de 4,7 % en 2006, par rapport à 5,9 % en 2005. La marge BAIIA ajustée¹⁾ a diminué, passant de 7,8 % en 2005 à 6,7 %. La diminution de 274 millions de dollars du bénéfice d'exploitation ajusté¹⁾ et le rétrécissement important de la marge d'exploitation ajustée¹⁾ en 2006 comparativement à 2005 sont attribuables aux différents facteurs présentés ci-dessous.

Au début de 2006, le bénéfice d'exploitation a été touché défavorablement par des problèmes d'approvisionnement en produits en raison de difficultés découlant de la mise en œuvre des conversions entreprises en 2005, de même que des retards dans les activités des programmes qui ont entraîné un manque à gagner et la perte de l'effet de levier des coûts sur les composantes fixes des frais d'administration et d'exploitation. Le rendement de la chaîne d'approvisionnement de la société dans les secteurs de la marchandise générale et des produits pharmaceutiques n'était pas à des niveaux acceptables. Par conséquent, la direction a décidé au début de l'exercice de se concentrer sur l'amélioration des niveaux de service et de garantir la disponibilité des produits dans les magasins pour appuyer les programmes de mise en marché. À la fin de 2006, la chaîne d'approvisionnement s'était stabilisée, ce qui a permis d'améliorer les niveaux de service.

1) Se reporter aux Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 40.

Pendant tout l'exercice 2006, la stratégie consistant à investir continuellement pour abaisser les prix des aliments et augmenter ainsi les ventes a eu une incidence négative sur le bénéfice d'exploitation. Par suite de cet investissement dans la baisse des prix, de démarques plus importantes de la marchandise générale, surtout au cours du quatrième trimestre, et d'un accroissement de la freinte des stocks, le ratio de la marge brute globale a reculé, ce qui a cependant été compensé en partie par des améliorations des synergies d'achat, une meilleure composition des aliments, de la marchandise générale et des produits pharmaceutiques. Les investissements en technologie de l'information de même que les coûts d'exploitation des magasins et des centres de distribution, principalement les coûts de la main-d'œuvre, ont dû être augmentés afin de stabiliser l'acheminement des produits aux magasins. En outre, les coûts à court terme liés aux établissements complémentaires d'entreposage, détenus par de tierces parties, ont été absorbés.

Une charge au titre de la dépréciation des immobilisations de 27 millions de dollars a été constatée en 2006 en raison, en partie, de la décision de surseoir aux plans d'aménagement futur de certains sites.

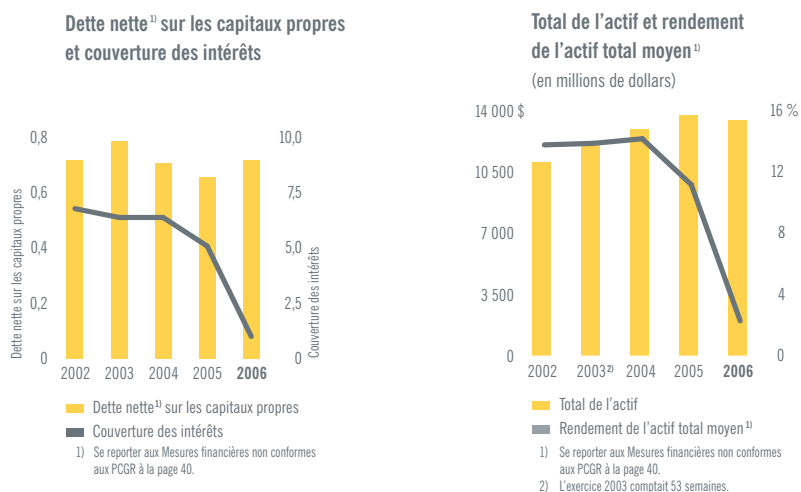
Comme nous l'avons mentionné précédemment, la nouvelle équipe de direction est en train de réorganiser la société autour de trois grands principes, à savoir simplifier, innover et croître, et a élaboré un plan stratégique de croissance comme cadre de travail pour un plan triennal de renouvellement. Les priorités définies en 2007 pour ramener la société à un niveau de rentabilité plus élevé sont les suivantes :

- simplifier l'organisation en définissant clairement les responsabilités, en éliminant le chevauchement des tâches et en mettant en place des processus cohérents, simples et efficaces;
- rétablir l'innovation comme avantage concurrentiel; et
- se concentrer sur les principes fondamentaux du commerce de détail dans les secteurs des opérations en magasins, de la chaîne d'approvisionnement et de la technologie de l'information, notamment sur la disponibilité des produits en étalage et les investissements considérables en matière d'établissement de prix afin d'optimiser le « crédit pour la valeur ».

Au début de 2007, la société a approuvé et annoncé la restructuration et la rationalisation de ses fonctions de mise en marché et de ses activités en magasins. Les coûts de cette restructuration, comprenant les indemnités de départ, les coûts de conservation du personnel et autres coûts, devraient se situer entre 150 millions de dollars et 200 millions de dollars, la grande partie de ces coûts devant être comptabilisée dans le premier semestre de 2007. La société est également en train d'évaluer la perte liée aux produits pharmaceutiques qui sera prise en compte dans le bénéfice d'exploitation en 2007, par suite de changements législatifs que le gouvernement de l'Ontario a adoptés à la fin de 2006, comme l'explique de manière plus détaillée la section Risques d'exploitation et gestion des risques du présent rapport de gestion.

Intérêts débiteurs

Les intérêts débiteurs comprennent principalement les intérêts sur la dette à court et à long terme, l'amortissement des frais de financement reportés, les intérêts sur les instruments financiers dérivés, déduction faite des intérêts créditeurs gagnés sur les placements à court terme et des intérêts capitalisés à titre d'immobilisations. En 2006, les intérêts débiteurs totaux ont augmenté de 7 millions de dollars, soit 2,8 %, pour atteindre 259 millions de dollars, comparativement à 252 millions de dollars en 2005.



Les intérêts sur la dette à long terme se sont élevés à 284 millions de dollars, par rapport à 290 millions de dollars en 2005. En 2006, le taux d'intérêt fixe moyen pondéré sur la dette à long terme (compte non tenu des obligations découlant de contrats de location-acquisition) était de 6,7 % (6,7 % en 2005) tandis que la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance était de 17 ans (17 ans en 2005).

Les intérêts sur les instruments financiers dérivés comprennent l'incidence nette des swaps de taux d'intérêt de la société, des swaps de devises et des contrats à terme de capitaux propres; ces intérêts représentaient une charge de 7 millions de dollars en 2006 (produits de 6 millions de dollars en 2005). La variation des intérêts sur les instruments financiers dérivés est principalement attribuable à une hausse des taux d'intérêt à court terme au Canada. En 2006, les intérêts créditeurs nets à court terme se sont maintenus au niveau de l'exercice précédent, à 11 millions de dollars.

En 2006, 21 millions de dollars (21 millions de dollars en 2005) en frais d'intérêt sur la dette relative aux biens immobiliers en cours d'aménagement ont été capitalisés à titre d'immobilisations.

Analyse des coûts de financement à long terme

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2006 (52 semaines)	2005 (52 semaines)
Total de la dette à long terme à la fin de l'exercice (y compris la tranche à moins de un an)	4 239 \$	4 355 \$
Intérêt sur la dette à long terme	284 \$	290 \$
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré sur la dette à long terme (compte non tenu des obligations découlant de contrats de location-acquisition)	6,7 %	6,7 %

Impôts sur le bénéfice

Le taux d'imposition effectif de la société en 2006 a augmenté pour s'établir à 826,7 %, contre 34,8 % en 2005, principalement en raison de la charge non déductible au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition qui représente 796,8 % de la variation par rapport à l'exercice précédent. Le taux d'imposition effectif avant l'incidence de la charge non déductible au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition, telle qu'elle a été calculée à la note 8 afférente aux états financiers consolidés, a diminué, pour s'établir à 29,9 % en 2006 en raison principalement des facteurs suivants :

- un changement dans la proportion des bénéfices imposables gagnés dans différentes compétences fiscales; et
- une réduction de 16 millions de dollars de la charge d'impôts futurs constatée par suite d'une réduction des taux d'imposition prévus par la loi du gouvernement fédéral canadien et de certains gouvernements provinciaux, dont l'effet cumulatif a été pris en compte dans les états financiers consolidés à la date à laquelle la loi est pratiquement en vigueur.

Bénéfice net

En 2006, le résultat net a diminué de 965 millions de dollars, affichant une perte de 219 millions de dollars, contre un bénéfice net de 746 millions de dollars en 2005, et le résultat net de base par action ordinaire a diminué de 3,52 \$, affichant une perte de base par action ordinaire de 0,80 \$, comparativement à un bénéfice net de base par action ordinaire de 2,72 \$ en 2005; ces diminutions sont attribuables aux facteurs décrits dans les sections qui précèdent.

5.2 Situation financière

Ratios financiers

Le ratio de la dette nette¹⁾ sur les capitaux propres est demeuré conforme aux lignes directrices internes de la société qui l'établissent à moins de 1 : 1. En 2006, ce ratio était de 0,72 : 1 contre 0,66 : 1 en 2005. La charge hors trésorerie au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition a eu une incidence négative de 0,10 : 1 sur le ratio de la dette nette¹⁾ sur les capitaux propres, par suite d'une réduction de 800 millions de dollars des capitaux propres.

Les rentrées nettes liées aux activités d'exploitation couvrent une bonne partie des besoins de la société en matière de financement et, en 2006, ont dépassé le programme des dépenses en immobilisations. Les besoins en financement de 2006 résultaient principalement du programme des dépenses en immobilisations et des dividendes payés sur les actions ordinaires de la société.

1) Se reporter aux Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 40.

En 2006, les capitaux propres ont diminué de 445 millions de dollars, soit 7,6 %, pour atteindre 5,4 milliards de dollars. La baisse importante du bénéfice d'exploitation a créé un ratio de couverture des intérêts de 1,0 fois en 2006, contre 5,1 fois en 2005. La charge au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition est un élément hors trésorerie important du bénéfice d'exploitation et cette charge a eu une incidence négative d'environ 3,1 fois sur le ratio de couverture des intérêts.

À la fin de l'exercice, le fonds de roulement a augmenté par rapport à celui de l'exercice précédent. En 2006, le rendement de l'actif total moyen¹⁾ s'est établi à 2,3 %, comparativement à 11,2 % en 2005. En 2006, le rendement des capitaux propres moyens s'est établi à (3,9 %), contre 13,2 % en 2005. Les deux rendements de 2006 ont subi l'effet négatif des coûts et des charges supplémentaires décrits précédemment qui ont été engagés en 2006. Le rendement moyen des capitaux propres sur cinq ans s'est établi à 12,5 % (17,3 % en 2005).

Dividendes sur les actions ordinaires

La déclaration et le versement des dividendes sont à la discrétion du Conseil d'administration. La politique de la société en matière de dividendes consiste à maintenir des versements équivalant à environ 20 % à 25 % du bénéfice net de base par action ordinaire ajusté¹⁾ de l'exercice précédent, compte tenu de la situation de trésorerie à la fin de l'exercice, des besoins de trésorerie futurs et des occasions de placement. Actuellement, il n'y a aucune restriction qui pourrait empêcher la société de verser des dividendes conformes aux niveaux historiques. La société entend maintenir le niveau actuel des dividendes en 2007 portant les dividendes annualisés à un niveau supérieur aux niveaux historiques. En 2006, le Conseil a déclaré des dividendes trimestriels de 21 cents par action ordinaire. Le dividende annualisé par action ordinaire de 84 cents correspond à 25,1 % du bénéfice net de base par action ordinaire ajusté¹⁾ de 2005, ce qui est conforme à la politique de la société en matière de dividendes. Après la fin de l'exercice, le Conseil a déclaré un dividende trimestriel de 21 cents par action ordinaire, payable le 1^{er} avril 2007.

Capital-actions en circulation

Le capital-actions en circulation de la société est composé d'actions ordinaires. Un nombre illimité d'actions ordinaires est autorisé et il y avait 274 173 564 actions ordinaires émises et en circulation à la fin de l'exercice. Pour un complément d'information sur le capital-actions en circulation de la société, voir la note 18 afférente aux états financiers consolidés.

À la fin de l'exercice, il y avait au total 4 084 646 options sur actions en circulation, ce qui représentait 1,5 % des actions ordinaires émises et en circulation de la société, ce qui était tout à fait conforme à la directive de 5 % de la société. De plus amples renseignements relatifs à la rémunération à base d'actions de la société sont fournis dans la note 19 afférente aux états financiers consolidés.

6. Situation de trésorerie et sources de financement

6.1 Flux de trésorerie

Principaux éléments des flux de trésorerie

(en millions de dollars)	2006 (52 semaines)	2005 (52 semaines)	Variation
Rentrées (sorties) nettes liées aux :			
Activités d'exploitation	1 180 \$	1 489 \$	(309)\$
Activités d'investissement	(1 308)\$	(903)\$	(405)\$
Activités de financement	(120)\$	(208)\$	88 \$

Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation

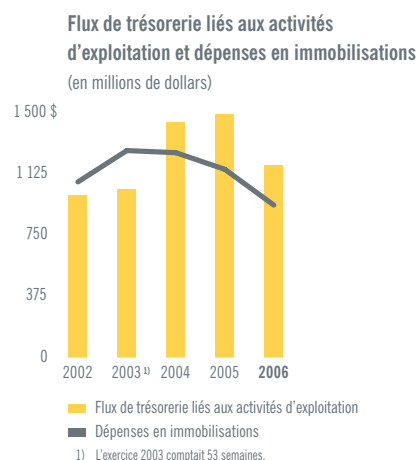
Les rentrées nettes liées aux activités d'exploitation ont diminué, passant de 1,5 milliard de dollars en 2005 à 1,2 milliard de dollars en 2006. La variation des rentrées nettes liées aux activités d'exploitation de l'exercice est principalement due à une diminution du bénéfice d'exploitation.

Sorties nettes liées aux activités d'investissement

En 2006, les sorties nettes liées aux activités d'investissement ont atteint 1,3 milliard de dollars, comparativement à 0,9 milliard de dollars en 2005. En 2005, un produit a été tiré de la vente d'un portefeuille d'emprunts à long terme d'une tierce partie, comme il en est fait mention dans la section Opérations entre apparentés du présent rapport de gestion. De plus, en raison de la baisse des dépenses en immobilisations de 219 millions de dollars et de l'échéance plus longue de son portefeuille de placements à court terme, la société a délaissé la trésorerie et les équivalents de trésorerie, optant plutôt pour les placements à court terme.

Les dépenses en immobilisations se sont élevées à 0,9 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars en 2005) pour l'exercice, étant donné que la société a continué à maintenir et à renouveler l'ensemble de ses actifs et à investir pour assurer sa croissance. Environ 79 % (82 % en 2005) de ses dépenses en immobilisations ont été allouées aux nouveaux magasins, aux rénovations et aux agrandissements. Ces dépenses continues ont profité à toutes les régions à divers degrés et renforcé l'ensemble des magasins existants. Certains des nouveaux magasins de plus grande superficie ont remplacé des magasins plus anciens, plus petits et moins efficaces, qui n'offraient pas le vaste assortiment de produits et services auxquels s'attend le consommateur d'aujourd'hui. Le reste des dépenses en immobilisations, soit 21 % (18 % en 2005), a été affecté au réseau d'entreposage et de distribution, aux systèmes d'information et à d'autres éléments d'infrastructure nécessaires pour soutenir la croissance des magasins. En 2007, les dépenses en immobilisations devraient être inférieures à celles des exercices précédents, étant donné que la société désire éprouver parfaitement l'économie de ses formats de magasin avant d'en construire de nouveaux.

En 2006, le programme de dépenses en immobilisations des magasins détenus par la société et des magasins franchisés, compte tenu de l'effet des ouvertures et fermetures de magasins, a permis d'augmenter la superficie nette en pieds carrés pour la vente au détail de 2,5 % par rapport à 2005. En 2006, 37 (69 en 2005) nouveaux magasins détenus par la société et magasins franchisés ont ouvert leurs portes tandis que 147 magasins (77 en 2005) ont subi des rénovations ou des travaux mineurs d'agrandissement. Les 37 nouveaux magasins, déduction faite de 33 fermetures (57 en 2005), ont ajouté 1,2 million de pieds carrés à la superficie totale de vente au détail (2,8 millions en 2005). En 2006, la superficie moyenne des magasins détenus par la société a augmenté de 2,3 % pour atteindre 57 400 pieds carrés (56 100 en 2005) et la superficie moyenne des magasins franchisés a augmenté de 1,1 % pour atteindre 27 400 pieds carrés (27 100 en 2005).



À la fin de 2006, la société avait engagé environ 153 millions de dollars (264 millions de dollars en 2005) dans des projets de dépenses en immobilisations et l'achat de biens immobiliers, comme la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments.

En 2006, la société a également généré 99 millions de dollars (109 millions de dollars en 2005) grâce à la vente d'immobilisations.

Dépenses en immobilisations et activités relatives aux magasins

	2006 (52 semaines)	2005 (52 semaines)	Variation
Dépenses en immobilisations (en millions de dollars)	937 \$	1 156 \$	(219)\$
Superficie de vente au détail (en millions de pieds carrés)	49,7	48,5	2,5 %
Superficie moyenne (en pieds carrés)			
Magasins détenus par la société	57 400	56 100	2,3 %
Magasins franchisés	27 400	27 100	1,1 %

Sorties nettes liées aux activités de financement

En 2006, les sorties nettes liées aux activités de financement ont diminué pour atteindre 120 millions de dollars, comparativement à 208 millions de dollars en 2005; cette diminution est attribuable principalement au paiement des dividendes du quatrième trimestre de 2006 qui a lieu après la fin de l'exercice.

Pendant le second trimestre de 2006, la société a remboursé ses débetures de Provigo inc. série 1996, portant intérêt à 8,70 %, d'un montant de 125 millions de dollars, qui étaient arrivées à échéance.

En 2005, le prospectus préalable de base de 2003 de la société a expiré, et celle-ci a déposé un nouveau prospectus préalable de base visant l'émission de billets à moyen terme (« BMT ») totalisant 1,0 milliard de dollars; la totalité de ces billets demeurent en circulation.

La société a l'intention de renouveler son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA ») dans le but de racheter à la Bourse de Toronto jusqu'à 5 % de ses actions ordinaires en circulation ou de conclure des contrats de dérivés de capitaux propres à cette fin. En 2006, la société n'a pas racheté d'actions aux fins d'annulation dans le cadre de son OPRCNA (226 100 en 2005).

6.2 Sources de financement

La société obtient son financement à court terme grâce à une combinaison de rentrées nettes liées aux activités d'exploitation, de trésorerie, d'équivalents de trésorerie, de placements à court terme, de dettes bancaires et de son programme d'effets de commerce. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme de la société, de même que des marges de crédit d'exploitation non engagées de 845 millions de dollars consenties par plusieurs banques, appuient son programme d'effets de commerce de 1,2 milliard de dollars. Les emprunts de la société sous forme d'effets de commerce viennent généralement à échéance à moins de trois mois de la date d'émission, bien que leur durée puisse atteindre 364 jours.

La titrisation des créances sur cartes de crédit fournit à la Banque *le Choix du Président* (la « Banque PC »), filiale en propriété exclusive de la société, une source de fonds additionnelle pour l'exercice de ses activités. En vertu du programme de titrisation de la Banque PC, une partie du total des droits sur les créances sur cartes de crédit est vendue à des fiducies indépendantes. En 2006, la Banque PC a restructuré son programme de titrisation des créances sur cartes de crédit et Eagle Credit Card Trust (« Eagle »), fiducie indépendante précédemment constituée, a émis des billets de premier rang et des billets subordonnés à cinq ans échéant en 2011, d'un montant de 500 millions de dollars, assortis d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 4,5 %. La restructuration du portefeuille a donné lieu à une perte négligeable. En 2006, la Banque PC a titrisé des créances sur cartes de crédit de 240 millions de dollars (225 millions de dollars en 2005). Pour un complément d'information sur la titrisation et les créances sur cartes de crédit de la Banque PC, se reporter aux notes 1 et 11 des états financiers consolidés et à la section Arrangements hors bilan du présent rapport de gestion.

Pour son financement à long terme, la société a recours à son programme de BMT. Elle prévoit refinancer sa dette à long terme existante lorsque celle-ci arrivera à échéance.

Dans le cours normal de ses activités, la société établit des lettres de crédit de soutien qui sont utilisées pour certaines obligations relatives au programme de financement de ses franchisés indépendants, à la titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque *PC*, de même qu'à des opérations immobilières et des programmes d'avantages sociaux. À la fin de l'exercice, le passif brut éventuel relatif aux lettres de crédit de soutien de la société totalisait environ 333 millions de dollars (276 millions de dollars en 2005); la société disposait de facilités de crédit sur lesquelles elle pouvait prélever 371 millions de dollars (316 millions de dollars en 2005) au titre des lettres de crédit de soutien.

La société a l'intention d'obtenir une facilité de crédit engagée qui devrait lui être consentie par plusieurs banques au montant de 500 millions de dollars pour les besoins généraux de la société et pour appuyer son programme des effets de commerce.

La société peut puiser aux sources suivantes pour combler ses besoins de financement de 2007 :

- rentrées nettes liées aux activités d'exploitation;
- trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme;
- programme d'effets de commerce;
- programme de BMT; et
- titrisations de nouvelles créances sur cartes de crédit découlant de la croissance future des activités de la Banque *PC* liées aux cartes de crédit.

Dans le troisième trimestre de 2006, Dominion Bond Rating Service (« DBRS ») a revu à la baisse les BMT et les débentures de la société, qui sont passés de la cote « A (haut) » à « A » tandis que la notation des effets de commerce a été confirmée à « R-1 (bas) ». Dans ces deux cas, la tendance est passée de « négative » à « stable ». Dans le quatrième trimestre de 2006, la notation du crédit à long terme et des effets de commerce de la société a été revue à la baisse par Standard & Poor's (« S&P »), passant de « A » à « A- » et de « A-1 (moyen) » à « A-1 (bas) », respectivement. La société a été retirée de la liste de surveillance « CreditWatch » avec répercussions négatives et ses perspectives sont passées à « stables ».

Après la fin de l'exercice, DBRS a placé les BMT et les débentures de la société sous examen avec répercussions négatives et, simultanément, a confirmé le maintien à son niveau actuel des effets de commerce de la société avec perspectives « stables »; dans cette même période, S&P a placé sur la liste « CreditWatch » avec répercussions négatives les effets de commerce et le crédit à long terme de la société. Même si une autre baisse des cotes entraînera une augmentation des coûts d'emprunt, la société ne prévoit pas avoir de difficulté à obtenir du financement externe, vu son expérience antérieure et l'attente de conditions stables du marché.

Le tableau ci-dessous présente les cotes de solvabilité actuelles de la société :

Cotes de solvabilité (normes canadiennes)

	Dominion Bond Rating Service	Standard & Poor's
Effets de commerce	R-1 (bas)	A-1 (bas)
Billets à moyen terme	A	A-
Autres billets et débentures	A	A-

Les agences de notation de crédit mentionnées ci-dessus établissent leurs cotes de solvabilité en se fondant sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs. Ces cotes donnent une indication du risque que la société ne puisse pas remplir ses obligations à temps.

6.3 Obligations contractuelles

Les paragraphes qui suivent décrivent certaines des obligations contractuelles importantes de la société et traitent d'autres obligations qui avaient cours au 30 décembre 2006.

Sommaire des obligations contractuelles

(en millions de dollars)	Paielements exigibles par exercice						Total
	2007	2008	2009	2010	2011	Ultérieurement	
Dette à long terme, y compris les obligations découlant de contrats de location-acquisition	27 \$	420 \$	148 \$	319 \$	369 \$	2 956 \$	4 239 \$
Contrats de location-exploitation ¹⁾	190	178	156	134	114	720	1 492
Contrats liés à l'achat de biens immobiliers et aux projets de dépenses en immobilisations ²⁾	145	4	4				153
Obligations liées à des achats ³⁾	735	660	562	562	561	358	3 438
Total des obligations contractuelles	1 097 \$	1 262 \$	870 \$	1 015 \$	1 044 \$	4 034 \$	9 322 \$

1) Représentent les loyers minimums ou loyers de base exigibles. Ces montants ne sont compensés par aucun revenu de sous-location prévu.

2) Ces obligations comprennent les accords relatifs à l'achat de biens immobiliers. Les accords peuvent contenir des conditions qui pourront ou non être respectées. Si les conditions ne sont pas respectées, la société pourrait ne plus être tenue de donner suite à l'opération. Ces obligations comprennent également les engagements relatifs aux projets de dépenses en immobilisations, en particulier les projets relatifs à la construction, l'agrandissement et la rénovation des bâtiments.

3) Il s'agit notamment d'obligations contractuelles importantes, relatives à l'achat de biens et services aux termes de contrats établissant des volumes fixes ou minimums d'achat ou des paiements devant être faits dans un délai déterminé pour un ensemble de prix variables. Il s'agit d'estimations relatives aux engagements financiers prévus et le montant des paiements réels peut être différent. Les obligations liées à des achats ne comprennent pas les commandes de produits destinés à la revente, faites dans le cours normal des activités, ni les contrats qui peuvent être résiliés dans un délai relativement court ou qui ne comportent aucune obligation ou coût notable pour la société. De même, les obligations liées à des achats de marchandises ou de biens s'apparentant à des marchandises pour lesquelles il existe un marché de revente sont exclues. La société croit que de tels contrats n'ont pas d'incidence appréciable sur ses liquidités.

À la fin de l'exercice, les autres passifs à long terme de la société comprenaient le passif au titre des prestations constituées, le passif d'impôts futurs et le passif au titre de la rémunération à base d'actions. Ces passifs à long terme ne figurent pas dans le tableau pour les raisons suivantes :

- les paiements futurs du passif au titre des prestations constituées, principalement les avantages complémentaires de retraite, sont fonction de la décision des employés à la retraite de soumettre leur réclamation et du moment auquel ils le font;
- les paiements futurs d'impôts dépendent du montant des bénéfices imposables et des taux d'imposition;
- les paiements futurs liés à la plus-value d'actions des options sur actions des salariés dépendent de la décision des salariés d'exercer ou non leurs options sur actions, du cours des actions ordinaires de la société à la date d'exercice et de la façon dont les salariés exercent ces options sur actions; et
- les paiements futurs des unités d'actions restreintes dépendent du cours des actions ordinaires de la société.

6.4 Arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la société conclut les arrangements hors bilan suivants :

- lettres de crédit de soutien utilisées pour certaines obligations liées principalement à des opérations immobilières et à des programmes d'avantages sociaux, dont le passif brut éventuel totalise environ 221 millions de dollars (143 millions de dollars en 2005);
- garanties;
- titrisation d'une partie des créances sur cartes de crédit de la Banque PC par l'intermédiaire de fiducies indépendantes;
- lettre de crédit de soutien à une fiducie de financement indépendante qui consent des prêts aux franchisés indépendants de la société pour l'achat de stocks et d'immobilisations; et
- instruments financiers dérivés sous forme de swaps de taux d'intérêt.

Garanties

La société a conclu divers accords de garantie, y compris des lettres de crédit de soutien relativement à la titrisation de créances sur cartes de crédit de la Banque *PC*, au financement par des tiers des franchisés indépendants de la société et à des obligations pour indemniser des tiers dans le cadre de contrats de location, de cession d'entreprises et autres opérations effectuées dans le cours normal des activités de la société. Pour une description détaillée de ces garanties, se reporter à la note 21 afférentes aux états financiers consolidés.

Titrisation des créances sur cartes de crédit

Par l'intermédiaire de la Banque *PC*, filiale en propriété exclusive, la société procède à la titrisation de créances sur cartes de crédit en passant par une fiducie indépendante gérée par une grande banque canadienne, de même que par l'intermédiaire d'une autre fiducie indépendante, appelée Eagle. Dans le cadre de ces titrisations, la Banque *PC* vend une partie de ses créances sur cartes de crédit à ces fiducies en échange d'espèces. Les fiducies financent ces achats en émettant à des tiers investisseurs des titres de créance sous forme d'effets de commerce adossés à des créances et de billets à terme adossés à des créances, respectivement. Ces titrisations ne sont comptabilisées comme des ventes d'actif que lorsque la Banque *PC* transfère le contrôle des actifs cédés et reçoit une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur les actifs cédés. Toutes les opérations entre les fiducies et la Banque *PC* ont été comptabilisées comme des ventes et devraient continuer de l'être, conformément aux PCGR canadiens et plus précisément à la note d'orientation concernant la comptabilité (la « NOC ») 12, « Cessions de créances ». Étant donné que la Banque *PC* n'exerce aucun contrôle ni aucune influence sur les fiducies, les résultats financiers de ces dernières n'ont pas été inclus dans les états financiers consolidés de la société.

Lorsque la Banque *PC* vend des créances sur cartes de crédit à des fiducies, elle n'a plus accès à ces créances mais conserve des liens avec les comptes des clients détenteurs des cartes de crédit et demeure responsable de la gestion des créances. La Banque *PC* ne reçoit pas d'honoraires des fiducies pour la gestion des créances et, par conséquent, un passif de gestion des créances est comptabilisé. Lorsqu'une vente est réalisée, la Banque *PC* conserve des droits sur les flux de trésorerie futurs, une fois que les obligations envers les investisseurs des fiducies ont été remplies, ces droits étant considérés comme des droits conservés. Le recours de la fiducie qui émet les effets de commerce adossés à des créances à l'égard des actifs de la Banque *PC* se limite aux droits conservés de la Banque *PC* et est appuyé par une lettre de crédit de soutien, produite par une importante banque canadienne, qui représente 9 % (9 % en 2005) du montant titrisé. Cette lettre de crédit de soutien peut être utilisée en cas de forte baisse des rentrées de fonds provenant des créances sur cartes de crédit titrisées ou de la valeur de celles-ci. La société a convenu de rembourser la banque émettrice pour toute somme tirée sur la lettre de crédit de soutien. La société est d'avis qu'il est fort peu probable qu'une telle situation survienne. Les billets subordonnés émis par Eagle constituent un soutien au crédit pour les billets qui ont un rang supérieur. La valeur comptable des droits conservés est révisée périodiquement et, en cas de perte de valeur durable, la valeur comptable est ramenée à la juste valeur.

Au 30 décembre 2006, le montant total de l'encours des créances sur cartes de crédit titrisées pour lesquelles la Banque *PC* continue de fournir des services de gestion s'élevait à 1,25 milliard de dollars (1,01 milliard de dollars en 2005) et les droits conservés correspondants à 5 millions de dollars (5 millions de dollars en 2005). La lettre de crédit de soutien pour une partie de ces créances titrisées s'élevait approximativement à 68 millions de dollars (91 millions de dollars en 2005). En 2006, la Banque *PC* a reçu des fiducies indépendantes 116 millions de dollars (106 millions de dollars en 2005) en revenus de titrisation de créances sur cartes de crédit. Sans la titrisation, la société devrait trouver une autre source de financement et émettre des titres de créance ou des instruments de capitaux propres. Pour un complément d'information sur cet arrangement, se reporter aux notes 11 et 21 afférentes aux états financiers consolidés.

Fiducie de financement indépendante

Les franchisés indépendants de la société peuvent obtenir du financement par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes, mise sur pied pour consentir des prêts aux franchisés indépendants afin qu'ils puissent acheter plus facilement des stocks et des immobilisations, principalement du matériel et des agencements. Une grande banque canadienne gère ces fiducies. La fiducie de financement indépendante qui fait partie de la structure finance ses activités en émettant des effets de commerce adossés à des créances à des tiers investisseurs. Le total des prêts octroyés aux franchisés indépendants de la société et en cours au 30 décembre 2006 était de 419 millions de dollars (420 millions de dollars en 2005), ce qui comprend des prêts exigibles de 124 millions de dollars des EDDV consolidées par la société en 2006 (126 millions de dollars en 2005). Selon une règle bien définie, la société a accepté de rehausser le crédit sous forme d'une lettre de crédit de soutien en faveur de la fiducie de financement indépendante pour environ 10 % du capital des prêts en cours quel que soit le moment, soit 44 millions de dollars (42 millions de dollars en 2005) au 30 décembre 2006. Le rehaussement du crédit permet à la fiducie de financement indépendante d'offrir des modalités de

financement avantageuses aux franchisés indépendants de la société. Si un franchisé indépendant n'honore pas les modalités de son prêt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, assumé le prêt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, la fiducie de financement indépendante peut céder le prêt à la société et tirer des sommes sur la lettre de crédit de soutien. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de crédit de soutien. Aucun montant n'a encore été tiré sur cette lettre. La société croit pouvoir recouvrer intégralement des franchisés indépendants les sommes qu'elle aurait remboursées à la banque émettrice. Ni la fiducie de financement indépendante, ni la société ne peuvent volontairement mettre fin à l'entente avant le mois de décembre 2009 et, après cette date, elles doivent donner un préavis de six mois. La résiliation automatique de l'entente ne peut avoir lieu que si des événements prédéterminés se produisent et ne sont pas réglés dans les délais prescrits, notamment une baisse de la notation de crédit de la société au-dessous d'une cote de crédit à long terme de A (faible) attribuée par DBRS. Si l'entente prend fin, les franchisés indépendants devront trouver un autre moyen de financement pour remplacer les prêts consentis par la fiducie de financement indépendante. Dans de telles circonstances, la société n'est pas tenue sous contrat de fournir du financement aux franchisés indépendants. Conformément aux PCGR canadiens, les états financiers de la fiducie de financement indépendante et ceux de la société n'ont pas été consolidés.

Instruments financiers dérivés

La société a recours à des instruments financiers dérivés hors bilan pour gérer les risques liés à la fluctuation des taux d'intérêt. Pour une description détaillée de ces instruments et des conventions comptables connexes, se reporter aux notes 1 et 20 afférentes aux états financiers consolidés.

7. Principales informations annuelles consolidées

Le tableau qui suit résume les principales informations annuelles consolidées qui ont été extraites des états financiers consolidés vérifiés de la société. Ces informations ont été dressées conformément aux PCGR canadiens et sont présentées en dollars canadiens. L'analyse des données figurant dans le tableau est fondée sur les tendances qui ont influé sur la situation financière et les résultats d'exploitation au cours des deux derniers exercices.

Principales informations annuelles consolidées

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2006 (52 semaines)	2005 ²⁾ (52 semaines)	2004 ²⁾ (52 semaines)
Chiffre d'affaires	28 640 \$	27 627 \$	26 030 \$
Chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV ¹⁾	28 257	27 212	26 030
Bénéfice net (perte)	(219)	746	968
Bénéfice net (perte) par action ordinaire (en dollars)			
De base	(0,80)	2,72	3,53
De base ajusté ¹⁾	2,72	3,35	3,48
Dilué	(0,80)	2,71	3,51
Total de l'actif	13 486	13 761	12 949
Dette à long terme (moins la tranche échéant à moins de un an)	4 212	4 194	3 935
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,84	0,84	0,76

1) Se reporter aux Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 40.

2) Pendant 2006, la société a mis en œuvre de manière rétroactive l'Abrégé des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux CPN-156, *Comptabilisation par un fournisseur d'une contrepartie consentie à un client (y compris un revendeur des produits du fournisseur)*. Par conséquent, certains avantages promotionnels accordés à des magasins franchisés indépendants, associés et indépendants au cours des exercices précédents ont été reclassés entre le poste Chiffre d'affaires et le poste Coût des ventes, frais de vente et d'administration. Pour un complément d'information à ce sujet, se reporter à la section Normes comptables mises en œuvre en 2006 du présent rapport de gestion.

La société a considérablement changé au cours des deux derniers exercices. Comme nous l'avons mentionné précédemment, un certain nombre de changements significatifs se sont produits dans les activités de la société en 2006, y compris des changements dans la haute direction. La nouvelle équipe de direction a entrepris, dans la dernière moitié de 2006, un examen de la société qui s'est concentré sur les principaux inducteurs de l'entreprise, comme la présentation des produits d'alimentation frais, les propositions de valeur des bannières de la société, la mobilisation maximale des salariés, l'application des principes de base du commerce de détail et la satisfaction de la clientèle. De plus, la société a continué de ressentir les effets en 2006 de certaines mesures prises en 2005, notamment la restructuration de la chaîne d'approvisionnement, la conversion des systèmes de la chaîne d'approvisionnement, qui a été entreprise dans le cadre de la création d'une plate-forme de technologie de l'information à l'échelle nationale, la réorganisation de ses groupes de mise en marché, d'approvisionnement et d'exploitation et le transfert de personnel au nouveau centre de services aux magasins de Brampton (Ontario).

En 2006, le chiffre d'affaires a augmenté de 3,7 % pour s'établir à 28,6 milliards de dollars, comparativement à 27,6 milliards de dollars en 2005. Compte non tenu de l'incidence des EDDV, le chiffre d'affaires s'est établi à 28,3 milliards de dollars, soit 3,8 % de plus qu'en 2005. Le chiffre d'affaires des magasins comparables a augmenté de 0,8 % en 2006 et de 0,2 % en 2005. L'inflation du prix des aliments à l'échelle nationale, telle que mesurée par l'IPC, a été d'environ 2,3 % en 2006, comparativement à environ 2,0 % en 2005. Le calcul par la société de l'inflation du prix des aliments, qui tient compte de la combinaison des produits et de la stratégie d'établissement des prix propres à la société, a été raisonnablement conforme à l'IPC. En 2006, le chiffre d'affaires général et celui des magasins comparables ont été défavorablement touchés par une baisse des ventes de produits du tabac, celle-ci étant causée par une baisse générale du marché et par la perte des ventes de produits du tabac dans le réseau des clubs-entrepôts de la société, en raison de la décision d'un fournisseur important de vendre directement ses produits à certains clients de la société. En 2005 et à un moindre degré en 2006, le chiffre d'affaires général et celui des magasins comparables ont également été perturbés par des interruptions de la livraison des marchandises aux magasins de la société, sous l'effet de certaines conversions de systèmes et du démarrage d'un entrepôt exploité par une tierce partie.

Le chiffre d'affaires a également été influencé par un certain nombre d'autres facteurs, notamment des changements dans la superficie nette en pieds carrés des magasins, l'ajout de nouveaux services ou rayons et les activités des concurrents. Au cours des deux derniers exercices, la société a investi en moyenne 1,0 milliard de dollars par année en immobilisations, ce qui a entraîné une augmentation de la superficie nette des magasins d'environ 4,0 millions de pieds carrés, soit 8,8 %.

Le chiffre d'affaires moyen par pied carré des magasins détenus par la société a diminué, passant de 592 \$ en 2004 à 585 \$ en 2006.

La proportion de nouvelle superficie nette en pieds carrés des magasins et le moment choisi pour l'ouverture et la fermeture des magasins pendant un exercice donné peuvent varier. L'augmentation de la superficie moyenne nette pondérée en pieds carrés des magasins a été de 4,5 % en 2006, contre 7,5 % en 2005.

Afin d'améliorer sa proposition de valeur, Loblaw a investi dans l'établissement des prix dans des marchés précis, en adoptant une stratégie de bas prix quotidiens. Fidèle à sa stratégie qui consiste à mettre l'accent sur le secteur de l'alimentation tout en répondant aux besoins courants des ménages, la société a élargi son assortiment de marchandise générale et de produits pharmaceutiques au cours de cette période, la croissance des ventes au détail réalisée dans ces deux catégories ayant continué de surpasser la croissance des ventes au détail de produits alimentaires. L'activité de la concurrence a varié selon les marchés. Au cours des deux derniers exercices, l'augmentation de la superficie en pieds carrés des magasins a atteint dans certains marchés des niveaux sans précédent, plus particulièrement dans le secteur de l'alimentation, ce qui a entraîné des pressions sur les prix et le taux de conservation des clients.

Pour l'ensemble de l'exercice 2006, le résultat net a diminué de 965 millions de dollars, affichant une perte de 219 millions de dollars, tandis que le résultat net de base par action ordinaire a baissé de 3,52 \$, affichant une perte de base par action ordinaire de 80 cents. Cette baisse tient compte d'une diminution de 79,4 % du bénéfice d'exploitation et d'une augmentation de 2,8 % des intérêts débiteurs. Le taux d'imposition effectif a augmenté, passant de 34,8 % en 2005 à 826,7 % en 2006.

En 2005, le bénéfice net a diminué de 222 millions de dollars, soit 22,9 %, tandis que le bénéfice net de base par action ordinaire a diminué de 81 cents, soit de 22,9 % par rapport à 2004. Cette baisse était attribuable à une diminution du bénéfice d'exploitation de 15,2 % par rapport à 2004 et à une augmentation de 5,4 % des intérêts débiteurs. Le taux d'imposition effectif a augmenté, passant de 31,5 % en 2004 à 34,8 % en 2005.

Le bénéfice d'exploitation pour l'ensemble de l'exercice 2006 a été inférieur à celui de 2005 par suite de la comptabilisation d'une charge hors trésorerie au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition. Les charges liées aux processus courants de transformation et certaines autres charges décrites précédemment à la section Résultats d'exploitation du présent rapport de gestion ont entraîné une baisse du bénéfice d'exploitation au cours des exercices 2006 et 2005, comparativement à celui de l'exercice précédent. Au cours des deux derniers exercices, les intérêts débiteurs nets ont augmenté, principalement par suite d'une hausse des taux d'emprunts à court terme au Canada et de la baisse des intérêts créditeurs nets découlant des swaps de taux d'intérêt arrivés à échéance au cours de l'exercice. L'augmentation du taux d'imposition effectif en 2006 est surtout attribuable à la charge non déductible au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition.

Le bénéfice net de base par action ordinaire ajusté¹⁾ a diminué de 18,8 % pour s'établir à 2,72 \$ en 2006, contre 3,35 \$ en 2005; il avait auparavant diminué de 3,7 % pour s'établir à 3,35 \$ en 2005, contre 3,48 \$ en 2004.

L'actif total de la société a diminué en 2006 par suite de la charge hors trésorerie au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition. Les immobilisations ont augmenté en raison du programme de dépenses en immobilisations. À la fin de 2006, le niveau des stocks était relativement semblable à celui de 2005, bien qu'il soit demeuré supérieur à celui de 2004 en raison d'un investissement dans le secteur de la marchandise générale. Le taux de rotation des stocks de marchandise générale est inférieur à celui des catégories de produits alimentaires, ce qui se traduit par des niveaux cumulatifs supérieurs d'investissement dans les stocks de marchandise générale au fur et à mesure que ce secteur se développe. Une grande partie des créances sur cartes de crédit est vendue à des fiduciaires indépendantes et les soldes non titrisés, déduction faite de la provision pour pertes sur créances, ont augmenté de 156 millions de dollars depuis 2004. Les rentrées nettes liées aux activités d'exploitation ont comblé une grande partie des besoins de la société en matière de financement. La dette à long terme de la société, déduction faite des montants remboursés en 2005, a été remboursée en 2006. En 2005, la dette à long terme avait augmenté par suite de la consolidation de la dette à long terme des EDDV, conformément à la NOC-15.

Les dividendes versés sur les actions ordinaires ont été conformes à la politique de la société qui consiste à maintenir les versements de dividendes dans une fourchette se situant environ entre 20 % et 25 % du bénéfice net de base par action ordinaire¹⁾ ajusté de l'exercice précédent, bien que les dividendes de 2006 aient légèrement dépassé cette fourchette.

Au cours de la période de deux ans terminée le 30 décembre 2006, la société a mis en application plusieurs nouvelles normes comptables, publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »). Ces nouvelles normes mises en application en 2006 et leur incidence sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société sont présentées dans la section Normes comptables mises en application en 2006 du présent rapport de gestion. Voici la liste des normes qui ont été mises en œuvre en 2005 :

- NOC-15, « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (*variable interest entities*) »;
- Abrégé des délibérations CPN-150, « Comment déterminer si un accord est assorti d'un contrat de location »; et
- Abrégé des délibérations CPN-154, « Comptabilisation des relations préexistantes entre les parties à un regroupement d'entreprises ».

8. Résultats d'exploitation trimestriels

8.1 Résultats par trimestre

Le cycle de présentation de 52 semaines adopté par la société est divisé en quatre trimestres de 12 semaines chacun, sauf pour le troisième trimestre qui compte 16 semaines. Le tableau ci-dessous résume les principales informations financières consolidées, tirées des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de la société, pour chacun des huit derniers trimestres. Ces informations ont été dressées conformément aux PCGR canadiens et sont présentées en dollars canadiens.

Sommaire des résultats trimestriels

(non vérifié)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	2006 Total (vérifié)	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	2005 Total (vérifié)
Chiffre d'affaires ¹⁾	6 147 \$	6 699 \$	9 010 \$	6 784 \$	28 640 \$	6 060 \$	6 405 \$	8 610 \$	6 552 \$	27 627 \$
Bénéfice net (perte)	140	194	203	(756)	(219)	142	211	192	201	746
Bénéfice net (perte) par action ordinaire										
De base (\$)	0,51 \$	0,71 \$	0,74 \$	(2,76)\$	(0,80)\$	0,52 \$	0,77 \$	0,70 \$	0,73 \$	2,72 \$
Dilué (\$)	0,51 \$	0,71 \$	0,74 \$	(2,76)\$	(0,80)\$	0,52 \$	0,76 \$	0,70 \$	0,73 \$	2,71 \$

1) Pendant 2006, la société a mis en œuvre de manière rétroactive l'Abrégé des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux CPN-156, *Comptabilisation par un fournisseur d'une contrepartie consentie à un client (y compris un revendeur des produits du fournisseur)*. Par conséquent, certains avantages promotionnels accordés à des magasins franchisés indépendants, associés et indépendants au cours des exercices précédents ont été reclassés entre le poste Chiffre d'affaires et le poste Coût des ventes, frais de vente et d'administration. Pour un complément d'information à ce sujet, se reporter à la section Normes comptables mises en œuvre en 2006 du présent rapport de gestion.

En 2006, la croissance du chiffre d'affaires a subi l'effet de différents facteurs. Pendant les deux derniers trimestres de 2006, la croissance du chiffre d'affaires a continué de subir l'effet négatif de la perte des ventes de produits du tabac, comme il en a été fait mention antérieurement. Compte non tenu de la perte des ventes de produits du tabac, le chiffre d'affaires général et celui des magasins comparables au quatrième trimestre ont tous deux augmenté d'environ 2,0 %. Les ventes de produits du tabac ne contribuent pas de façon importante au bénéfice net. La croissance, en 2006, du chiffre d'affaires trimestriel des magasins comparables s'est améliorée pendant l'exercice, augmentant d'environ 1,3 % au quatrième trimestre comparativement à une baisse de 2,5 % au premier trimestre. L'inflation globale du prix des aliments à l'échelle nationale en 2006, telle que mesurée par l'IPC, a été d'environ 2,3 %. Les effets négatifs des conversions de systèmes entreprises en 2005 et le démarrage d'un entrepôt détenu par une tierce partie se sont poursuivis en 2006. Au début de 2006, les niveaux de service pour la marchandise générale étaient au-dessous des taux courants prévus, mais ils se sont améliorés pendant tout l'exercice et sont devenus de plus en plus stables. La superficie nette en pieds carrés des magasins a augmenté de 1,2 million de pieds carrés en 2006, compte tenu d'une pondération plus importante au cours des deux derniers trimestres.

Les fluctuations du bénéfice net des trimestres de 2006 reflètent l'incidence d'un certain nombre de charges spécifiques, décrites antérieurement, qui résultaient du processus permanent de transformation de l'entreprise. Une baisse des ventes au premier trimestre de 2006, imputable à des problèmes persistants d'approvisionnement et à des retards délibérés de certaines activités du programme, a entraîné la perte de l'effet de levier sur des composantes fixes des charges d'exploitation et des frais d'administration. Aux deuxième, troisième et quatrième trimestres, la société a augmenté ses coûts d'exploitation des magasins et centres de distribution pour stabiliser l'acheminement des produits aux magasins, et a dû absorber des coûts additionnels d'entreposage pour accélérer le processus de stabilisation de la chaîne d'approvisionnement. Le rendement du quatrième trimestre reflète l'incidence négative des facteurs suivants sur le bénéfice d'exploitation :

- des freintes de stock plus élevées d'environ 35 millions de dollars et des coûts de main-d'œuvre dans les magasins plus élevés d'environ 20 millions de dollars;
- un investissement d'environ 0,5 % du prix des aliments, ce qui correspond à une incidence d'environ 30 millions de dollars;
- des réductions de prix plus élevées de la marchandise générale, variant de 15 millions de dollars à 20 millions de dollars, pour liquider les stocks par l'intermédiaire des magasins de détail;
- une charge au titre de la dépréciation des immobilisations de 24 millions de dollars, imputable en partie à la décision de suspendre les plans d'aménagement futur d'un certain nombre de sites; et
- des coûts supplémentaires de la chaîne d'approvisionnement et des investissements en technologie de l'information d'environ 15 millions de dollars.

La société a continué d'investir dans certains marchés sous forme de réduction du prix des aliments dans le cadre de sa stratégie de croissance des ventes.

Les intérêts débiteurs ont connu une croissance marginale dans la première moitié de 2006 par rapport à ceux de 2005, mais ont été relativement conformes à ceux de 2005 au dernier semestre de 2006.

Le changement du taux d'imposition effectif de 2006 par rapport à 2005 est principalement imputable à la charge hors trésorerie au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition qui n'est pas déductible aux fins de l'impôt, au changement de la proportion des bénéfices imposables gagnés dans les différentes compétences fiscales et à une réduction des impôts futurs résultant d'une réduction des taux d'imposition prévus par la loi.

En 2006, la société n'a pas acheté d'actions ordinaires en vue de leur annulation, dans le cadre de son OPRCNA (226 100 en 2005).

8.2 Résultats du quatrième trimestre

Ce qui suit est un résumé des principales informations consolidées du quatrième trimestre de 2006. Ces informations ont été dressées conformément aux PCGR canadiens et sont présentées en dollars canadiens. L'analyse des données figurant dans le tableau est axée sur les résultats d'exploitation, les variations de la situation financière et les flux de trésorerie au cours du quatrième trimestre.

Principales informations consolidées pour le quatrième trimestre

(non vérifié)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2006 (12 semaines)	2005 (12 semaines)
Chiffre d'affaires ²⁾	6 784 \$	6 552 \$
Chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV ^{1) 2)}	6 692	6 454
Bénéfice d'exploitation (perte)	(695)	394
Bénéfice d'exploitation ajusté ¹⁾	286	441
Intérêts débiteurs	60	61
Impôts sur le bénéfice	2	132
Bénéfice net (perte)	(756)	201
Bénéfice net (perte) par action ordinaire (en dollars)		
De base	(2,76)	0,73
De base ajusté ¹⁾	0,58	0,94
Dilué	(2,76)	0,73
Rentrées (sorties) nettes liées aux :		
Activités d'exploitation	777	830
Activités d'investissement	(409)	(456)
Activités de financement	(267)	(333)
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	0,21	0,21

1) Se reporter aux Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 40.

2) Pendant 2006, la société a mis en œuvre de manière rétroactive l'Abrégé des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux CPN-156, *Comptabilisation par un fournisseur d'une contrepartie consentie à un client (y compris un revendeur des produits du fournisseur)*. Par conséquent, certains avantages promotionnels accordés à des magasins franchisés indépendants, associés et indépendants au cours de l'exercice précédent ont été reclassés entre le poste Chiffre d'affaires et le poste Coût des ventes, frais de vente et d'administration. Pour un complément d'information à ce sujet, se reporter à la section Normes comptables mises en œuvre en 2006 du présent rapport de gestion.

Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre de 2006 a augmenté de 3,5 %, soit de 232 millions de dollars, pour atteindre 6,8 milliards de dollars, comparativement à 6,6 milliards de dollars au quatrième trimestre de 2005, ce qui comprend une baisse de 0,2 % relative à la consolidation de certains franchisés indépendants.

Chiffre d'affaires et croissance du chiffre d'affaires compte non tenu de l'incidence des EDDV ¹⁾

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2006 (12 semaines)	2005 ²⁾ (12 semaines)
Chiffre d'affaires total	6 784 \$	6 552 \$
Moins : chiffre d'affaires attribuable à la consolidation des EDDV	92	98
Chiffre d'affaires compte non tenu de l'incidence des EDDV	6 692 \$	6 454 \$
Croissance du chiffre d'affaires total	3,5 %	4,3 %
Moins : incidence de la consolidation des EDDV sur la croissance du chiffre d'affaires	(0,2 %)	1,6 %
Croissance du chiffre d'affaires compte non tenu de l'incidence des EDDV ¹⁾	3,7 %	2,7 %

1) Se reporter aux Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 40.

2) Pendant 2006, la société a mis en œuvre de manière rétroactive l'Abrégé des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux CPN-156, *Comptabilisation par un fournisseur d'une contrepartie consentie à un client (y compris un revendeur des produits du fournisseur)*. Par conséquent, certains avantages promotionnels accordés à des magasins franchisés indépendants, associés et indépendants au cours des exercices précédents ont été reclassés entre le poste Chiffre d'affaires et le poste Coût des ventes, frais de vente et d'administration. Pour un complément d'information à ce sujet, se reporter à la section Normes comptables mises en œuvre en 2006 du présent rapport de gestion.

Le chiffre d'affaires a augmenté dans toutes les régions du pays et dans tous les secteurs des produits alimentaires, de la marchandise générale et des produits pharmaceutiques. Au quatrième trimestre, le chiffre d'affaires des magasins comparables a augmenté d'environ 1,3 %, par rapport à la même période de l'exercice précédent. La croissance du chiffre d'affaires général et du chiffre d'affaires des magasins comparables au quatrième trimestre est plus élevée d'environ 2,0 % si l'on exclut les pertes dans la vente de produits du tabac. Pendant le quatrième trimestre de 2006, 8 nouveaux magasins détenus par la société et franchisés ont été ouverts tandis que 4 magasins ont été fermés, ce qui a entraîné une augmentation nette de la superficie de 0,3 million de pieds carrés, soit 0,6 %. Le calcul par la société de l'inflation des prix des aliments a été conforme à l'inflation nationale, telle que mesurée par l'ICP, soit environ 1,5 % pour le trimestre.

Pendant le quatrième trimestre de 2006, les priorités de la société ont été la disponibilité des produits en étalage, les investissements ciblés pour fixer les prix et la commercialisation progressive. Les ventes de la société ont bénéficié d'un certain élan positif, plus particulièrement si l'on ne tient pas compte de la baisse des ventes de produits du tabac. Le bulletin *Trouvailles le Choix du Président* publié pendant le temps des fêtes a contribué à cette augmentation des ventes.

Le bénéfice d'exploitation du quatrième trimestre de 2006 a diminué de 1,1 milliard de dollars par rapport au quatrième trimestre de 2005, la société affichant une perte d'exploitation de 695 millions de dollars, tandis que la marge d'exploitation a également baissé, passant de 6,0 % pendant la période comparable de 2005 à (10,2)%, sous l'effet des charges décrites ci-dessous, qui ont toutes été décrites en détail dans la section antérieure du présent rapport de gestion intitulée Résultats d'exploitation :

- une charge hors trésorerie au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition de 800 millions de dollars, relative à l'acquisition de Provigo inc. en 1998;
- une charge ponctuelle de 84 millions de dollars au quatrième trimestre, imputable à la ratification d'une nouvelle convention collective de quatre ans avec les membres de certaines sections locales ontariennes de la TUAC;
- une charge de 68 millions de dollars relativement au processus de liquidation de certains stocks de marchandise générale, reflétant la valeur prévue des stocks à la liquidation de même que les coûts liés à l'organisation de la liquidation engagés à ce jour; et
- une charge de 35 millions de dollars comptabilisée au moment de l'approbation et de l'annonce par la direction de son plan de fermeture de 19 magasins peu performants du Québec, principalement sous la bannière *Provigo*, de 8 magasins dans la région de l'Atlantique et de 24 clubs-entrepôts. Ces fermetures devraient entraîner des coûts totaux de 54 millions de dollars.

Le bénéfice d'exploitation ajusté¹⁾ du quatrième trimestre de 2006 s'est établi à 286 millions de dollars, comparativement à 441 millions de dollars en 2005, ce qui a entraîné des marges d'exploitation ajustées¹⁾ de 4,3 % et 6,8 % respectivement. Pendant le quatrième trimestre de 2006, la société a continué d'engager des coûts d'exploitation plus élevés qu'il était prévu dans ses magasins et centres de distribution, particulièrement en raison de freintes de stock plus élevées et de coûts plus élevés de la main-d'œuvre d'environ 35 millions de dollars et d'environ 20 millions de dollars, respectivement. Les investissements pour abaisser le prix des aliments ont été maintenus au quatrième trimestre dans une proportion d'environ 0,5 %, ce qui a fait baisser le bénéfice d'exploitation d'environ 30 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent. Dans le cadre de son programme qui vise à abaisser les niveaux de stock pour les ramener à des niveaux plus souhaitables dans les arrière-boutiques des magasins, les aires d'entreposage extérieures et les centres de distribution, la société a réussi, au quatrième trimestre, à liquider certaines catégories de marchandises, ce qui a entraîné des réductions de prix supérieures variant de 15 millions à 20 millions de dollars dans la catégorie de la marchandise générale, la liquidation des stocks ayant eu lieu dans les magasins de détail. Au quatrième trimestre, la société a également absorbé des coûts supplémentaires de la chaîne d'approvisionnement et des investissements dans les technologies de l'information d'environ 15 millions de dollars.

Le BAIIA¹⁾ et la marge BAIIA¹⁾ ajustés se sont établis à 414 millions de dollars et 6,2 % pour le quatrième trimestre. À la même période en 2005, le BAIIA ajusté¹⁾ et la marge BAIIA¹⁾ ont été respectivement de 573 millions de dollars et 8,9 %.

Le total des intérêts débiteurs au quatrième trimestre a été identique à celui de la période correspondante de l'exercice précédent.

Le taux d'imposition effectif pour le quatrième trimestre de 2006 a été négatif, soit 0,3 %, comparativement à 39,6 % en 2005. Ce changement important du taux d'imposition effectif est imputable à la charge hors trésorerie au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition, qui a été comptabilisée pendant le trimestre et qui n'est pas soumise à l'impôt. De plus, le taux d'imposition effectif a été touché par un changement dans la proportion des bénéfices imposables dans les différentes compétences fiscales.

La perte du trimestre a été de 756 millions de dollars, soit une baisse de 957 millions de dollars par rapport au résultat de la période correspondante de l'exercice précédent. La perte de base par action ordinaire a diminué de 3,49 \$ pour s'établir à 2,76 \$, comparativement à un bénéfice net de base par action ordinaire de 73 cents en 2005. Le bénéfice net de base par action ordinaire ajusté¹⁾ a baissé de 36 cents, soit 38,3 %, pour s'établir à 58 cents en 2006, comparativement à 94 cents en 2005.

Au quatrième trimestre de 2006, les rentrées nettes liées aux activités d'exploitation se sont établies à 777 millions de dollars, contre 830 millions de dollars en 2005. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse du bénéfice net avant la participation sans contrôle. Les sorties nettes liées aux activités d'investissement ont atteint 409 millions de dollars au quatrième trimestre de 2006, contre 456 millions de dollars en 2005. Les immobilisations pour le quatrième trimestre ont totalisé 261 millions de dollars (335 millions de dollars en 2005). Quant aux sorties nettes liées aux activités de financement, elles se sont établies à 267 millions de dollars au quatrième trimestre de 2006, contre 333 millions de dollars en 2005.

9. Attestation de la direction des contrôles et procédés de présentation de l'information

Il incombe à la direction de concevoir des contrôles et procédés de présentation de l'information qui donnent l'assurance raisonnable que toute information importante relative à la société et à ses filiales a été recueillie et soumise aux dirigeants de la société en temps opportun afin que les décisions appropriées soient prises relativement à l'information à fournir. Conformément au Règlement 52-109 (Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs) des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le président exécutif du Conseil, en tant que chef de la direction, et le vice-président exécutif, en tant que chef des finances, ont évalué l'efficacité de ces contrôles et procédés de présentation de l'information au 30 décembre 2006 et ont conclu que ces contrôles et procédés étaient efficaces.

10. Risques et gestion des risques

10.1 Risques d'exploitation et gestion des risques

Chaque année, la société procède à une évaluation des risques de l'entreprise (« ERE ») afin de déterminer les principaux risques encourus par la société et elle évalue l'efficacité de la gestion des risques en ce qui a trait à chacun de ces risques. L'évaluation repose principalement sur des discussions menées avec les membres de la haute direction, lesquels évaluent les répercussions éventuelles des risques et la probabilité d'une incidence négative. Les résultats de l'ERE servent à établir l'ordre de priorité des activités de gestion des risques, à affecter les ressources de façon efficace et à documenter l'orientation globale de l'entreprise. Le comité de vérification reçoit un rapport sur l'ERE.

Une description des risques et des stratégies de gestion des risques établis par l'ERE figure à la section portant sur les risques d'exploitation dont il sera question plus loin, lesquels peuvent tous avoir une incidence négative sur le rendement financier de la société. Celle-ci dispose de stratégies d'exploitation et de gestion des risques ainsi que de programmes d'assurance qui contribuent à atténuer les répercussions financières possibles de ces risques d'exploitation.

Industrie et concurrence

L'industrie du commerce de détail au Canada est un marché changeant et concurrentiel. Les besoins des consommateurs dictent l'évolution de l'industrie qui n'échappe pas aux changements démographiques ni aux tendances économiques comme l'évolution du revenu disponible, la diversité ethnique, la sensibilisation à une saine alimentation et le temps libre des consommateurs. La satisfaction de la clientèle est au cœur des activités de la société. Depuis ces dernières années, les consommateurs exigent un meilleur choix, une valeur accrue et une plus grande commodité. L'incapacité de la société à répondre à ces demandes de manière satisfaisante ou à exécuter efficacement ses stratégies pourrait avoir un effet négatif sur son rendement financier.

La société surveille sa part de marché et les marchés dans lesquels elle œuvre et remaniera ses stratégies d'exploitation, notamment en fermant des magasins sousperformants, en déménageant des magasins, en convertissant une bannière à une autre, en révisant les prix et en modifiant l'assortiment de produits et ses programmes de mise en marché. Le programme de marques contrôlées de la société lui confère un avantage concurrentiel appréciable, car il fidélise la clientèle en lui fournissant une valeur supérieure et assure une certaine protection contre les stratégies de fixation des prix des produits de marque nationale.

La société fait face à des concurrents non traditionnels de plus en plus nombreux comme les entreprises de marchandisage de masse, les clubs-entrepôts, les pharmacies, les magasins offrant un assortiment de produits restreints, les magasins à rabais, les dépanneurs et les magasins spécialisés qui continuent tous d'enrichir leurs assortiments avec des produits que l'on trouve habituellement dans les supermarchés traditionnels. La société subit également des pressions de la concurrence provenant de nouveaux venus sur le marché et de l'expansion de concurrents existants, particulièrement ceux qui prennent de l'essor dans le marché de l'épicerie. Ces concurrents peuvent compter sur d'importantes ressources qui leur permettent de concurrencer très efficacement la société à long terme. Une concurrence accrue pourrait empêcher la société d'atteindre ses objectifs. Son incapacité à contrer efficacement la concurrence actuelle ou future pourrait notamment entraîner le rétrécissement de sa part de marché et des baisses de prix pour répondre aux baisses de prix de ses concurrents, ce qui peut perturber sa situation concurrentielle et avoir une incidence négative sur son rendement financier. Il se peut que la société ne réalise pas toujours les économies escomptées et autres avantages découlant de ses mesures, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur son rendement financier.

Gestion du changement

La société a connu des changements importants en 2006. Le changement d'effectif au sein de la haute direction donnera lieu à des changements dans les structures et les processus d'affaires de la société. Ces changements devraient se traduire par des avantages pour la société sous forme d'une commercialisation plus souple et plus centrée sur le consommateur, mais son succès est tributaire de la mise en œuvre efficace de ces changements par la direction. Une gestion inefficace du changement pourrait perturber l'exploitation de l'entreprise ou porter atteinte à la capacité de la société à définir et à atteindre ses objectifs stratégiques, en raison d'une définition imprécise des responsabilités, ou entraînerait un comportement des employés incompatible avec les objectifs de la société. Tous ces facteurs pourraient avoir une incidence négative sur le rendement de la société.

Sécurité alimentaire et santé publique

La société est assujettie à d'éventuelles responsabilités découlant de ses activités commerciales, notamment des risques liés à des défauts de produits, à la sécurité des aliments et à la manipulation des produits. Ces responsabilités peuvent découler du stockage, de la distribution et de la présentation des produits et, en ce qui concerne les produits de marques contrôlées de la société, de leur fabrication, leur emballage et leur conception.

Une bonne partie du chiffre d'affaires de la société provient des produits alimentaires et la société pourrait se trouver dans une position de vulnérabilité advenant un grave problème d'intoxication d'origine alimentaire ou des problèmes de santé publique causés par certains produits alimentaires. Un événement de cette nature pourrait avoir une incidence négative sur le rendement financier de la société. Des procédés ont été mis en place pour gérer des événements de ce genre. Ces procédés sont conçus pour repérer les risques et pour s'assurer que les communications avec le personnel et les consommateurs sont claires et visent à assurer que les produits potentiellement dangereux sont promptement retirés des stocks. L'efficacité de ces procédés pour faire face à de tels événements dépend d'une exécution réussie. Les risques liés à la sécurité alimentaire sont couverts par le programme d'assurance de la société. De plus, la société applique des procédures et des programmes de sécurité alimentaire qui ont trait aux normes de préparation et de manipulation des aliments. La société s'efforce d'utiliser les meilleures pratiques pour l'entreposage et la distribution de produits alimentaires et soutient activement les campagnes de sensibilisation auprès des consommateurs en matière de manipulation et de consommation sécuritaires des aliments.

La société s'assure que ses produits de marques contrôlées contiennent un étiquetage nutritionnel afin que les consommateurs soucieux de leur santé puissent faire des choix éclairés.

Technologie de l'information

Dans le but de satisfaire aux exigences opérationnelles actuelles et futures de manière efficace, économique et avec une maîtrise adéquate, la société a recours à des systèmes de technologie de l'information. Ceux-ci nécessitent toutefois une mise à niveau importante, selon l'évaluation effectuée par la direction, en vue de faciliter la concrétisation des objectifs d'exploitation de l'entreprise. Ces systèmes sont essentiels pour fournir à la direction l'information dont elle a besoin pour prendre des décisions, notamment les indicateurs de rendement clés. Les risques associés à la gestion du changement et les autres risques afférents découleront des différents projets de technologie de l'information qui seront entrepris pour effectuer une mise à niveau des systèmes existants et instaurer de nouveaux systèmes servant à gérer les activités de façon efficace à l'avenir. Toute négligence de la part de la société à investir convenablement dans la technologie de l'information ou à déployer une infrastructure de TI de manière opportune ou efficace pourrait nuire à son rendement financier.

Relations de travail

Une partie importante de la main-d'œuvre des magasins et du centre de distribution de la société est syndiquée. La renégociation des conventions collectives peut entraîner des arrêts de travail ou des ralentissements qui, selon leur nature ou leur durée, pourraient avoir une incidence négative sur le rendement financier de la société. Celle-ci est disposée à assumer les coûts à court terme d'une interruption de travail afin de négocier des coûts de main-d'œuvre et des conditions d'exploitation concurrentiels à plus long terme. En 2006, d'importantes négociations de conventions collectives ont eu lieu à l'échelle de la société; 87 conventions collectives arrivaient à terme et 64 autres ont été négociées, soit celles qui arrivaient à échéance en 2006, celles qui étaient reconduites d'années antérieures et celles qui ont été négociées plus tôt. En 2007, sur les 77 conventions collectives qui arrivaient à échéance et qui touchent environ 20 000 salariés, il y en a une, la plus importante, qui concerne à elle seule quelque 8 600 salariés. La société poursuivra également les négociations relatives aux 57 conventions collectives reconduites de 2004, 2005 et 2006. La société entretient de bonnes relations avec ses salariés et les syndicats et, bien que cette éventualité ne puisse être écartée, elle ne prévoit aucun problème inhabituel lors de la renégociation de ces conventions collectives.

Plusieurs concurrents de la société utilisent une main-d'œuvre non syndiquée. Ils peuvent donc bénéficier de coûts de main-d'œuvre moins élevés et d'efficacités d'exploitation plus favorables, d'où une difficulté supplémentaire pour la société sur le plan de la concurrence.

Cotisations aux avantages sociaux futurs

Bien que les régimes de retraite agréés à prestations déterminées par capitalisation de la société soient actuellement capitalisés de manière satisfaisante et que le rendement sur les actifs des régimes de retraite soit conforme aux attentes, rien ne garantit que cela ne changera pas.

Une période prolongée de baisse des marchés financiers et de faibles taux d'intérêt pourrait obliger la société à verser des cotisations à ses régimes de retraite agréés à prestations déterminées par capitalisation, en plus de ceux actuellement envisagés, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur son rendement financier.

En 2006, la société a versé une cotisation de 88 millions de dollars à ses régimes de retraite agréés à prestations déterminées par capitalisation (59 millions de dollars en 2005). En 2007, la société s'attend à verser des cotisations d'environ 75 millions de dollars à ces régimes. Ces estimations peuvent varier en fonction des évaluations actuarielles en cours, du rendement du marché et des exigences réglementaires. La société s'attend également à verser, en 2007, des cotisations aux régimes de retraite à cotisations déterminées et aux régimes de retraite interentreprises, ainsi que des prestations aux bénéficiaires des régimes de retraite à prestations déterminées sans capitalisation et des autres régimes d'avantages sociaux.

Régimes de retraite interentreprises

En plus des régimes de retraite parrainés par la société, celle-ci participe à divers régimes de retraite interentreprises qui prévoient le versement de prestations de retraite et auxquels adhèrent environ 41 % (40 % en 2005) des salariés de la société et de ses franchisés indépendants. Conformément à la loi, l'administration de ces régimes et l'investissement de leurs actifs sont supervisés par un conseil de fiduciaires indépendants composé généralement d'un nombre égal des représentants des syndicats et de l'employeur. Dans certaines circonstances, Loblaw peut avoir un représentant au conseil des fiduciaires pour les régimes de retraite interentreprises. La société est tenue de verser des cotisations à ces régimes pour des montants établis en vertu des conventions collectives. Les coûts de ces régimes de retraite sont constatés à mesure que les cotisations sont exigibles.

Postérieurement à la fin de l'exercice, la société a reçu signification d'une poursuite intentée par certains bénéficiaires d'un régime de retraite interentreprises et déposée auprès de la Cour supérieure de l'Ontario. Dans leur réclamation contre leur employeur respectif et les fiduciaires du régime de retraite interentreprises, les demandeurs allèguent que les actifs dudit régime ont été mal gérés. La société est l'un des employeurs visés par cette poursuite où un milliard de dollars en dommages-intérêts sont réclamés à un total de 17 défendeurs. De plus, les demandeurs sollicitent la nomination d'un représentant de la défense pour les employeurs de tous les participants du régime de retraite interentreprises. L'action est présentée sous forme de recours collectif au nom de tous les bénéficiaires du régime de retraite interentreprises et elle n'en est qu'à ses toutes premières étapes. La société entend se défendre vigoureusement, mais pour le moment, la défense n'a pas encore été déposée.

En 2006, le surintendant, Services financiers, a retenu des charges, en vertu de la Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario, contre les fiduciaires d'un régime de retraite interentreprises (y compris un salarié nommé par la société) qui ont failli à la gestion de divers placements effectués par les fiduciaires conformément à la loi. Le procès relativement à ces charges ne devrait pas se tenir avant février 2008.

Fournisseurs de services indépendants

Certains aspects des activités de la société dépendent énormément de tiers. Bien que des ententes contractuelles appropriées aient été conclues avec ces tiers, la société n'a aucune influence directe sur la façon dont ces tiers sont gérés. Il est possible que des événements négatifs qui frappent ces derniers aient à leur tour un effet négatif sur les activités et le rendement financier de la société.

Une grande partie de la viande prête à vendre en caisse est produite par une tierce partie qui exploite des installations pour Loblaw. Les produits de marques contrôlées de la société, qui sont parmi les marques les plus réputées du Canada, sont fabriqués en vertu de contrats conclus avec des fournisseurs indépendants, lesquels sont astreints à respecter des normes de qualité élevées afin de préserver la valeur des marques de la société. La société a également recours aux services logistiques de tiers, y compris ceux liés à un centre d'entreposage et de distribution à Pickering (Ontario), et à des tiers transporteurs. Toute interruption de leurs services peut perturber la livraison de la marchandise en magasin et avoir des répercussions négatives sur le chiffre d'affaires.

Les services bancaires des *Services financiers le Choix du Président* sont fournis par une grande banque à charte canadienne. La Banque PC fait appel à des fournisseurs de services indépendants pour le traitement des transactions par carte de crédit, l'exploitation des centres d'appels et la surveillance du crédit et des fraudes pour la carte MasterCard^{MD} *Services financiers le Choix du Président*. Afin de réduire les risques opérationnels, la Banque PC et la société gèrent et surveillent activement leurs relations avec tous les fournisseurs de services indépendants. La Banque PC a mis sur pied une politique de gestion des fournisseurs qui a été approuvée par le Conseil d'administration et a établi une équipe de gestion des fournisseurs qui fait régulièrement rapport au Conseil sur la gestion des fournisseurs et l'évaluation des risques. Les produits d'assurance habitation et auto de l'agence PC Finance sont fournis par des sociétés du groupe Aviva Canada, filiale canadienne d'une importante compagnie d'assurances IARD internationale.

Immobilier

La disponibilité et les conditions d'acquisition et d'aménagement de biens immobiliers peuvent avoir une incidence sur la capacité de la société à mettre en œuvre son programme immobilier selon l'échéancier prévu et, par conséquent, sur sa capacité à atteindre ses objectifs en matière de chiffre d'affaires. La réalisation du programme d'aménagement immobilier pourrait dépendre du succès des négociations des conventions collectives relativement à l'expansion sur le même site ou au réaménagement. Étant donné que la société continue d'offrir de la marchandise générale, la mise en œuvre au moment prévu du programme immobilier devient de plus en plus importante en raison du délai beaucoup plus long requis pour commander ces marchandises. Les délais d'exécution pourraient entraîner des problèmes de gestion des stocks. La société conserve un large portefeuille de biens immobiliers détenus par elle et, lorsqu'elle le juge pratique, applique une stratégie consistant à faire l'acquisition d'emplacements sur lesquels se dresseront les futurs magasins. Cette façon de procéder améliore la souplesse opérationnelle de la société en lui permettant d'instaurer de nouveaux rayons et services qui pourraient être exclus en vertu de contrats de location-exploitation. À la fin de l'exercice 2006, la société possédait 72 % (72 % en 2005) de la superficie en pieds carrés des magasins qu'elle détient.

Saisonnalité

Les activités de la société relatives aux produits alimentaires sont touchées à divers degrés par certaines périodes fériées dans le courant de l'année, notamment au chapitre du niveau des stocks, du volume des ventes et de la combinaison de produits. Certains articles de marchandise générale sont assujettis à d'autres fluctuations saisonnières. Comme la société accroît et redéfinit ses assortiments de marchandise générale, ses résultats d'exploitation pourraient être davantage exposés à des fluctuations saisonnières.

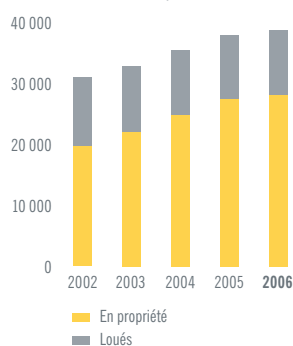
Surstock

La société continuant d'offrir de la marchandise générale, il est possible que certains programmes de mise en marché entraînent des surstocks qui ne peuvent pas être vendus de manière rentable dans les magasins de la société. Les surstocks peuvent entraîner des démarques, des freintes ou la nécessité de liquider les stocks, autant de situations qui peuvent avoir des répercussions négatives sur le rendement financier de la société. En outre, l'infrastructure de gestion des stocks actuelle de la société, y compris ses systèmes de technologie de l'information, ne réussit pas à suivre efficacement les stocks à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement. La société a mis en œuvre des méthodes et des solutions informatiques de contournement pour permettre à la direction de déceler et de quantifier adéquatement les surstocks et les stocks désuets. La société prévoit déployer de nouveaux systèmes dans ce secteur pour réduire ce risque.

Perfectionnement et maintien du personnel

L'efficacité en matière de perfectionnement du personnel et de planification de la relève est essentielle au soutien de la croissance et au succès de la société. Celle-ci continue de miser sur le perfectionnement du personnel à tous les échelons et dans toutes les régions. Le degré d'inefficacité de

Magasins détenus par la société
En propriété par rapport à loués
(en milliers de pieds carrés)



la société à assurer le perfectionnement de son personnel et à établir des processus appropriés de planification de la relève pourrait entraîner des lacunes en ce qui a trait aux connaissances et à l'expérience requises, lacunes qui, à leur tour, pourraient avoir une incidence sur la capacité de la société à mettre en œuvre ses stratégies, à fonctionner de manière efficace et à atteindre ses objectifs de rendement financier.

Le marché de l'emploi restreint dans l'Ouest canadien a créé des défis singuliers pour l'exploitation efficace des magasins et des centres de distribution et, de ce fait, a eu une incidence sur la capacité de la société à atteindre ses objectifs opérationnels. La société a mis en œuvre des programmes ciblés visant à attirer du personnel d'un calibre approprié dans un marché de l'emploi très concurrentiel.

La société a annoncé la réorganisation de certaines de ses fonctions et des suppressions de postes connexes qui toucheront de 800 à 1 000 salariés des services aux magasins et des bureaux régionaux. Une exécution incorrecte de ces mesures aura une incidence sur la capacité future de la société à mettre en œuvre ses stratégies. Ces mesures exigeront que la société aborde la question de la participation des salariés au processus et s'assure que le personnel clé se sent habilité à mettre en œuvre les stratégies de la société.

Prix des services publics et du carburant

La société est un important utilisateur d'électricité, d'autres services publics et de carburant; une hausse imprévue du coût de ces éléments pourrait avoir une incidence négative sur son rendement financier. La société a conclu des contrats avec des fournisseurs visant à fixer le prix d'une partie de ses coûts variables futurs afférents à l'électricité et au gaz naturel, et des contrats financiers visant à fixer une partie des coûts variables afférents aux besoins en matière d'huile de chauffage pour l'exercice 2007.

Assurance

La société limite son exposition aux risques en procédant à des niveaux appropriés d'auto-assurance et en souscrivant diverses couvertures d'assurance, notamment un programme d'assurance intégré. Le programme d'assurance de la société est fondé sur diverses modalités et limites de couverture qui fournissent le niveau approprié des risques conservés et des risques assurés. Les contrats d'assurance couvrent plusieurs années et sont conclus avec des compagnies d'assurance fiables et financièrement stables cotées par A.M. Best Company, Inc. La société combine des programmes complets de gestion des risques et des processus de gestion active des sinistres et des litiges en faisant appel autant à des professionnels à l'interne qu'à des experts techniques à l'externe afin de gérer les risques qu'elle conserve.

Environnement, santé et sécurité

La société a des programmes en matière d'environnement, de santé et de sécurité au travail et a institué des politiques et des procédés visant à assurer la conformité à toutes les exigences législatives applicables dans ces domaines. À cette fin, la société procède à des évaluations et à des vérifications des risques environnementaux en faisant appel à des ressources internes et externes; elle a également mis en place des programmes de sensibilisation du personnel dans tous ses secteurs d'exploitation. La société s'emploie à être responsable sur les plans social et environnemental et reconnaît que les efforts qu'elle déploie pour assurer sa croissance économique et sa rentabilité en réponse aux pressions exercées par la concurrence doivent tenir compte de ses responsabilités en matière de gestion environnementale et d'autres questions d'ordre écologique. Les exigences en matière de protection de l'environnement n'ont pas d'incidence importante sur le rendement financier de la société, et rien n'indique qu'il pourrait en être autrement.

Le Comité de l'environnement et de santé et sécurité du Conseil reçoit régulièrement des rapports de la direction sur les questions courantes et éventuelles, les nouvelles préoccupations d'ordre réglementaire et les efforts de communications pertinents. Le personnel de la société affecté aux questions environnementales travaillera en étroite collaboration avec le personnel du secteur de l'exploitation pour veiller à ce que les exigences de l'entreprise en matière d'environnement soient satisfaites.

Déontologie et conduite des affaires

Pour la société, toute transgression de ses politiques, de la loi ou des pratiques commerciales conformes à la déontologie peut avoir des répercussions importantes sur sa réputation et ses marques et, par conséquent, une incidence négative sur son rendement financier. La société a adopté un code de déontologie dont tous les salariés et membres de la direction doivent régulièrement prendre connaissance et accepter les conditions. La société a formé un Comité de déontologie et de conduite des affaires qui supervise la conformité avec le code et détermine pour la société la meilleure manière de conduire ses affaires dans le respect des principes de déontologie. La société a également adopté un code de conduite pour les fournisseurs qui décrit, à l'intention de ses fournisseurs, ses attentes en matière de déontologie dans un certain nombre de secteurs, notamment la responsabilité sociale.

Lois, fiscalité et comptabilité

Toute modification des lois, règles, règlements ou politiques concernant les activités de la société, notamment la fabrication, la transformation, la préparation, la distribution, l'emballage et l'étiquetage de ses produits, peut avoir une incidence négative sur son rendement financier et ses résultats d'exploitation. La conformité à de telles modifications peut se traduire par des coûts importants pour la société. L'incapacité de la société à se conformer pleinement aux lois, règles, règlements et politiques applicables peut entraîner des actions ou des poursuites au civil en vue de l'application des règlements, notamment des amendes, des évaluations, des injonctions, des rappels ou des saisies qui pourraient avoir des répercussions négatives sur les résultats financiers de la société.

En 2006, le gouvernement de l'Ontario a adopté un nouveau projet de loi qui interdit l'acceptation de remboursements offerts par les fabricants aux pharmacies concernant les produits interchangeableables et les produits figurant sur le formulaire de l'Ontario. Les pharmacies peuvent accepter uniquement des indemnités professionnelles limitées et définies, qu'elles doivent utiliser en conformité avec le nouveau code de déontologie. Par suite de cette loi récemment promulguée, le bénéfice d'exploitation lié aux produits pharmaceutiques pourrait décroître, mais la société tente d'atténuer certaines incidences de ces changements. Il est possible que d'autres provinces adoptent des lois semblables, lesquelles pourraient avoir une incidence négative additionnelle.

Rien ne garantit que les lois fiscales et les règlements touchant les collectivités publiques dans lesquelles la société exerce ses activités ne soient pas modifiés d'une manière qui pourrait avoir des répercussions négatives sur la société. De nouvelles prises de position comptables de la part des organismes appropriés pourraient avoir une incidence sur les résultats financiers de la société.

Structure de société de portefeuille

Les Compagnies Loblaw limitée est une société de portefeuille. En tant que telle, elle ne peut exercer directement ses activités, mais elle le fait par l'entremise de ses filiales. Elle n'a pas de source importante de revenus ni d'actifs qui lui soient propres, sauf les participations qu'elle détient dans ses filiales, qui sont toutes des entités juridiques distinctes. Les Compagnies Loblaw limitée dépend donc financièrement des dividendes et des autres distributions qu'elle reçoit de ses filiales.

10.2 Risques financiers et gestion des risques

Dans le cours normal de ses activités, la société est exposée à des risques financiers susceptibles d'avoir des répercussions défavorables sur son rendement financier, notamment les risques financiers relatifs aux fluctuations des taux de change, d'intérêt et du cours des actions ordinaires de la société. Ces risques, de même que les mesures prises pour les minimiser, sont décrits ci-après. La société est également exposée à des risques de crédit à l'égard de certains de ses instruments financiers.

Instruments financiers dérivés

La société a recours à des instruments financiers dérivés hors cote, plus précisément des swaps de devises, des swaps de taux d'intérêt et des contrats à terme de capitaux propres afin d'atténuer les risques et les coûts associés à ses activités de financement et à ses régimes de rémunération à base d'actions. La société maintient des centres de trésorerie qui exercent leurs activités conformément à des politiques et à des lignes directrices approuvées par le Conseil et portant sur la gestion du financement, des placements, des capitaux propres, des opérations de change et des taux d'intérêt. Les politiques et lignes directrices de la société l'empêchent d'avoir recours à tout instrument financier dérivé aux fins de spéculation ou de négociation. Se reporter aux notes 1 et 20 afférentes aux états financiers consolidés pour obtenir des précisions sur les instruments financiers dérivés de la société.

Taux de change

La société a recours à des swaps de devises pour gérer les risques courants et prévus liés aux fluctuations des taux de change. Ces swaps de devises sont des opérations dans le cadre desquelles les versements d'intérêt et de capital à taux variable en dollars américains sont échangés contre des versements d'intérêt et de capital à taux variable en dollars canadiens. Ces swaps de devises limitent les risques de la société liés aux fluctuations des taux de change sur une partie de ses actifs libellés en dollars américains, principalement la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme.

Taux d'intérêt

La société a recours à des swaps de taux d'intérêt pour gérer les risques courants et prévus liés aux fluctuations des taux d'intérêt et à la liquidité du marché. Les swaps de taux d'intérêt sont des opérations dans le cadre desquelles la société échange avec une contrepartie des flux d'intérêt sur un montant nominal de référence précisé pour une période prédéterminée, selon des taux d'intérêt fixes et variables convenus entre les parties. Les montants nominaux de référence ne sont pas échangés. La société surveille constamment la conjoncture et l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur son portefeuille d'emprunts à taux fixes et variables.

Cours des actions ordinaires

La société conclut des contrats à terme de capitaux propres pour gérer les risques liés aux fluctuations du coût de la rémunération à base d'actions découlant des variations du cours de ses actions ordinaires. La valeur de ces contrats à terme de capitaux propres varie selon le cours des actions ordinaires sous-jacentes, ce qui compense partiellement les fluctuations des coûts de la rémunération à base d'actions de la société. Cette compensation partielle du coût de la rémunération à base d'actions de la société par les contrats à terme de capitaux propres existe tant et aussi longtemps que le cours des actions ordinaires de la société est supérieur au prix d'exercice des options sur actions attribuées aux salariés. À la fin de l'exercice 2006, 4 068 646 options sur actions avaient un prix d'exercice supérieur au cours du marché des actions ordinaires de la société à la fin de l'exercice.

Contrepartie

Les instruments financiers dérivés hors cote sont exposés à des risques de contrepartie. Ces risques découlent de la possibilité que les variations du marché touchent négativement la position d'une contrepartie et que celle-ci ne puisse respecter ses obligations envers la société. La société a cherché à minimiser les risques de contrepartie et les pertes éventuels en concluant des opérations pour ses accords d'instruments dérivés avec des contreparties jouissant au minimum de la cote de solvabilité A à long terme accordée par une agence de notation reconnue et en limitant les risques auxquels elle peut s'exposer avec une contrepartie donnée pour ce qui est de ses accords d'instruments financiers dérivés. La société a des politiques, des contrôles et des méthodes de présentation de l'information internes qui exigent l'évaluation constante et la mise en œuvre de mesures correctives, s'il y a lieu, à l'égard de ses opérations sur instruments dérivés. En outre, les montants en capital des swaps de devises et des contrats à terme de capitaux propres sont chacun défalqués par convention et il n'y a aucun risque de perte à l'égard des montants nominaux de référence originaux des swaps de taux d'intérêt et des contrats à terme de capitaux propres.

Crédit

L'exposition de la société aux risques de crédit découle des équivalents de trésorerie et des placements à court terme de la société, des créances sur cartes de crédit de la Banque PC, et des créances des magasins franchisés indépendants, associés et de comptes indépendants.

Les risques de crédit liés aux équivalents de trésorerie et aux placements à court terme de la société résultent d'un éventuel défaut de remboursement d'un titre par une contrepartie. Ce risque est limité par les politiques et lignes directrices établies qui stipulent que les émetteurs de titres de placement autorisés doivent avoir obtenu au moins la cote A d'une agence de notation reconnue et qui précisent les risques minimums et maximums pour des émetteurs spécifiques.

La Banque PC gère la carte MasterCard^{MD} *Services financiers le Choix du Président*. La Banque PC accorde du crédit à ses clients détenant une carte MasterCard^{MD} *Services financiers le Choix du Président* dans le but de les fidéliser et d'accroître la rentabilité de la société. Les risques de crédit résultent des pertes pouvant découler d'un éventuel défaut de paiement de la part des consommateurs. Afin de réduire le risque de crédit qui y est associé, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, gère activement le portefeuille de cartes de crédit et examine les techniques et les procédés technologiques susceptibles d'améliorer l'efficacité de son processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de détenteurs de cartes de crédit.

La société a également des créances auprès de ses magasins franchisés indépendants, magasins associés et comptes indépendants qui résultent principalement de ventes à ces clients. La société surveille activement et régulièrement les soldes et perçoit régulièrement les sommes dues par ses franchisés indépendants conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

11. Opérations entre apparentés

L'actionnaire majoritaire de la société, George Weston limitée (« Weston »), et ses sociétés affiliées, autres que la société, sont des apparentés. La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les apparentés et à acquitter tous les soldes avec ceux-ci selon les conditions du marché. Les opérations entre apparentés sont décrites ci-après.

Achats de stocks Les achats de stocks des apparentés destinés à la revente dans le réseau de distribution de la société représentent environ 3 % (3 % en 2005) du coût des ventes, frais de vente et d'administration.

Ententes de partage des coûts Weston a conclu certains contrats avec des tierces parties visant la prestation de services administratifs et généraux, y compris des services de télécommunications et de technologie de l'information au nom de la société. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et Weston portant sur ces coûts, la société a convenu d'assumer sa quote-part des coûts engagés en son nom par Weston. Les paiements versés par la société aux termes des ententes de partage des coûts se sont élevés à environ 25 millions de dollars (22 millions de dollars en 2005).

Immobilier La société loue certains immeubles d'une société affiliée à Weston, essentiellement des locaux à bureaux à un prix d'environ 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2005). En 2006, la société a acheté à une société affiliée à Weston un immeuble qu'elle prévoit aménager éventuellement pour une contrepartie de 8 millions de dollars payée d'avance conformément aux dispositions d'un ancien bail foncier conclu entre les parties.

Emprunts/prêts La société peut, à l'occasion, contracter un emprunt à court terme auprès de Weston ou lui consentir un prêt à court terme, au taux des effets de commerce. L'encours des emprunts et des prêts était nul à la fin de l'exercice.

Questions fiscales À l'occasion, la société ainsi que Weston et ses sociétés affiliées peuvent faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées et, en conséquence, peuvent conclure des ententes à cet égard. Ces choix et les ententes correspondantes n'ont eu aucune incidence importante sur la société.

Ententes de gestion La société gère, par l'entremise de Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale en propriété exclusive de la société, certains éléments de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme pour le compte de filiales en propriété exclusive non canadiennes de Weston. Les frais de gestion sont fondés sur les taux du marché et compris dans les intérêts débiteurs.

Vente d'un portefeuille de prêts En 2005, Glenhuron a vendu un portefeuille de prêts à long terme exigibles d'une tierce partie à une filiale en propriété exclusive de Weston. À l'origine, les prêts de ce portefeuille ont été acquis auprès de tierces institutions financières en 2001. Cette opération a été conclue par Glenhuron dans le cadre de la gestion continue de l'ensemble de son portefeuille de placements.

La contrepartie en espèces de 106 millions de dollars US est fondée sur la juste valeur marchande du portefeuille de prêts et équivaut approximativement à la valeur comptable. Un examen indépendant de l'analyse de l'évaluation a été obtenu par la société afin de s'assurer que la méthode utilisée par Glenhuron pour calculer la juste valeur marchande était raisonnable. À la date de la vente, la tranche à court terme de ce portefeuille de prêts, qui s'élève à 13 millions de dollars US, a été comptabilisée dans les débiteurs et la tranche à long terme des prêts de 93 millions de dollars US a été comptabilisée dans les autres actifs.

Glenhuron a conclu une entente avec une filiale de Weston pour l'administration du portefeuille de prêts.

12. Estimations comptables critiques

L'établissement des états financiers conformément aux PCGR canadiens exige que la direction fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

La direction évalue continuellement les estimations et les hypothèses qu'elle utilise. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience passée, les connaissances que la direction possède des événements et de la conjoncture en cours et sur les activités que la société pourrait entreprendre à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses fournies dans la présente section reposent sur des jugements subjectifs ou complexes à l'égard de questions pouvant être incertaines et tout changement dans ces estimations et hypothèses pourrait avoir d'importantes répercussions sur les états financiers consolidés.

12.1 Stocks

Certains stocks des magasins de détail sont inscrits au moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation nette estimative, moins la marge bénéficiaire normale. La société doit faire appel à une capacité de jugement ou d'estimation importante pour i) déterminer les facteurs d'escompte utilisés pour convertir les stocks au prix coûtant après un dénombrement des stocks en magasin et ii) évaluer les pertes d'inventaire ou les freintes qui surviennent entre le dernier dénombrement des stocks et la date du bilan.

Les stocks dénombrés en magasin sont convertis au prix coûtant à l'aide d'un facteur d'escompte appliqué sur les prix de vente au détail. Ce facteur d'escompte est déterminé par rayon ou catégorie et calculé en fonction des marges brutes historiques et il est révisé régulièrement pour assurer sa validité. Les freintes, calculées en pourcentage du chiffre d'affaires, sont évaluées tout au long de l'exercice et fournissent un indicateur pour l'évaluation des articles manquants estimatifs entre le dernier dénombrement et la date du bilan. Tout écart entre les pertes réelles survenues et les pertes estimatives peut avoir une incidence sur les stocks et le bénéfice d'exploitation.

En 2006, la société a procédé à la liquidation de certains stocks, composés principalement de marchandise générale. Une charge de 68 millions de dollars a été inscrite en 2006 en ce qui concerne ce processus de liquidation. L'établissement de ce qui est considéré comme un surstock, des valeurs recouvrables estimatives et du coût après l'escompte des stocks des magasins de détail a exigé des estimations significatives ou beaucoup de jugement.

Des changements ou des écarts dans ces estimations peuvent entraîner des modifications aux stocks dans le bilan consolidé ainsi que l'imputation d'une charge ou d'un crédit au bénéfice d'exploitation dans les états consolidés des résultats.

12.2 Avantages sociaux futurs

Le coût et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite à prestations déterminées et d'autres régimes de la société sont comptabilisés à partir d'évaluations actuarielles qui reposent sur des hypothèses posées par la direction. Ces hypothèses comprennent le taux d'actualisation, le taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes, le taux de croissance prévu des coûts des soins de santé, le taux de croissance de la rémunération, l'âge du départ à la retraite et le taux de mortalité. Ces hypothèses sont révisées annuellement par la direction et les actuaires de la société.

Les trois hypothèses les plus importantes utilisées sont : le taux d'actualisation, le taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes et le taux de croissance prévu des coûts des soins de santé.

Les taux d'actualisation sont fondés sur les taux d'intérêt du marché en vigueur à la date de mesure choisie par la société, soit le 30 septembre, sur un portefeuille d'obligations de sociétés cotées AA dont la durée jusqu'à l'échéance correspond, en moyenne, à celle des obligations au titre des prestations constituées. En 2006, les taux d'actualisation utilisés pour déterminer les coûts nets des régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes étaient de 5,25 % et 5,2 %, respectivement, selon une moyenne pondérée, comparativement à des taux respectifs de 6,25 % et 6,1 % en 2005. Les taux d'actualisation utilisés pour déterminer les coûts nets des régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes pour 2007 ont diminué pour s'établir à 5,0 % et 5,0 % respectivement et, par conséquent, la société s'attend à une augmentation de ces coûts en 2007.

Le taux de rendement prévu à long terme des actifs de ces régimes est fondé sur la conjoncture actuelle, sur la composition des actifs, la gestion active des actifs des régimes de retraite à prestations déterminées et les rendements historiques. Les actifs des régimes de retraite à prestations déterminées de la société affichaient un rendement annualisé sur 10 ans de 9,0 %, en se fondant sur la date de mesure de 2006. Le rendement annuel réel pendant cette période de 10 ans a varié en fonction de la conjoncture. La société a présumé que le taux de rendement à long terme sur les actifs des régimes serait de 7,75 % et elle s'est appuyée sur ce taux pour calculer les coûts des régimes de retraite à prestations déterminées pour 2007.

Le taux de croissance prévu des coûts des soins de santé pour 2006 était fondé sur les données externes et les propres tendances passées de la société concernant les coûts des soins de santé; en 2007, les taux de croissance initiaux seront relativement conformes aux taux de 2006.

Les trois hypothèses clés susmentionnées étant de nature prospective et ayant une visée à long terme, elles sont soumises à un degré d'incertitude et les résultats réels peuvent varier. Conformément aux PCGR canadiens, les écarts entre les faits réels et les hypothèses et l'incidence des changements aux hypothèses sont cumulés dans les gains ou les pertes actuariels nets et amortis sur des périodes futures, ce qui se répercutera sur le coût constaté des régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes et sur l'obligation au titre des prestations constituées au cours des périodes futures. Bien que la société estime que ses hypothèses sont appropriées, tout écart important entre les faits réels et les hypothèses peuvent avoir des répercussions considérables sur ses obligations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes et sur leur coût futur.

De l'information supplémentaire sur les régimes de retraite et les autres régimes de la société, y compris l'analyse de sensibilité des variations des hypothèses clés, est fournie dans la note 15 afférente aux états financiers consolidés et dans la partie qui touche les cotisations aux avantages sociaux futurs dans la section Risques d'exploitation et gestion des risques du présent rapport de gestion.

12.3 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition d'une unité d'exploitation ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année. Toute dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition est déterminée en comparant la juste valeur d'une unité d'exploitation à sa valeur comptable. Si la juste valeur de l'unité d'exploitation excède sa valeur comptable, les écarts d'acquisition sont considérés comme n'ayant subi aucune dépréciation. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, un test de dépréciation plus approfondi des écarts d'acquisition devra être effectué. Une charge au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition sera constatée dans la mesure où, pour ce qui est de l'unité d'exploitation, la valeur comptable des écarts d'acquisition excède leur juste valeur implicite.

La société détermine la juste valeur à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, lequel est corroboré par d'autres techniques d'évaluation comme les multiplicateurs de marché. Afin de déterminer ces justes valeurs, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du bénéfice et des dépenses en immobilisations, des taux d'actualisation et des taux finaux de croissance futurs. Les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du bénéfice et des dépenses en immobilisations futurs sont conformes aux plans stratégiques présentés au Conseil de la société. Les taux d'actualisation sont fondés sur le coût du capital moyen pondéré de l'industrie. Ces estimations et hypothèses peuvent changer dans l'avenir en raison de l'incertitude entourant la concurrence et la conjoncture ou de changements dans les stratégies commerciales.

En 2006, la société a effectué le test de dépréciation annuel des écarts d'acquisition et il a été établi que la valeur comptable des écarts d'acquisition déterminée lors de l'acquisition de Provigo inc. en 1998 excédait sa juste valeur. En conséquence, la société a imputé une charge hors trésorerie au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition de 800 millions de dollars au bénéfice d'exploitation, laquelle charge se situe dans la plage de 600 millions de dollars à 900 millions de dollars mentionnée antérieurement. La société ne s'attend à aucune déduction fiscale relative à cette charge hors trésorerie au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition. Il a été déterminé que la juste valeur des écarts d'acquisition était inférieure à leur valeur comptable par suite d'une diminution des multiplicateurs de marché, tant du point de vue de l'industrie que de celui de la société, et d'une réduction de la juste valeur déterminée à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, lequel tient compte à la fois des hypothèses posées par la société et celles inhérentes au marché, facteurs qui, une fois conjugués, ont mené à la dépréciation des écarts d'acquisition. Cette charge hors trésorerie au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition devrait être ajustée, au besoin, au premier semestre de 2007 et pourrait entraîner l'imputation d'une charge ou d'un crédit au bénéfice d'exploitation dans les états consolidés des résultats et une variation de la valeur comptable des écarts d'acquisition inscrite au bilan.

12.4 Impôts sur le bénéfice

Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des incidences fiscales futures attribuables aux écarts temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant dans les états financiers et leurs valeurs fiscales respectives. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés par application des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur dont il est prévu qu'ils s'appliqueront aux bénéfices imposables des exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés être recouvrés ou réglés. Le calcul des impôts exigibles et futurs exige que la direction fasse des estimations, pose des hypothèses et exerce un jugement sur ce qui suit : les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant dans les états financiers, lesquels font l'objet d'estimations comptables pour ce qui est des soldes, l'interprétation des lois fiscales dans les diverses compétences fiscales, les attentes quant aux résultats d'exploitation futurs et le moment où les écarts temporaires seront

résorbés et les vérifications possibles des déclarations fiscales effectuées par les organismes de réglementation. La direction estime que la provision pour les impôts sur le bénéfice est suffisante compte tenu des renseignements dont elle dispose à l'heure actuelle. Des changements ou des écarts dans ces estimations ou ces hypothèses peuvent entraîner des variations des impôts exigibles ou futurs au bilan consolidé, une charge ou un crédit à la charge d'impôts dans les états consolidés des résultats et ils peuvent donner lieu à des décaissements ou à des encaissements.

12.5 Taxe sur les produits et services et taxes de vente provinciales

En 2005, la société a inscrit une charge relativement à la vérification effectuée par l'Agence du revenu du Canada à l'égard de la TPS appliquée à certains produits vendus sur lesquels la TPS appropriée n'avait pas été facturée ni versée ainsi qu'à la cotisation envisagée par l'ARC. À la lumière de la cotisation envisagée, la société a évalué et estimé les passifs éventuels afférents à la TPS et aux TVP dans d'autres secteurs de ses activités pour diverses périodes. En conséquence, une charge de 40 millions de dollars a été imputée au bénéfice d'exploitation de 2005. Environ 1 million de dollars a été payé en 2006 (15 millions de dollars en 2005) et environ 24 millions de dollars de ce montant restaient à payer au 30 décembre 2006. Le montant résiduel à payer sera fonction de l'issue des vérifications effectuées par les diverses autorités fiscales ou des règlements accordés par celles-ci et, par conséquent, le montant final pourrait différer de ce montant estimatif. La direction continuera d'évaluer le montant résiduel à payer au fil de chacune des étapes menant à un règlement avec les différentes autorités fiscales et elle ajustera le montant résiduel à payer en conséquence. Des changements au montant résiduel à payer peuvent entraîner l'imputation d'une charge ou d'un crédit au bénéfice d'exploitation dans les états consolidés des résultats.

12.6 Immobilisations

Les immobilisations destinées à être détenues et utilisées sont soumises à un test de dépréciation chaque année ou lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie futurs non actualisés qui résulteront vraisemblablement de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur est calculée comme étant l'excédent de la valeur comptable des immobilisations sur la juste valeur. Comme il en est fait mention dans les notes 4 et 13 afférentes aux états financiers consolidés, la société a comptabilisé des charges relatives à la dépréciation et à l'amortissement accéléré des immobilisations de 32 millions de dollars (7 millions de dollars en 2005) et un montant supplémentaire de 27 millions de dollars (14 millions de dollars en 2005) a été constaté au titre des charges de restructuration et autres charges.

Les facteurs qui ont la plus grande incidence sur les tests et calculs de dépréciation sont les estimations des flux de trésorerie futurs. La société estime les flux de trésorerie futurs en se fondant sur ses plans internes. Ces plans représentent les meilleures estimations de ses flux de trésorerie futurs, mais peuvent changer en raison de l'incertitude entourant la concurrence et la conjoncture ou de changements dans les stratégies commerciales. Des changements ou des différences dans ces estimations peuvent entraîner des variations des immobilisations dans le bilan consolidé et l'imputation d'une charge au bénéfice d'exploitation dans l'état consolidé des résultats.

13. Normes comptables

13.1 Normes comptables mises en application en 2006

Au cours de l'exercice, la société a mis en application les normes comptables qui suivent publiées par l'ICCA :

- Le chapitre 3831, « *Opérations non monétaires* », publié en juin 2005, remplace le chapitre 3830 portant le même titre. La norme révisée traite de l'évaluation et de l'information applicables aux opérations non monétaires. Elle détermine dans quels cas un échange d'actifs est évalué à la juste valeur, et dans quels cas il est évalué à la valeur comptable. Le critère servant à déterminer si une opération non monétaire doit être évaluée à la juste valeur consiste à déterminer si l'opération non monétaire présente une substance commerciale plutôt que l'aboutissement du processus de génération du profit aux termes du chapitre 3830. La norme révisée s'applique aux opérations non monétaires amorcées au cours des périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2006. L'application prospective de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la société.
- L'abrégé des délibérations CPN-156, « *Comptabilisation par un fournisseur d'une contrepartie consentie à un client (y compris un revendeur des produits du fournisseur)* » (le « CPN-156 »), publié en septembre 2005, traite de la contrepartie en espèces, y compris les avantages promotionnels, consentie par un fournisseur à un client. Cette contrepartie est présumée représenter une réduction des prix de vente des produits du fournisseur et, en conséquence, devrait être classée comme une réduction du chiffre d'affaires dans l'état des résultats du fournisseur.

Avant la mise en application du CPN-156, la société comptabilisait certains avantages promotionnels consentis à des magasins franchisés, associés et indépendants dans le coût des ventes, frais de vente et d'administration à l'état consolidé des résultats.

Par conséquent, la mise en application rétroactive du CPN-156 a donné lieu aux réductions suivantes du chiffre d'affaires et du coût des ventes, frais de vente et d'administration :

	Premier trimestre (12 semaines)		Deuxième trimestre (12 semaines)		Troisième trimestre (16 semaines)		Quatrième trimestre (12 semaines)		Total (52 semaines)	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Chiffre d'affaires déjà établi	6 124 \$	5 677 \$	6 436 \$	6 069 \$	8 653 \$	8 134 \$	6 588 \$	6 329 \$	27 801 \$	26 209 \$
Chiffre d'affaires après reclassement	6 060 \$	5 622 \$	6 405 \$	6 036 \$	8 610 \$	8 089 \$	6 552 \$	6 283 \$	27 627 \$	26 030 \$
Reclassement entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes, frais de vente et d'administration	64 \$	55 \$	31 \$	33 \$	43 \$	45 \$	36 \$	46 \$	174 \$	179 \$

Ces changements, apportés à titre de reclassements, n'ont eu aucune incidence sur le bénéfice net. Les marges d'exploitation, les marges d'exploitation ajustées¹⁾ et les marges BAIIA ajustées¹⁾ pour 2005 ont également été recalculées et mises à jour, s'il y avait lieu, par suite des changements au chiffre d'affaires.

- L'abrégé des délibérations CPN-157, « *Droits variables implicites au regard de la NOC-15* », publié en octobre 2005, fournit de nouvelles directives et apporte des précisions aux recommandations contenues dans la NOC-15 à l'égard de tous les droits variables implicites détenus par une entreprise ou par ses apparentés. Cette norme porte sur la façon dont les droits variables implicites devraient être pris en compte au moment de déterminer si l'entité est le principal bénéficiaire de l'EDDV. Les droits variables implicites sont des participations qui absorbent indirectement la variabilité de l'entité ou qui en bénéficient indirectement. L'adoption de ces recommandations au cours du premier trimestre de 2006 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la société.
- L'abrégé des délibérations CPN-159, « *Obligations conditionnelles liées à la mise hors service d'immobilisations* », publié en décembre 2005, fournit des directives à l'égard de la constatation et de l'évaluation des obligations conditionnelles liées à la mise hors service d'immobilisations. En outre, il apporte des précisions sur les exigences du chapitre 3110, « *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations* », notamment à l'effet que les obligations conditionnelles liées à la mise hors service d'immobilisations doivent être constatées à la juste valeur lorsque l'obligation d'effectuer les travaux liés à la mise hors service de l'immobilisation est inconditionnelle même s'il existe une incertitude quant au moment ou à la méthode du règlement. Ces recommandations ont été appliquées rétroactivement au deuxième trimestre de 2006 et elles n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la société.
- L'abrégé des délibérations CPN-162, « *Rémunération à base d'actions des salariés admissibles à la retraite avant la date d'acquisition* », publié en juillet 2006, exige que la rémunération à base d'actions attribuée aux salariés admissibles à la retraite soit passée en charges à la date d'attribution. Les droits liés aux régimes d'options sur actions de la société cessent d'être acquis après le départ à la retraite et, par conséquent, l'adoption des recommandations de cet abrégé n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la société.

13.2 Normes comptables futures

La société assure un suivi étroit des nouvelles normes comptables pour en évaluer l'incidence, s'il y a lieu, sur ses états financiers consolidés. En 2007, la société évaluera les conséquences des normes suivantes et de la mise en œuvre des recommandations contenues dans celles-ci, au besoin :

- Le Conseil des normes comptables poursuit ses travaux en vue de la transition des PCGR canadiens vers les normes internationales d'information financière sur une période de cinq ans. Après cette période de transition, les PCGR canadiens n'existeront plus à titre de mode de présentation distinct. La société continue de surveiller attentivement les changements découlant de cette transition afin de se préparer à la convergence.

Le chapitre 3855, « *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation* », le chapitre 3865, « *Couvertures* », le chapitre 1530, « *Résultat étendu* », le chapitre 3861, « *Instruments financiers – informations à fournir et présentation* » et le chapitre 3251, « *Capitaux propres* », ont été publiés en avril 2005.

- Le chapitre 3855, « *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation* », établit une norme de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers. Cette norme exige que les instruments financiers visés, y compris les dérivés, soient inclus dans le bilan de la société et évalués à la juste valeur ou, dans certains cas particuliers, au coût ou à la fraction non amortie

1) Se reporter aux Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 40.

du coût. Les instruments financiers doivent tous être classés dans une catégorie déterminée, soit à titre de placements détenus jusqu'à leur échéance, d'actifs ou de passifs financiers détenus à des fins de transaction, de prêts ou de créances, d'actifs financiers disponibles à la vente ou d'autres passifs financiers. Ce classement détermine comment chaque instrument est évalué ainsi que la façon dont les gains et les pertes sont constatés. Les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur et les gains et les pertes sur ceux-ci sont constatés dans le bénéfice net. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les passifs financiers, à l'exception de ceux qui sont détenus à des fins de transaction, sont évalués à la fraction non amortie du coût selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et les pertes non réalisés, y compris les variations des taux de change, sont constatés dans une nouvelle section des capitaux propres, soit dans les autres éléments du résultat étendu. Les placements dans des titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente et n'ayant pas de valeur à la cote sur un marché actif peuvent être évalués au coût. Aux termes des recommandations de ce chapitre, les dérivés comprennent également les dérivés non financiers et les dérivés incorporés qui répondent à certains critères. Tous les dérivés doivent être classés comme étant détenus à des fins de transaction sauf s'ils sont désignés comme des éléments constitutifs d'une relation de couverture.

- Le chapitre 3865, « *Couvertures* », remplace la NOC-13, *Relations de couverture*, et la norme auparavant énoncée dans le chapitre 1650, « *Conversion des devises étrangères* », sera remplacée par le chapitre 1651, « *Conversion des devises* », de manière à ce que les gains et les pertes de change sur les actifs financiers disponibles à la vente soient comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu plutôt que dans le résultat net. Les exigences en matière d'identification, de désignation et de constitution d'une documentation à l'égard des relations de couverture demeurent les mêmes. La nouvelle norme porte sur le traitement comptable des relations de couverture admissibles ainsi que sur les éléments d'information devant être présentés. Cette norme définit trois types précis de relations de couverture, soit les couvertures de juste valeur, les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'un investissement net dans un établissement étranger autonome. Elle définit également comment la comptabilisation de celles-ci doit être effectuée. Les variations de la juste valeur des dérivés de couverture en ce qui a trait aux couvertures de juste valeur sont compensées, dans les états consolidés des résultats, par les variations de la juste valeur de l'actif, du passif ou des flux de trésorerie couverts. En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans une nouvelle section des capitaux propres, soit dans les autres éléments du résultat étendu. Dans la mesure où la variation de la juste valeur du dérivé n'est pas entièrement compensée par la variation de la juste valeur de l'élément couvert, la partie inefficace de la relation de couverture est comptabilisée immédiatement dans l'état consolidé des résultats.
- Le chapitre 1530, « *Résultat étendu* », présente un état du résultat étendu qui sera inclus dans les états financiers intermédiaires et annuels. Le résultat étendu se compose du bénéfice et des autres éléments du résultat étendu et il représente la variation des capitaux propres au cours d'une période découlant d'opérations et d'autres événements sans rapport avec les propriétaires. Les autres éléments du résultat étendu comprendront les gains et les pertes non réalisés sur les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente ainsi que les variations de la juste valeur de la partie efficace des couvertures de flux de trésorerie.
- Le chapitre 3861, « *Instruments financiers – informations à fournir et présentation* », remplace le chapitre 3860 portant le même titre. Il traite de la présentation et de l'information à fournir sur les instruments financiers et les dérivés non financiers et sur la présentation de ceux-ci. Principalement, ces nouvelles recommandations présentent une révision des exigences relatives aux informations devant être fournies à l'égard des conventions comptables et elles indiquent les nouvelles exigences à l'égard de la présentation de la juste valeur.
- Le chapitre 3251, « *Capitaux propres* » remplace le chapitre 3250, « *Surplus* », et il définit des normes pour la présentation des capitaux propres et des variations des capitaux propres au cours d'une période considérée. Aux termes de ce chapitre, une entreprise doit présenter séparément les composantes des capitaux propres ainsi que les variations des capitaux propres se rapportant i) au résultat net, ii) aux autres éléments du résultat étendu, iii) aux autres variations des bénéfices non répartis, iv) aux variations du surplus d'apport, v) aux variations du capital-actions et vi) aux variations des réserves.

Ces normes entrent en vigueur pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2006. Par conséquent, la société les mettra en application à compter du premier trimestre de 2007. Les ajustements de transition liés à la mise en œuvre de ces normes seront constatés dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis ou des autres éléments du résultat étendu, selon le cas. Les conséquences sur le bilan consolidé comprendront notamment l'inscription de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence de ces changements est déterminée en fonction des dispositions transitoires présentées dans ces chapitres. Les résultats des périodes antérieures ne seront pas retraités.

- Le chapitre 1506, « *Modifications comptables* », publié en juillet 2006, présente une révision des normes actuelles portant sur les changements de conventions comptables, les changements d'estimations comptables et les corrections d'erreurs. Une entité ne peut changer de convention comptable que si le changement a pour effet de rendre ses états financiers plus fiables et plus pertinents, ou si le changement est imposé

par une source première de PCGR du Canada. Cette norme traite également de la façon de comptabiliser un changement de convention comptable, un changement d'estimation comptable ou la correction d'erreurs, et elle définit plus clairement les éléments devant être présentés quant à l'incidence de ces changements sur les états financiers. Ces recommandations entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007. La société mettra en application ces recommandations au besoin de façon prospective.

- Le chapitre 3862, « *Instruments financiers – informations à fournir* », et le chapitre 3863, « *Instruments financiers – présentation* », tous deux publiés en décembre 2006, présentent une révision des normes actuelles en ce qui a trait aux informations à fournir sur les instruments financiers ainsi qu'à la présentation de ceux-ci. Ce chapitre met particulièrement l'accent sur les informations à fournir à l'égard des risques liés aux instruments financiers tant constatés que non constatés ainsi que sur la façon dont ces risques sont gérés. Le chapitre 3863 établit des normes à l'égard de la présentation des instruments financiers et des dérivés non financiers et il fournit des directives supplémentaires quant au classement des instruments financiers, du point de vue de l'émetteur, parmi les passifs ou les capitaux propres. Ces recommandations entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007 et, par conséquent, la société mettra celles-ci en application à compter du premier trimestre de 2008.
- Le chapitre 1535, « *Informations à fournir concernant le capital* », publié en décembre 2006, établit des directives à l'égard de la présentation d'information sur le capital d'une société ainsi qu'à l'égard de la façon dont il est géré. Davantage d'informations à l'égard des objectifs, politiques et procédures de gestion du capital ainsi que des informations quantitatives sur ce que la société considère comme du capital sont requises. Ces recommandations entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007 et, par conséquent, la société mettra celles-ci en application à compter du premier trimestre de 2008.
- L'abrégé des délibérations CPN-163, « *Détermination de la variabilité à prendre en compte lors de l'application de la NOC-15* », publié en septembre 2006, traite de la manière de déterminer si des arrangements doivent être traités comme des droits variables ou considérés comme des créateurs de variabilité par l'entreprise publiante au moment d'appliquer la NOC-15. Cet abrégé entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007. La société appliquera ces recommandations au besoin sur une base prospective. La société ne prévoit pas que l'adoption de cet abrégé aura des conséquences importantes sur les états financiers consolidés.

14. Perspectives

Loblaw dispose d'un bon nombre de points forts à la base de ses activités, soit une part de marché et des produits de marques contrôlées solidement établis ainsi qu'un réseau vigoureux de magasins de différents formats ayant le potentiel de répondre aux besoins de tous les Canadiens. Cependant, à l'avenir, nous devons alléger notre entreprise pour en faire une société capable d'être concurrentielle sur tous les plans. L'exercice 2006 a marqué le début de cette transition. Les efforts de la société à l'avenir seront principalement axés sur l'optimisation de sa structure organisationnelle, sur les principes de base du commerce de détail tels que la disponibilité en étalage et l'approche vis-à-vis de la clientèle, sur l'innovation comme avantage concurrentiel et sur la mise en œuvre de la stratégie de croissance de la société.

15. Mesures financières non conformes aux PCGR

La société présente ses résultats financiers selon les PCGR canadiens. Toutefois, la société a inclus certaines mesures financières et certains ratios financiers non conformes aux PCGR qui, à son avis, fournissent de l'information utile à la direction et aux lecteurs de ce rapport annuel, lequel contient le présent rapport financier, pour mesurer le rendement financier et la situation financière de la société, pour les raisons décrites ci-après. Ces mesures n'ont pas de signification normalisée prescrite par les PCGR canadiens et, par conséquent, peuvent ne pas être comparables à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés cotées en bourse. Elles ne devraient pas non plus être interprétées comme des mesures remplaçant d'autres mesures financières déterminées conformément aux PCGR canadiens. Dans les tableaux qui suivent, les mesures financières annuelles non conformes aux PCGR pour les exercices 2006 à 2002 portent sur les périodes de 52 ou de 53 semaines terminées respectivement le 30 décembre 2006, le 31 décembre 2005, le 1^{er} janvier 2005, le 3 janvier 2004, et le 28 décembre 2002.

Chiffre d'affaires et croissance du chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV

Ces mesures financières ne tiennent pas compte de l'incidence sur le chiffre d'affaires de la consolidation de certains franchisés indépendants par la société à la suite de la mise en application de manière rétroactive et sans retraitement de la NOC-15 le 2 janvier 2005. Cette incidence sur le chiffre d'affaires n'est pas prise en compte étant donné que la société estime que cela permet une analyse plus efficace de son rendement d'exploitation. Tant les mesures courantes que comparatives traduisent la mise en œuvre rétroactive du CPN-156. Le tableau « Chiffre d'affaires et croissance du chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV » figurant aux pages 8 et 25 du présent rapport de gestion rapproche ces mesures financières et les mesures financières conformes aux PCGR canadiens.

Bénéfice d'exploitation et marge d'exploitation ajustés

Le tableau qui suit rapproche le bénéfice d'exploitation ajusté et le bénéfice d'exploitation conforme aux PCGR canadiens présenté dans les états consolidés des résultats pour les périodes de douze semaines terminées le 30 décembre 2006 et le 31 décembre 2005 ainsi que pour les exercices terminés aux dates indiquées ci-dessus. Les éléments présentés dans le rapprochement ci-après ne sont pas pris en compte étant donné que la société estime que leur exclusion permet une analyse plus efficace de son rendement d'exploitation. En outre, ils touchent la comparabilité des résultats financiers et pourraient fausser l'analyse des tendances. Le fait de les exclure ne signifie pas qu'ils sont non susceptibles de se répéter. La direction utilise le bénéfice d'exploitation ajusté et la marge d'exploitation ajustée pour évaluer le rendement de la société et prendre des décisions en ce qui concerne ses activités poursuivies.

(en millions de dollars)	2006 (12 semaines)	2005 (12 semaines)	2006 (52 semaines)	2005 (52 semaines)	2004 (52 semaines)	2003 (53 semaines)	2002 (52 semaines)
Bénéfice (perte) d'exploitation	(695)\$	394 \$	289 \$	1 401 \$	1 652 \$	1 467 \$	1 303 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :							
Charge au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition	800		800				
Convention collective de l'Ontario	84		84				
Liquidation de stocks	68		68				
Incidence nette de la rémunération à base d'actions et des contrats à terme de capitaux propres connexes	(6)	27	37	43		(4)	14
Charges de restructuration et autres charges	35	6	44	86			
Charges liées aux indemnités de départ			12				
Taxe sur les produits et services et taxes de vente provinciales				40			
Coûts directs liés aux interruptions du réseau d'approvisionnement		10		30			
EDDV		4	(8)				
Convention collective de <i>Real Canadian Superstore</i>						25	
Bénéfice d'exploitation ajusté	286 \$	441 \$	1 326 \$	1 600 \$	1 652 \$	1 488 \$	1 317 \$

La marge d'exploitation ajustée est calculée comme le bénéfice d'exploitation ajusté divisé par le chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV.

BAIIA et marge BAIIA ajustés

Le tableau qui suit rapproche le bénéfice ajusté avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ») et le bénéfice d'exploitation ajusté, lequel est rapproché du bénéfice d'exploitation conforme aux PCGR canadiens présenté dans les états consolidés des résultats dans le tableau ci-dessus pour les périodes de douze semaines terminées le 30 décembre 2006 et le 31 décembre 2005 ainsi que pour les exercices terminés aux dates indiquées ci-dessus. La direction utilise le BAIIA ajusté pour évaluer le rendement des activités poursuivies de la société et sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses en immobilisations.

(en millions de dollars)	2006 (12 semaines)	2005 (12 semaines)	2006 (52 semaines)	2005 (52 semaines)	2004 (52 semaines)	2003 (53 semaines)	2002 (52 semaines)
Bénéfice d'exploitation ajusté	286 \$	441 \$	1 326 \$	1 600 \$	1 652 \$	1 488 \$	1 317 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :							
Amortissement	133	140	590	558	473	393	354
Amortissement des EDDV	(5)	(8)	(24)	(26)			
BAIIA ajusté	414 \$	573 \$	1 892 \$	2 132 \$	2 125 \$	1 881 \$	1 671 \$

La marge BAIIA ajustée est calculée comme le BAIIA ajusté divisé par le chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV.

Bénéfice net ajusté

Le tableau qui suit rapproche le bénéfice net ajusté et le bénéfice net conforme aux PCGR canadiens constaté dans les états consolidés des résultats et ne tient pas compte de l'incidence du bénéfice net lié aux éléments compris dans le bénéfice net de base par action ordinaire ajusté. La direction utilise le bénéfice net ajusté pour évaluer son rendement et prendre des décisions en ce qui concerne ses activités courantes. Certains éléments ne sont pas pris en compte dans les mesures conformes aux PCGR comparables étant donné que la société estime que leur exclusion permet une analyse plus efficace de son rendement d'exploitation. En outre, ils touchent la comparabilité des résultats financiers et pourraient fausser l'analyse des tendances. Le fait de les exclure ne signifie pas qu'ils sont non susceptibles de se répéter.

Bénéfice net de base par action ordinaire ajusté

Le tableau qui suit rapproche le bénéfice net de base par action ordinaire ajusté et le bénéfice net de base par action ordinaire conforme aux PCGR canadiens présenté dans les états consolidés des résultats pour les périodes de douze semaines terminées le 30 décembre 2006 et le 31 décembre 2005 ainsi que pour les exercices terminés aux dates indiquées ci-dessus. Les éléments présentés dans le rapprochement ci-après ne sont pas pris en compte étant donné que la société estime que leur exclusion permet une analyse plus efficace de son rendement d'exploitation. En outre, ils touchent la comparabilité des résultats financiers et pourraient fausser l'analyse des tendances. Le fait de les exclure ne signifie pas qu'ils sont non susceptibles de se répéter. La direction utilise le bénéfice net de base par action ordinaire ajusté pour évaluer le rendement de la société et prendre des décisions à l'égard de ses activités poursuivies.

	2006 (12 semaines)	2005 (12 semaines)	2006 (52 semaines)	2005 (52 semaines)	2004 (52 semaines)	2003 (53 semaines)	2002 (52 semaines)
Bénéfice net (perte) de base par action ordinaire	(2,76)\$	0,73 \$	(0,80)\$	2,72 \$	3,53 \$	3,07 \$	2,64 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :							
Charge au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition	2,92		2,92				
Convention collective de l'Ontario	0,20		0,20				
Liquidation de stocks	0,16		0,16				
Incidence nette de la rémunération à base d'actions et des contrats à terme de capitaux propres connexes	(0,02)	0,15	0,17	0,22		(0,06)	0,04
Charges de restructuration et autres charges	0,09	0,01	0,11	0,20			
Charges liées aux indemnités de départ			0,03				
Variations des taux d'imposition prévus par la loi		0,01	(0,06)	0,01		0,03	
Taxe sur les produits et services et taxes de vente provinciales				0,10			
Coûts directs liés aux interruptions du réseau d'approvisionnement		0,02		0,07			
EDDV	(0,01)	0,02	(0,01)	0,03			
Règlement de certaines questions fiscales					(0,05)		
Convention collective de <i>The Real Canadian Superstore</i>						0,06	
Bénéfice net de base par action ordinaire ajusté	0,58 \$	0,94 \$	2,72 \$	3,35 \$	3,48 \$	3,10 \$	2,68 \$

Dettes nettes

Le tableau ci-dessous rapproche la dette nette utilisée dans le calcul du ratio de la dette nette sur les capitaux propres et les mesures conformes aux PCGR canadiens présentées dans les bilans consolidés aux dates de clôture des exercices indiqués ci-dessus. La société calcule sa dette nette comme étant la somme de sa dette à long terme et de sa dette à court terme moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme. Le ratio de la dette nette sur les capitaux propres est utile pour évaluer le niveau d'endettement.

(en millions de dollars)	2006	2005	2004	2003	2002
Dettes bancaires	1 \$	30 \$	28 \$	38 \$	— \$
Effets de commerce	647	436	473	603	533
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	27	161	216	106	106
Dette à long terme	4 212	4 194	3 935	3 956	3 420
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie	669	916	549	618	823
placements à court terme	327	4	275	378	304
Dette nette	3 891 \$	3 901 \$	3 828 \$	3 707 \$	2 932 \$

Flux de trésorerie disponibles

Le tableau ci-dessous rapproche les flux de trésorerie disponibles et les mesures conformes aux PCGR canadiens présentées dans les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés aux dates indiquées ci-dessus. La société calcule les flux de trésorerie disponibles comme étant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation moins les acquisitions d'immobilisations et les dividendes. La société est d'avis que les flux de trésorerie disponibles sont une mesure utile de l'encaisse disponible aux fins de ses besoins de financement supplémentaires.

(en millions de dollars)	2006	2005	2004	2003	2002
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 180 \$	1 489 \$	1 443 \$	1 032 \$	998 \$
Moins : acquisitions d'immobilisations	937	1 156	1 258	1 271	1 079
dividendes	173	230	209	198	127
Flux de trésorerie disponibles	70 \$	103 \$	(24) \$	(437) \$	(208) \$

Total de l'actif

Le tableau ci-dessous rapproche le total de l'actif utilisé pour mesurer le rendement de l'actif total moyen et les mesures conformes aux PCGR canadiens présentées dans les bilans consolidés aux dates de clôture des exercices indiquées ci-dessus. La société estime que le ratio du rendement sur l'actif total moyen est utile pour évaluer le rendement des actifs d'exploitation et, par conséquent, ne tient pas compte de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme dans le total de l'actif utilisé dans ce ratio.

(en millions de dollars)	2006	2005	2004	2003	2002
Total de l'actif	13 486 \$	13 761 \$	12 949 \$	12 113 \$	11 047 \$
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie	669	916	549	618	823
placements à court terme	327	4	275	378	304
Total de l'actif	12 490 \$	12 841 \$	12 125 \$	11 117 \$	9 920 \$

16. Information supplémentaire

L'information financière supplémentaire sur la société, notamment sa notice annuelle ainsi que d'autres documents d'information, a été transmise par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada au moyen du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») et elle peut être consultée en ligne à l'adresse www.sedar.com et auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque *le Choix du Président*, filiale de la Société.

Le 13 mars 2007
Toronto, Canada

Résultats financiers

45 Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

45 Rapport des vérificateurs indépendants

46 États consolidés des résultats

46 États consolidés des bénéfices non répartis

47 Bilans consolidés

48 États consolidés des flux de trésorerie

49 Notes afférentes aux états financiers consolidés

49 Note 1. Sommaire des principales conventions comptables

53 Note 2. Mise en œuvre de nouvelles normes comptables

55 Note 3. Écarts d'acquisition

56 Note 4. Charges de restructuration et autres charges

57 Note 5. Taxe sur les produits et services et taxes de vente provinciales

58 Note 6. Convention collective

58 Note 7. Intérêts débiteurs

58 Note 8. Impôts sur le bénéfice

59 Note 9. Bénéfice net (perte) de base et dilué(e) par action ordinaire

60 Note 10. Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme

60 Note 11. Créances sur cartes de crédit

61 Note 12. Liquidation de stocks

62 Note 13. Immobilisations

62 Note 14. Autres actifs

63 Note 15. Avantages sociaux futurs

69 Note 16. Dette à long terme

70 Note 17. Autres passifs

70 Note 18. Capital-actions ordinaire

71 Note 19. Rémunération à base d'actions

73 Note 20. Instruments financiers

74 Note 21. Éventualités, engagements et garanties

76 Note 22. Opérations entre apparentés

77 Note 23. Événement postérieur à la date du bilan

77 Note 24. Renseignements supplémentaires

78 Rétrospective des cinq derniers exercices

80 Glossaire

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

L'établissement, la présentation et l'intégrité des états financiers consolidés, du rapport de gestion et de tous les autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction de Les Compagnies Loblaw limitée, qui en assume la responsabilité. Outre le fait de devoir formuler des jugements et de faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, il incombe à la direction, dans le cadre de ses responsabilités, de procéder au choix et à l'application systématique de principes et de méthodes comptables appropriés. Il lui appartient également de veiller à ce que les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

La direction est tenue de concevoir un système de contrôles internes et d'attester de son efficacité quant aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de façon à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que l'information financière produite est pertinente et fiable. Les vérificateurs internes, qui sont des salariés de la société, examinent et évaluent les contrôles internes pour le compte de la direction. Les états financiers consolidés ont été vérifiés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport suit, qui ont été nommés vérificateurs indépendants par voie de vote par les actionnaires de la société.

Par l'entremise d'un comité de vérification, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants, le Conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement des états financiers consolidés et du contrôle financier de l'exploitation. Le comité de vérification recommande les vérificateurs indépendants devant être nommés par les actionnaires. Le comité de vérification tient régulièrement des réunions auxquelles participent les membres de la haute direction et membres de la direction responsables des finances, les vérificateurs internes et les vérificateurs indépendants afin de discuter de points touchant les contrôles internes, les activités inhérentes à la vérification et la communication de l'information financière. Les vérificateurs indépendants et les vérificateurs internes ont accès sans réserve au comité de vérification. Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion ci-joints en se fondant sur l'examen et les recommandations du comité de vérification en vue de leur publication dans le rapport annuel.

Toronto, Canada
Le 13 mars 2007

Le président exécutif du Conseil,


Galen G. Weston

Le président et chef de la mise en marché,


Mark Foote

Le vice-président exécutif,


Richard P. Mavrinnac

Rapport des vérificateurs indépendants

Aux actionnaires de Les Compagnies Loblaw limitée

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Les Compagnies Loblaw limitée au 30 décembre 2006 et au 31 décembre 2005 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie des exercices de 52 semaines terminés respectivement à ces dates. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également, l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 décembre 2006 et au 31 décembre 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Toronto, Canada
Le 13 mars 2007

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

États consolidés des résultats

Pour les exercices terminés le 30 décembre 2006 et le 31 décembre 2005 (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2006 (52 semaines)	2005 (52 semaines)
Chiffre d'affaires (note 2)	28 640 \$	27 627 \$
Charges d'exploitation		
Coût des ventes, frais de vente et d'administration (note 2)	26 917	25 542
Amortissement	590	558
Dépréciation des écarts d'acquisition (note 3)	800	—
Charges de restructuration et autres charges (note 4)	44	86
Taxe sur les produits et services et taxes de vente provinciales (note 5)	—	40
	28 351	26 226
Bénéfice d'exploitation	289	1 401
Intérêts débiteurs (note 7)	259	252
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice	30	1 149
Impôts sur le bénéfice (note 8)	248	400
Bénéfice net (perte) avant la participation sans contrôle	(218)	749
Participation sans contrôle	1	3
Bénéfice net (perte)	(219)\$	746 \$
Bénéfice net (perte) par action ordinaire (en dollars) (note 9)		
De base	(0,80)\$	2,72 \$
Dilué	(0,80)\$	2,71 \$
Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.		

États consolidés des bénéfices non répartis

Pour les exercices terminés le 30 décembre 2006 et le 31 décembre 2005 (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2006 (52 semaines)	2005 (52 semaines)
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	4 694 \$	4 193 \$
Bénéfice net (perte)	(219)	746
Prime au rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation (note 18)	—	(15)
Dividendes déclarés, par action ordinaire — 84 ¢ (84 ¢ en 2005)	(230)	(230)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	4 245 \$	4 694 \$
Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.		

Bilans consolidés

Au 30 décembre 2006 et au 31 décembre 2005
(en millions de dollars)

	2006	2005
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)	669 \$	916 \$
Placements à court terme (note 10)	327	4
Débiteurs (note 11)	728	656
Stocks (note 12)	2 037	2 020
Impôts sur le bénéfice	63	3
Impôts futurs (note 8)	85	72
Charges payées d'avance et autres actifs	39	30
Total de l'actif à court terme	3 948	3 701
Immobilisations (note 13)	8 055	7 785
Écarts d'acquisition (note 3)	794	1 587
Autres actifs (note 14)	689	688
Total de l'actif	13 486 \$	13 761 \$
Passif		
Passif à court terme		
Dette bancaire	1 \$	30 \$
Effets de commerce	647	436
Créditeurs et charges à payer	2 598	2 535
Tranche à moins de un an de la dette à long terme (note 16)	27	161
Total du passif à court terme	3 273	3 162
Dette à long terme (note 16)	4 212	4 194
Impôts futurs (note 8)	234	237
Autres passifs (note 17)	314	271
Participation sans contrôle	12	11
Total du passif	8 045	7 875
Capitaux propres		
Capital-actions ordinaire (note 18)	1 196	1 192
Bénéfices non répartis	4 245	4 694
Total des capitaux propres	5 441	5 886
Total du passif et des capitaux propres	13 486 \$	13 761 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé au nom du Conseil,


Galen G. Weston
Administrateur


Thomas C. O'Neill
Administrateur

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés le 30 décembre 2006 et le 31 décembre 2005
(en millions de dollars)

	2006 (52 semaines)	2005 (52 semaines)
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte) avant la participation sans contrôle	(218)\$	749 \$
Amortissement	590	558
Dépréciation des écarts d'acquisition (note 3)	800	—
Charges de restructuration et autres charges (note 4)	44	86
Taxe sur les produits et services et taxes de vente provinciales (note 5)	—	40
Impôts futurs	(18)	90
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	(69)	(51)
Autres	51	17
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 180	1 489
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(937)	(1 156)
Placements à court terme	(323)	271
Produit tiré de la vente d'immobilisations	99	109
Créances sur cartes de crédit, après titrisation (note 11)	(82)	(84)
Placements dans des franchises et autres créances	(18)	53
Autres	(47)	(96)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(1 308)	(903)
Activités de financement		
Dettes bancaires	(29)	(17)
Effets de commerce	211	(37)
Dettes à long terme (note 16)		
— émise	29	333
— remboursée	(162)	(240)
Capital-actions ordinaire		
— émis (notes 18 et 19)	4	1
— racheté (note 18)	—	(16)
Dividendes	(173)	(230)
Autres	—	(2)
Sorties nettes liées aux activités de financement	(120)	(208)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (note 10)	1	(31)
Incidence initiale des entités à détenteurs de droits variables (note 2)	—	20
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(247)	367
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	916	549
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	669 \$	916 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 30 décembre 2006 et le 31 décembre 2005
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Note 1. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Les montants qui y paraissent sont exprimés en dollars canadiens.

Périmètre de consolidation Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Les Compagnies Loblaw limitée et ceux de ses filiales, appelées collectivement la « société » ou « Loblaw ». La participation de la société dans le capital-actions avec droit de vote des filiales est de 100 %. En outre, la société consolide des entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par la détention de la majorité des droits de vote (se reporter à la note 2).

Exercice L'exercice de la société se termine le samedi le plus près du 31 décembre. Par conséquent, l'exercice de la société compte habituellement 52 semaines, mais comprend 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices terminés le 30 décembre 2006 et le 31 décembre 2005 comprenaient chacun 52 semaines.

Constatacion des produits Le chiffre d'affaires comprend les produits tirés des ventes au détail, déduction faite des rendus estimatifs, conclues avec les clients des magasins détenus par la société et des magasins franchisés indépendants qui sont consolidés par la société conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15, *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (variable interest entities)*, (la « NOC-15 »). En outre, le chiffre d'affaires comprend les ventes conclues avec les magasins associés, les marchands indépendants et les magasins franchisés, exclusion faite des magasins qui sont des EDDV, ainsi que les frais de service que ceux-ci versent à la société. La société constate les produits au moment de la vente à ses clients.

(Perte) bénéfice par action (« BPA ») Le BPA de base est calculé en divisant le bénéfice net (la perte) attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le BPA dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions, ce qui suppose que toutes les options sur actions en cours dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen durant l'exercice sont exercées et que le produit ainsi tiré de ces options serait utilisé pour racheter des actions ordinaires de la société à leur cours moyen durant l'exercice.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et dette bancaire Les soldes d'encaisse, que la société a la possibilité et l'intention de compenser, servent à réduire la dette bancaire inscrite. Les équivalents de trésorerie sont des placements très liquides échéant dans un délai d'au plus 90 jours.

Placements à court terme Les placements à court terme sont inscrits au prix coûtant ou au cours du marché, selon le moins élevé des deux, et se composent essentiellement de titres du gouvernement des États-Unis, d'effets de commerce et de dépôts bancaires.

Créances sur cartes de crédit La société, par l'entremise de la Banque *le Choix du Président* (« la Banque PC »), filiale en propriété exclusive de la société, détient des créances sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision pour pertes sur créances. Les créances sur cartes de crédit, qui sont en souffrance selon les dispositions du contrat, ne sont pas classées comme ayant subi une dépréciation, mais elles sont plutôt complètement radiées lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours selon les dispositions du contrat ou lorsque leur recouvrement est considéré comme improbable, selon la première des deux éventualités. Les intérêts créditeurs sur les créances sur cartes de crédit sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice et constatés dans le bénéfice d'exploitation.

Provision pour pertes sur créances La Banque PC constitue une provision pour pertes sur créances éventuelles relativement au risque global pour lequel les pertes ne peuvent être établies de manière individuelle. La provision est fondée sur l'analyse statistique du rendement antérieur, le niveau des provisions déjà établies et le jugement de la direction. La provision pour pertes sur créances est déduite du solde des créances sur cartes de crédit. Le montant net des pertes sur créances de l'exercice est constaté dans le bénéfice d'exploitation.

Titrisation La Banque PC procède à la titrisation des créances sur cartes de crédit par la vente d'une partie du total des droits sur ces créances aux fiducies indépendantes et n'exerce aucun contrôle sur la gestion et l'administration de ces fiducies ni sur leurs actifs. Les créances sur cartes de crédit sont sorties du bilan lorsque la Banque PC cède le contrôle et lorsqu'elles sont considérées comme ayant été vendues aux fins comptables conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-12, *Cessions de créances*. Lorsque la Banque PC vend des créances sur cartes de crédit dans le cadre d'une opération de titrisation, elle conserve des droits sur les créances titrisées, qui correspondent au droit à des flux de trésorerie futurs, après avoir tenu compte des obligations envers les investisseurs. Bien que la Banque PC demeure responsable de la gestion de

toutes les créances sur cartes de crédit, elle ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour la gestion des créances sur cartes de crédit vendues aux fiduciaires et, par conséquent, un passif de gestion est inscrit. Les gains ou les pertes sur la vente de ces créances dépendent en partie de la valeur comptable antérieure des créances visées par la titrisation, répartie entre les créances vendues et les droits conservés, d'après leurs justes valeurs relatives à la date de la titrisation. Lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles, les justes valeurs sont déterminées selon les meilleures estimations de la direction quant à la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs prévus à l'aide des hypothèses clés relativement aux taux de paiement mensuels, à la durée moyenne pondérée, aux pertes prévues sur créances sur une base annuelle et aux taux d'actualisation. Tout gain ou toute perte sur une vente est constaté dans le bénéfice d'exploitation au moment de la titrisation. La valeur comptable des droits conservés est évaluée périodiquement et si une baisse de valeur durable est déterminée, la valeur comptable est ramenée à la juste valeur.

Remises de fournisseurs La société reçoit des remises de certains de ses fournisseurs dont elle achète les produits pour les revendre. Ces remises sont obtenues dans le cadre de diverses activités d'achat ou de marchandisage, notamment dans le cadre de programmes des fournisseurs comme des remises pour le volume des achats, des escomptes sur achats, des frais de référencement et des remises d'exclusivité. La contrepartie reçue d'un fournisseur constitue une réduction des prix des produits ou des services du fournisseur et elle est imputée en diminution du coût des ventes, frais de vente et d'administration et des stocks connexes lors de sa constatation dans l'état consolidé des résultats et dans le bilan consolidé. Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie constitue soit un paiement au titre de biens livrés ou de services fournis au fournisseur ou au titre du remboursement des frais de vente engagés pour promouvoir les produits du fournisseur, sous réserve de certaines conditions.

Stocks Les stocks des magasins de détail sont inscrits au moindre du prix coûtant ou de la valeur de réalisation nette estimative, moins la marge bénéficiaire brute normale. Les stocks du centre de distribution et les stocks saisonniers de marchandise générale sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette estimative, selon le moins élevé des deux. Le prix coûtant est déterminé essentiellement selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant, qui comprend les intérêts capitalisés. L'amortissement commence dès la mise en service des actifs et est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire, de façon à amortir le prix coûtant de ces actifs sur leur durée de vie utile estimative. La durée de vie utile estimative varie de 20 à 40 ans dans le cas des bâtiments, de 3 à 10 ans dans le cas du matériel et des agencements et est de 10 ans pour les améliorations aux bâtiments. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée de vie utile estimative du bien et elles peuvent être assorties d'options de renouvellement lorsqu'une amélioration est apportée après la date d'entrée en vigueur du contrat, mais dans un délai maximum de 25 ans, période qui se rapproche de la durée économique du bien.

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable excède le total des flux de trésorerie futurs non actualisés qui résulteront vraisemblablement de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Ces événements ou ces changements de situation comprennent l'engagement de fermer un magasin ou un centre de distribution ou encore de déménager ou de convertir un magasin. Les immobilisations sont également soumises à un test de dépréciation annuel. Aux fins du test de dépréciation annuel des actifs des magasins, des groupes d'actifs sont constitués au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont dans une large mesure indépendants des flux de trésorerie d'autres actifs et passifs. Par conséquent, les flux de trésorerie nets des magasins sont regroupés par marché primaire, où les flux de trésorerie sont, dans une large mesure, dépendants les uns des autres. Les marchés primaires font référence à des régions où sont exploités un certain nombre de magasins de formats variés à proximité les uns des autres. Si des indicateurs de dépréciation se manifestent, comme des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation constamment négatifs du groupe d'actifs respectif, une estimation des flux de trésorerie futurs non actualisés pour chacun des magasins de ce groupe est établie et comparée à sa valeur comptable. Aux fins du test de dépréciation annuel des actifs des centres de distribution, les flux de trésorerie nets des centres de distribution sont regroupés avec les flux de trésorerie nets respectifs des magasins auxquels ils offrent leurs services. Toute dépréciation des actifs du réseau de ces magasins indiquerait qu'il y a aussi une dépréciation des actifs du centre de distribution. S'il est établi que ces actifs ont subi une dépréciation, la perte de valeur est calculée comme étant l'excédent de la valeur comptable sur sa juste valeur. De plus, la valeur comptable des immobilisations est évaluée lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable des immobilisations pourrait ne pas être recouvrable. Ces événements ou ces changements de situation comprennent l'engagement de fermer un magasin ou un centre de distribution ou encore de déménager ou de convertir un magasin lorsque la valeur comptable de ses actifs excède les flux de trésorerie futurs non actualisés qui sont susceptibles d'en découler.

Charges reportées Les coûts d'émission des titres de créance à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des différents titres de créance émis. Les autres charges reportées sont amorties sur la durée de vie utile estimative des actifs visés, allant jusqu'à 15 ans.

Écarts d'acquisition L'écart d'acquisition représente l'excédent du prix d'achat d'une entreprise acquise sur la juste valeur des actifs nets sous-jacents acquis à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, et leur valeur comptable est soumise à un test de dépréciation au moins une fois par année. Toute dépréciation de la valeur comptable d'un écart d'acquisition est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation. Des informations supplémentaires sur les résultats du test de dépréciation des écarts d'acquisition annuel de 2006 sont fournies à la note 3.

Instruments financiers dérivés La société a recours à des accords d'instruments financiers dérivés sous forme de swaps de devises, de swaps de taux d'intérêt et de contrats à terme de capitaux propres pour gérer les risques courants et prévus liés aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et du cours des actions ordinaires de la société. La société n'a pas recours à des accords d'instruments financiers dérivés pour des motifs de négociation ou de spéculation.

La société identifie, désigne et documente de manière formalisée les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, y compris les swaps de devises et les swaps de taux d'intérêt désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt variables sur une partie de ses actifs libellés en dollars américains, principalement les équivalents de trésorerie et les placements à court terme et les swaps de taux d'intérêt désignés comme couvertures de flux de trésorerie à l'égard des taux d'intérêt variables des effets de commerce. Des tests d'efficacité sont également effectués pour évaluer l'efficacité des couvertures dès leur mise en place ainsi que sur une base continue, de manière rétrospective et prospective.

Les ajustements des taux de change réalisés et non réalisés sur les swaps de devises sont compensés par les ajustements des taux de change réalisés et non réalisés sur une partie des actifs libellés en dollars américains de la société et sont constatés dans le bénéfice d'exploitation. Les sommes à recevoir ou à payer cumulatives et non réalisées découlant des taux de change sont prises en compte respectivement dans les autres actifs ou dans les autres passifs. L'échange des paiements d'intérêt sur les swaps de devises et les swaps de taux d'intérêt est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice dans les intérêts débiteurs. Les gains ou les pertes non réalisés sur les swaps de taux d'intérêt désignés comme relations de couverture efficaces ne sont pas comptabilisés.

Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme relations de couverture efficaces sont mesurés à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est constatée dans les intérêts débiteurs.

Les contrats à terme de capitaux propres sont utilisés pour gérer les fluctuations du coût de la rémunération à base d'actions de la société, étant donné que leur valeur peut varier en fonction des variations du cours des actions ordinaires sous-jacentes. Les ajustements du cours apportés aux contrats à terme de capitaux propres sont constatés dans le bénéfice d'exploitation comme des gains ou des pertes, et les gains ou les pertes cumulatifs et non réalisés sont comptabilisés respectivement dans les autres actifs ou dans les autres passifs. L'intérêt sur les contrats à terme de capitaux propres est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice dans les intérêts débiteurs.

Conversion des devises Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes de change découlant de la conversion de ces soldes libellés en devises sont comptabilisés dans le bénéfice d'exploitation. Les produits et charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen de l'exercice.

Impôts sur le bénéfice La méthode axée sur le bilan est utilisée pour comptabiliser les impôts sur le bénéfice. Selon cette méthode, les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des incidences fiscales futures des écarts temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs existants dans les états financiers et leurs valeurs fiscales respectives. Les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés par application des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur dont il est prévu qu'ils s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces écarts temporaires sont censés se résorber ou être réglés. L'incidence, sur les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs, d'une modification des taux d'imposition est comptabilisée dans la charge d'impôts quand la modification est en vigueur ou pratiquement en vigueur. Les actifs d'impôts futurs sont évalués et une provision pour moins-valeur, s'il y a lieu, est inscrite au titre de tout actif d'impôts futurs s'il est plus probable qu'improbable que l'actif ne sera pas réalisé.

Avantages sociaux futurs La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite agréés à prestations déterminées par capitalisation, des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. La société propose également des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi qu'un régime d'assurance-invalidité de longue durée couvrant certains de ses salariés. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont des régimes sans capitalisation qui sont essentiellement non contributifs et qui prévoient des prestations pour soins de santé, d'assurance-vie et d'assurance de soins dentaires. La société cotise également à divers régimes de retraite interentreprises qui offrent des prestations de retraite.

Régimes de retraite à prestations déterminées Les coûts et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes d'avantages sociaux de la société, y compris des avantages complémentaires de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des prestations d'invalidité de longue durée, sont constatés par régularisation d'après des évaluations actuarielles. Ces dernières sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction quant au taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes, au taux de croissance de la rémunération, à l'âge du départ à la retraite des salariés et au taux de croissance prévu des coûts des soins de santé. Les évaluations actuarielles sont effectuées aux fins comptables en prenant le 30 septembre comme date de mesure. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à la valeur de marché à la date de mesure. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées est fondé sur les taux d'intérêt du marché à la date de mesure, en supposant un portefeuille d'obligations de sociétés cotées AA dont la durée jusqu'à l'échéance correspond, en moyenne, à celle des obligations au titre des prestations constituées.

Le coût des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est amorti sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs. Le gain ou la perte actuariel net non amorti sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes de retraite, si ce montant est supérieur, au début de l'exercice, est amorti sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs en ce qui a trait aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux régimes d'avantages complémentaires de retraite. Le montant net du gain ou de la perte actuariel non amorti relatif aux avantages postérieurs à l'emploi et aux prestations d'invalidité de longue durée est amorti sur des périodes ne dépassant pas trois ans. La durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs, couverts par les régimes de retraite à prestations déterminées, varie de 6 à 17 ans, avec une moyenne pondérée de 13 ans. La durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés couverts par des régimes d'avantages complémentaires de retraite varie de 6 à 22 ans, avec une moyenne pondérée de 18 ans.

L'actif ou le passif au titre des prestations constituées correspond à la différence cumulative entre le coût et les cotisations à la caisse de retraite et il est comptabilisé dans les autres actifs ou les autres passifs.

Régimes de retraite à cotisations déterminées et régimes de retraite interentreprises Les coûts des prestations de retraite aux termes des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes de retraite interentreprises sont passés en charges à mesure que les cotisations sont versées.

Régime d'options sur actions La société constate dans le bénéfice d'exploitation un coût de rémunération et un passif relativement aux options sur actions des salariés, qui prévoient le règlement en actions ou par le paiement en espèces de la plus-value des actions, au gré du salarié, selon la méthode de la valeur intrinsèque. Selon cette méthode, le passif au titre de la rémunération à base d'actions correspond à l'excédent du cours des actions ordinaires sur le prix d'exercice des options sur actions. La variation d'un exercice sur l'autre du passif au titre de la rémunération à base d'actions est constatée dans le bénéfice d'exploitation, selon le délai d'acquisition des droits.

La société constate comme des opérations sur capitaux propres les options sur actions, attribuées avant le 30 décembre 2001, dont le règlement sera effectué par l'émission d'actions ordinaires. La contrepartie versée par les salariés à l'exercice de ce type d'options sur actions est créditée au capital-actions ordinaire. Ce type d'options sur actions a été attribué pour la dernière fois en 2001 et représentait approximativement 1,0 % de toutes les options en cours à la fin de l'exercice.

Régime d'unités d'actions restreintes La société constate un coût de rémunération dans le bénéfice d'exploitation pour chaque unité d'action restreinte attribuée et dont la valeur est égale au cours d'une action ordinaire de Loblaw à la date à laquelle les unités d'actions restreintes sont attribuées à chaque participant, selon une répartition proportionnelle sur la période de performance, et elle effectue des ajustements pour tenir compte des variations du cours jusqu'à la fin de la période de performance. L'effet cumulatif des variations du cours est imputé au bénéfice d'exploitation de la période au cours de laquelle celles-ci surviennent.

Régime d'actionnariat à l'intention des salariés (« RAS ») La société maintient un RAS qui permet aux salariés d'acquérir des actions ordinaires de la société au moyen de retenues à la source régulières jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains bruts fixes. La société verse au régime une cotisation supplémentaire équivalant à 25 % de la cotisation de chaque salarié, cotisation qui est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation comme un coût de rémunération dès qu'elle est versée.

Unités d'actions différées Des membres du Conseil d'administration de la société peuvent choisir annuellement de recevoir, en tout ou en partie, leurs honoraires annuels et jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées, qui sont comptabilisées selon la méthode de la valeur intrinsèque. Selon cette méthode, le passif au titre de la rémunération sous forme d'unités d'actions différées correspond à l'excédent du cours de l'action ordinaire sur la valeur initiale de l'unité d'action différée. La variation d'un exercice sur l'autre du passif au titre de la rémunération sous forme d'unités d'actions différées est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation.

Estimations et hypothèses L'établissement des états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience passée, sur les connaissances que la direction possède des événements et de la conjoncture en cours ainsi que des activités qui pourraient être entreprises à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Certaines estimations, comme celles relatives à l'évaluation des stocks, aux écarts d'acquisition, aux impôts sur le bénéfice, à la taxe sur les produits et services et aux taxes de vente provinciales ainsi qu'aux immobilisations et aux avantages sociaux futurs, reposent sur des jugements subjectifs ou complexes à l'égard de questions pouvant être incertaines et tout changement dans ces estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés.

Informations correspondantes Certaines informations de l'exercice précédent ont été reclassées afin qu'elles soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Note 2. Mise en œuvre de nouvelles normes comptables

Normes comptables mises en œuvre en 2006

Avec effet le 1^{er} janvier 2006, la société a mis en œuvre l'abrégi 156 du Comité sur les problèmes nouveaux, *Comptabilisation par un fournisseur d'une contrepartie consentie à un client (y compris un revendeur des produits du fournisseur)*, (le « CPN-156 ») publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés en septembre 2005. Le CPN-156 traite de la contrepartie en espèces, y compris les avantages promotionnels, consentie par un fournisseur à un client. Cette contrepartie est présumée représenter une réduction des prix de vente des produits du fournisseur et, en conséquence, devrait être classée comme une réduction du chiffre d'affaires dans l'état des résultats du fournisseur.

Avant la mise en œuvre du CPN-156, la société comptabilisait certains avantages promotionnels consentis à des magasins franchisés, associés et indépendants dans le coût des ventes, frais de vente et d'administration à l'état consolidé des résultats. Par conséquent, la mise en œuvre de façon rétroactive du CPN-156 a donné lieu à une réduction de 174 \$ du chiffre d'affaires et du coût des ventes, frais de vente et d'administration en 2005. Ces modifications, apportées à titre de reclassements, n'ont eu aucune incidence sur le bénéfice net.

Normes comptables mises en œuvre en 2005

Avec effet le 2 janvier 2005, la société a mis en œuvre la NOC-15 de façon rétroactive et sans retraitement des périodes antérieures; par conséquent, la société consolide les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle par la détention de la majorité des droits de vote ainsi que toutes les EDDV dont elle est le principal bénéficiaire.

Aux termes de la NOC-15, s'entend d'une entité à détenteurs de droits variables soit une entité dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné, soit une entité dont les détenteurs de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. La NOC-15 exige que le principal bénéficiaire consolide les EDDV et considère qu'une entité en est le principal bénéficiaire si elle détient des droits variables qui l'amènent à assumer la majorité des pertes prévues de l'EDDV ou à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la NOC-15, la société a déterminé les principales EDDV suivantes :

Franchisés indépendants La société conclut différents types de contrats de franchisage aux termes desquels le franchisé indépendant est généralement tenu d'acheter ses stocks auprès de la société et de verser certaines redevances en contrepartie des services fournis par la société et des droits d'utilisation de certaines marques de commerce et licences détenues par la société. De façon générale, les franchisés indépendants louent le terrain et le bâtiment auprès de la société et, s'ils sont admissibles, ils peuvent obtenir du financement par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes mise sur pied afin qu'ils puissent acheter plus facilement la plupart de leurs stocks et de leurs immobilisations, principalement des agencements et du matériel. Ces fiducies sont administrées par une grande banque à charte canadienne. Aux termes de certains contrats de franchisage, la société peut également louer du matériel aux franchisés indépendants. Les franchisés indépendants peuvent également obtenir du financement en contractant des marges de crédit d'exploitation auprès d'institutions financières traditionnelles ou en procédant à l'émission d'actions privilégiées ou de billets à payer à la société. La société surveille la situation financière de ses franchisés indépendants et constitue des provisions pour pertes ou moins-values estimatives à l'égard de ses débiteurs, de ses billets à recevoir ou de ses placements, le cas échéant. Dans le cadre de la mise en œuvre de la NOC-15, la société a déterminé que 121 de ses franchisés indépendants réunissaient les caractéristiques d'une EDDV exigeant leur consolidation par la société conformément à la NOC-15.

À la fin de l'exercice 2006, 123 (123 en 2005) des magasins franchisés indépendants de la société réunissaient les critères d'une EDDV et ont été consolidés conformément à la NOC-15.

Accord d'entreposage et de distribution La société a conclu un accord d'entreposage et de distribution avec une tierce entité aux termes duquel cette dernière doit fournir à la société des services de distribution et d'entreposage depuis une installation spécialisée. La société ne détient aucune participation dans cette tierce entité; toutefois, compte tenu des modalités de l'accord conclu avec celle-ci, la société a déterminé que cette tierce entité réunissait les caractéristiques d'une EDDV et qu'elle devait donc la consolider. Compte tenu de la structure des honoraires établie avec cette tierce entité, l'incidence de la consolidation de l'entité d'entreposage et de distribution a été négligeable.

Par conséquent, la société a inclus les résultats de ces franchisés indépendants et de cette tierce entité qui lui fournit des services de distribution et d'entreposage dans ses états financiers consolidés avec effet le 2 janvier 2005.

Une charge unique, après impôts, de 29 \$ (déduction faite des impôts sur le bénéfice de 12 \$) a été comptabilisée au moment de la mise en œuvre de la norme. Cette charge découle principalement du report de la constatation de la marge bénéficiaire non réalisée jusqu'au moment de la vente des stocks connexes des franchisés indépendants à leurs clients, de l'excédent des pertes cumulées des franchisés indépendants sur la provision pour créances douteuses constatée antérieurement par la société et de la contrepassation des redevances de franchisage initiales qui étaient à l'origine constatées au moment de la vente de franchises à des tiers.

Fiducie indépendante La société a également déterminé qu'elle détenait des droits variables, par voie d'une lettre de crédit de soutien, dans une fiducie indépendante à laquelle elle a recours pour la titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque *PC*. Dans le cadre de ces opérations de titrisation, la Banque *PC* vend une partie de ses créances sur cartes de crédit à la fiducie indépendante en échange d'une contrepartie en espèces. Bien que cette fiducie indépendante ait été désignée comme étant une EDDV, il a été déterminé que la société n'en était pas le principal bénéficiaire et que, par conséquent, la société n'était pas tenue de la consolider. Le risque maximal de perte auquel la société est exposée du fait de sa participation dans cette fiducie indépendante est présenté aux notes 11 et 21.

La consolidation de ces EDDV par la société ne se traduit par aucune modification des risques fiscaux, juridiques ou de crédit auxquels la société est exposée, ni par la prise en charge des obligations de ces tiers par la société.

Note 3. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont soumis au moins une fois l'an à un test de dépréciation au niveau des unités d'exploitation. Toute dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition est déterminée en comparant la juste valeur d'une unité d'exploitation à sa valeur comptable. Si la juste valeur de l'unité d'exploitation excède sa valeur comptable, les écarts d'acquisition sont considérés comme n'ayant subi aucune dépréciation. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, un test de dépréciation des écarts d'acquisition plus approfondi doit être effectué. Une charge au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition est constatée dans la mesure où, pour ce qui est de l'unité d'exploitation, la valeur comptable des écarts d'acquisition excède la juste valeur implicite.

La société détermine la juste valeur à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, lequel est corroboré par d'autres techniques d'évaluation comme les multiplicateurs de marché. Afin de déterminer ces justes valeurs, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du bénéfice et des dépenses en immobilisations, des taux d'actualisation et des taux finaux de croissance futurs. Les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du bénéfice et des dépenses en immobilisations futurs sont conformes aux plans stratégiques présentés au Conseil d'administration de la société. Les taux d'actualisation sont fondés sur le coût du capital moyen pondéré de l'industrie. Ces estimations et hypothèses peuvent changer dans le futur en raison de l'incertitude entourant la concurrence et la conjoncture ou de changements dans les stratégies commerciales.

En 2006, la société a procédé au test de dépréciation annuel des écarts d'acquisition et il a été établi que la valeur comptable de l'écart d'acquisition découlant de l'acquisition de Provigo inc. en 1998 excédait sa juste valeur. Par conséquent, la société a inscrit dans le bénéfice d'exploitation une charge hors trésorerie de 800 \$ au titre de la dépréciation de cet écart d'acquisition. La société ne s'attend pas à ce que cette charge entraîne une déduction d'impôt. Il a été déterminé que la juste valeur des écarts d'acquisition était inférieure à leur valeur comptable en raison d'une baisse des multiples du BAIIA, tant du point de vue de l'industrie que de celui de la société, et la diminution de la juste valeur a été déterminée à l'aide de la méthode des flux de trésorerie actualisés, qui tient compte tant des hypothèses de la société que de celles du marché. L'effet conjugué de ces facteurs a entraîné une dépréciation des écarts d'acquisition. Cette charge hors trésorerie au titre de la dépréciation de l'écart d'acquisition devrait être ajustée au premier semestre de 2007, si nécessaire, ce qui pourrait se traduire par l'imputation d'une charge ou d'un crédit au bénéfice d'exploitation dans l'état consolidé des résultats et à la valeur comptable des écarts d'acquisition dans le bilan.

Dans le cours normal de ses activités, la société peut, à l'occasion, faire l'acquisition de magasins franchisés et les convertir en magasins détenus par la société. En 2006, la société a acquis 7 magasins franchisés (7 magasins franchisés en 2005). Ces acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, les résultats des entreprises acquises ayant été inclus dans les états financiers consolidés de la société à partir de la date d'acquisition. La juste valeur des actifs nets acquis était composée d'immobilisations de 2 \$ (valeur symbolique en 2005), d'autres actifs, essentiellement des stocks, d'un montant de 2 \$ (3 \$ en 2005) et d'écarts d'acquisition de 7 \$ (3 \$ en 2005) pour une contrepartie en espèces de 9 \$ (5 \$ en 2005), déduction faite des débiteurs des magasins franchisés de 2 \$ (1 \$ en 2005).

À la fin de l'exercice 2006, le bilan consolidé comprenait des écarts d'acquisition de 4 \$ (4 \$ en 2005) de franchisés indépendants consolidés par la société conformément aux exigences de la NOC-15.

Au cours de l'exercice 2005, la société a réduit ses écarts d'acquisition de 41 \$ à la suite de l'issue favorable de certaines questions fiscales comptabilisées antérieurement dans le cadre de la répartition du prix d'achat de Provigo inc.

Le tableau suivant présente la variation des écarts d'acquisition en 2006 et en 2005 :

	2006	2005
Solde au début de l'exercice	1 587 \$	1 621 \$
Écarts d'acquisition acquis	7	7
Dépréciation des écarts d'acquisition	(800)	—
Autres ajustements	—	(41)
Solde à la fin de l'exercice	794 \$	1 587 \$

Note 4. Charges de restructuration et autres charges

Activités en magasins

En 2006, la société a terminé son évaluation des activités en magasins, et elle a approuvé et annoncé des plans de restructuration de certaines de ces activités. Le total des coûts de restructuration afférents à ces plans est évalué à environ 54 \$. De ce montant, environ 10 \$ ont trait aux prestations de cessation d'emploi, qui comprennent des indemnités de départ découlant de la cessation d'emploi de salariés, 25 \$ sont imputables à la dépréciation d'immobilisations et à l'amortissement accéléré des actifs inhérents à la restructuration et 19 \$ sont liés à la fermeture d'installations et à d'autres coûts, y compris les obligations locatives. En 2006, la société a constaté une tranche de 35 \$ de ces coûts de restructuration, dont une tranche de 9 \$ a trait aux prestations de cessation d'emploi, une tranche de 25 \$ est liée à la dépréciation d'immobilisations et à l'amortissement accéléré et le solde de 1 \$ est attribuable à d'autres coûts directement liés à ces mesures. Les composantes du plan de restructuration des activités en magasins sont présentées ci-après.

Dans le cadre d'une analyse des activités en magasins au Québec, la société a approuvé et annoncé un plan, en 2006, visant la fermeture de 19 magasins au rendement insatisfaisant, principalement des magasins de la bannière *Provigo*. Cette mesure devrait prendre fin en 2007 et le total des coûts de restructuration se rapportant à cette mesure est évalué à environ 40 \$, dont une tranche de 28 \$ a été comptabilisée en 2006.

À l'issue de son analyse de l'incidence sur le réseau des magasins Cash & Carry et des clubs-entrepôts de la baisse des ventes de produits du tabac résultant de la décision d'un important fournisseur de tabac de vendre la marchandise directement à certains clients de la société, celle-ci a approuvé et annoncé un plan, en 2006, visant la fermeture des 24 clubs-entrepôts les plus touchés par cette décision. Cette mesure devrait prendre fin en 2007 et le total des coûts de restructuration s'y rapportant est évalué à environ 10 \$, dont une tranche de 6 \$ a été constatée en 2006.

Dans le cadre d'une analyse des activités en magasins dans la région de l'Atlantique, la société a approuvé et annoncé en 2006 un plan visant la fermeture de 8 magasins dans cette région. Cette mesure devrait prendre fin en 2007 et le total des coûts de restructuration s'y rapportant est évalué à environ 4 \$, dont une tranche de 1 \$ a été constatée en 2006.

Réseau d'approvisionnement

En 2005, la société a approuvé un vaste plan de restructuration de son réseau d'approvisionnement à l'échelle nationale. La restructuration devrait être terminée d'ici le premier trimestre de 2009 et le total des coûts y afférents est évalué à environ 90 \$. De cette somme, environ 57 \$ ont trait aux prestations de cessation d'emploi, qui comprennent des prestations de départ et des coûts supplémentaires découlant de régimes de retraite liés à la cessation d'emploi de salariés, 13 \$ sont imputables à la dépréciation d'immobilisations et à l'amortissement accéléré des actifs inhérents à la restructuration et 20 \$ sont consacrés à la fermeture des installations et à d'autres coûts directement attribuables au plan de restructuration. En 2006, la société a comptabilisé des coûts de restructuration de 8 \$ (62 \$ en 2005) conformément à ce plan, coûts qui sont constitués de prestations de cessation d'emploi résultant de départs forcés prévus de 4 \$ (45 \$ en 2005), d'une charge au titre de la dépréciation d'immobilisations et de l'amortissement accéléré de 2 \$ (11 \$ en 2005) et d'autres coûts de 2 \$ (6 \$ en 2005) directement liés à ces mesures.

Installation dans un nouvel immeuble et réorganisation des fonctions de soutien des opérations

En 2005, la société a regroupé plusieurs services d'administration et d'exploitation en provenance de tout le sud de l'Ontario au sein d'un nouveau centre de services et siège social à Brampton, en Ontario, et elle a réorganisé les groupes de la mise en marché, de l'approvisionnement et de l'exploitation, ce qui comprenait le transfert des activités de la marchandise générale de Calgary, en Alberta, au nouvel édifice. Des coûts prévus de 25 \$ relatifs à ces mesures, des tranches de 24 \$ et de 1 \$ ont été constatées respectivement en 2005 et en 2006.

Le tableau qui suit résume les coûts constatés et les paiements en espèces effectués de même que le passif net correspondant aux 30 décembre 2006 et 31 décembre 2005 :

	Prestation de cessation d'emploi	Coûts de fermeture des installations et autres coûts	Total du passif net	Dépréciation d'immobilisations et amortissement accélééré	Total de 2006	Total de 2005
Passif net au début de l'exercice	41 \$	— \$	41 \$	— \$	— \$	— \$
Coûts constatés						
Activités en magasins	9	1	10	25	35	—
Réseau d'approvisionnement	4	2	6	2	8	62
Installation dans un nouvel immeuble et réorganisation des fonctions de soutien des opérations	—	1	1	—	1	24
	13 \$	4 \$	17 \$	27 \$	44 \$	86 \$
Paiements en espèces						
Activités en magasins	— \$	1 \$	1 \$		1 \$	— \$
Réseau d'approvisionnement	4	2	6		6	13
Installation dans un nouvel immeuble et réorganisation des fonctions de soutien des opérations	1	1	2		2	18
	5 \$	4 \$	9 \$		9 \$	31 \$
Charges portées en réduction des autres actifs ¹⁾	9 \$	— \$	9 \$		9 \$	— \$
Passif net à la fin de l'exercice	40 \$	— \$	40 \$		40 \$	41 \$
Comptabilisé dans le bilan consolidé comme suit :						
Autres actifs ¹⁾ (note 15)	— \$		— \$		— \$	9 \$
Créditeurs et charges à payer	19		19		19	7
Autres passifs (note 17)	21		21		21	25
Passif net à la fin de l'exercice	40 \$		40 \$		40 \$	41 \$

1) Représente les coûts du régime de retraite à prestations déterminées imputés aux autres actifs. Les charges portées en réduction des autres actifs sont liées aux prestations contractuelles de cessation d'emploi qui ont été constatées en 2005 et qui ont entraîné la réduction des actifs des régimes.

Note 5. Taxe sur les produits et services (« TPS ») et taxes de vente provinciales (« TVP »)

En 2005, la société a inscrit une charge relativement à la vérification effectuée par l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») à l'égard de la TPS appliquée à certains produits vendus, sur lesquels la TPS n'a pas été facturée ni versée de façon appropriée ainsi qu'à la cotisation envisagée par l'ARC. À la lumière de la cotisation envisagée, la société a évalué et estimé les passifs éventuels afférents à la TPS et aux TVP dans d'autres secteurs de ses activités pour diverses périodes. Par conséquent, une charge de 40 \$ a été inscrite au bénéfice d'exploitation en 2005. Une tranche d'environ 1 \$ a été payée en 2006 (15 \$ en 2005) et environ 24 \$ étaient non réglés au 30 décembre 2006. Le montant résiduel final à payer sera fonction de l'issue des vérifications effectuées par les diverses autorités fiscales ou des règlements accordés par celles-ci et, par conséquent, le montant final pourrait différer du montant estimatif. La direction continuera d'évaluer le montant à payer résiduel au fil de chacune des étapes menant à un règlement avec les différentes autorités fiscales et elle ajustera le montant à payer résiduel en conséquence.

Note 6. Convention collective

En 2006, les membres de certaines sections locales de l'Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce sises en Ontario ont ratifié une nouvelle convention collective d'une durée de quatre ans. La nouvelle convention permet à la société de convertir 44 magasins situés en Ontario en magasins de la bannière *Real Canadian Superstore* ou en magasins d'alimentation faisant appel à une économie de travail équivalente, et elle lui procure la souplesse nécessaire pour investir dans de la main-d'œuvre supplémentaire, le cas échéant. Du fait de la signature de cette convention, la société a constaté une charge non récurrente de 84 \$ dans le bénéfice d'exploitation, y compris un montant de 36 \$ à payer au titre d'un régime de retraite interentreprises et un paiement de 38 \$ à régler à la signature de la convention.

Note 7. Intérêts débiteurs

	2006	2005
Intérêts sur la dette à long terme	284 \$	290 \$
Intérêts débiteurs (créditeurs) sur les instruments financiers dérivés	7	(6)
Intérêts nets à court terme	(11)	(11)
Montant capitalisé au titre des immobilisations	(21)	(21)
Intérêts débiteurs	259 \$	252 \$

Le montant net des intérêts versés en 2006 s'élève à 278 \$ (263 \$ en 2005).

Note 8. Impôts sur le bénéfice

Le taux d'imposition effectif de la société figurant dans les états consolidés des résultats est comptabilisé à un taux qui diffère du taux d'imposition de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi pour les raisons suivantes :

	2006	2005
Taux d'imposition de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi	33,7 %	34,4 %
(Diminution) augmentation nette résultant de ce qui suit :		
Bénéfice dans des compétences dont les taux d'imposition diffèrent des taux d'imposition canadiens prévus par la loi	(0,6)	0,5
Montants non imposables	(1,1)	(0,7)
Impôt des grandes sociétés	—	0,5
Incidence des modifications des taux d'imposition prévus par la loi sur les soldes d'impôts futurs	(2,1)	0,3
Effet de l'issue favorable de certaines questions fiscales touchant un exercice précédent et autre	—	(0,2)
Taux d'imposition effectif avant l'incidence de la charge non déductible au titre de la dépréciation de l'écart d'acquisition	29,9 %	34,8 %
Charge non déductible au titre de la dépréciation de l'écart d'acquisition	796,8	—
Taux d'imposition effectif	826,7 %	34,8 %

Le montant net des impôts sur le bénéfice payés en 2006 s'est élevé à 325 \$ (387 \$ en 2005).

L'incidence cumulative sur les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs des modifications des taux d'imposition prévus par la loi au palier fédéral et dans certaines provinces au Canada est constatée dans les états financiers consolidés au moment où ces taux deviennent pratiquement en vigueur. Par conséquent, en 2006, une réduction de 16 \$ de la charge d'impôts futurs a été constatée par suite de la réduction des taux d'imposition prévus par la loi au palier fédéral et dans certaines provinces au Canada, comparativement à une charge d'impôts futurs de 3 \$ en 2005 par suite de la modification des taux d'imposition prévus par la loi dans certaines provinces.

L'incidence sur les impôts sur le bénéfice des écarts temporaires qui ont donné lieu à une partie importante des actifs (passifs) d'impôts futurs se présente comme suit :

	2006	2005
Créditeurs et charges à payer	55 \$	55 \$
Autres passifs	117	86
Immobilisations	(278)	(278)
Autres actifs	(103)	(64)
Reports de pertes en avant (échéant en 2026)	20	6
Autres	40	30
Passifs d'impôts futurs nets	(149)\$	(165)\$
	2006	2005
Présentés aux bilans consolidés comme suit :		
Actifs d'impôts futurs à court terme	85 \$	72 \$
Passifs d'impôts futurs à long terme	(234)	(237)
Passifs d'impôts futurs nets	(149)\$	(165)\$

Note 9. Bénéfice net (perte) de base et dilué(e) par action ordinaire (en dollars, sauf indication contraire)

	2006	2005
(Perte) bénéfice net (en millions de dollars)	(219)\$	746 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	274,1	274,2
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions (en millions)	0,2	0,8
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	274,3	275,0
(Perte) bénéfice net de base par action ordinaire	(0,80)\$	2,72 \$
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions par action ordinaire	—	(0,01)
(Perte) bénéfice net dilué(e) par action ordinaire	(0,80)\$	2,71 \$

Des options sur actions en cours dont le prix d'exercice était supérieur au cours des actions ordinaires de la société au 30 décembre 2006 n'ont pas été prises en compte dans le calcul (de la perte) du bénéfice net dilué(e) par action ordinaire. Par conséquent, en 2006, 4 027 406 options sur actions (2 254 639 en 2005) dont le prix d'exercice moyen pondéré s'établit à 61,55 \$ (69,58 \$ en 2005) par action ordinaire n'ont pas été prises en compte dans le calcul (de la perte) du bénéfice net dilué(e) par action ordinaire.

Note 10. Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme

À la fin de l'exercice, la société disposait de 864 \$ (837 \$ en 2005) constitués de la trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme détenus par Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale en propriété exclusive de la société à la Barbade. Des produits de 40 \$ (27 \$ en 2005) tirés de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme ont été comptabilisés dans les intérêts nets à court terme.

La société a constaté un gain de change non réalisé de 2 \$ (perte de 31 \$ en 2005) par suite de la conversion de sa trésorerie, de ses équivalents de trésorerie et de ses placements à court terme, libellés en dollars américains, dont un gain de 1 \$ (perte de 31 \$ en 2005) ayant trait à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie. Le gain ou la perte découlant de la conversion de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme est compensé par la constatation dans le bénéfice d'exploitation d'un gain de change non réalisé sur les swaps de devises. Une somme à recevoir cumulative et non réalisée découlant des taux de change de 165 \$ (168 \$ en 2005) relativement à ces swaps de devises est constatée dans les autres actifs au bilan.

Note 11. Créances sur cartes de crédit

La société, par l'entremise de la Banque *PC*, procède à la titrisation des créances sur cartes de crédit par la vente d'une partie du total des droits sur ces créances à des fiducies indépendantes et n'exerce aucun contrôle sur la gestion et l'administration de ces fiducies ni sur leurs actifs. Lorsque la Banque *PC* vend des créances sur cartes de crédit dans le cadre d'une opération de titrisation, elle conserve des droits sur les créances titrisées, qui correspondent au droit à des flux de trésorerie futurs, après avoir tenu compte des obligations envers les investisseurs. Bien que la Banque *PC* demeure responsable de la gestion de toutes les créances sur cartes de crédit, elle ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour la gestion des créances sur cartes de crédit vendues aux fiducies.

En 2006, des créances sur cartes de crédit de 240 \$ (225 \$ en 2005) ont été titrisées par la vente d'une partie du total des droits sur ces créances à des fiducies indépendantes, donnant lieu à une perte symbolique (perte symbolique en 2005) sur la vente initiale, compte tenu d'un passif de gestion de néant (1 \$ en 2005). Un passif de gestion s'élevant à 14 \$ (13 \$ en 2005) a été passé en charges au cours de l'exercice et la juste valeur du passif de gestion constaté en fin d'exercice se chiffre à 8 \$ (8 \$ en 2005). Le recours des fiducies à l'égard des actifs de la Banque *PC* se limite aux droits conservés de la Banque *PC* et est de plus appuyé par la société par une lettre de crédit de soutien correspondant à 9 % (9 % en 2005) d'une tranche du montant titrisé.

	2006	2005
Créances sur cartes de crédit	1 571 \$	1 257 \$
Montant titrisé	(1 250)	(1 010)
Créances sur cartes de crédit, montant net	321 \$	247 \$
Pertes sur créances, montant net	9 \$	5 \$

Le montant net des pertes sur créances, de 9 \$ (5 \$ en 2005), comprend des pertes sur créances de 45 \$ (33 \$ en 2005) sur le portefeuille total de créances sur cartes de crédit, déduction faite de pertes sur créances de 36 \$ (28 \$ en 2005) relatives aux créances sur cartes de crédit titrisées. Le tableau qui suit indique également la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à une variation défavorable immédiate de 10 % et de 20 % de ces hypothèses économiques clés en 2006. L'analyse de sensibilité figurant dans le tableau est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chaque hypothèse clé ont été calculées séparément, sans tenir compte des variations des autres hypothèses clés. Les résultats réels pourraient entraîner des variations simultanées de plusieurs hypothèses clés. Toute variation d'un facteur pourrait entraîner des variations d'autres facteurs, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	2006	Variation des hypothèses	
		10 %	20 %
Valeur comptable des droits conservés	5 \$		
Taux de paiement (mensuel)	44,0 %		
Durée moyenne pondérée (années)	0,7		
Pertes prévues sur créances (annuellement)	3,14 %	(0,7)\$	(1,4)\$
Taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie résiduels (annuellement)	14,83 %	(2,4)\$	(4,9)\$

Les détails sur les flux de trésorerie liés aux opérations de titrisation se ventilent comme suit :

	2006	2005
Produit tiré de nouvelles opérations de titrisation	240 \$	225 \$
Rentrées nettes tirées des droits conservés	116 \$	106 \$

En 2006, la Banque *PC* a restructuré son programme de titrisation de cartes de crédit. Eagle Credit Card Trust (« Eagle »), fiducie indépendante constituée antérieurement, a émis pour 500 \$ de billets de premier rang et de billets subordonnés à 5 ans échéant en 2011, à un taux d'intérêt moyen pondéré de 4,5 % pour financer l'achat de créances sur cartes de crédit, titrisées antérieurement par la Banque *PC* par l'entremise d'une fiducie indépendante. Les billets subordonnés constituent un soutien en matière de crédit à l'égard des billets qui sont de rang supérieur. La Banque *PC* continuera de fournir des services de gestion des créances sur cartes de crédit au nom d'Eagle mais ne touchera pas d'honoraires de gestion et elle possède des droits conservés sur les créances titrisées correspondant à des droits sur les flux de trésorerie futurs une fois que les obligations envers les investisseurs auront été remplies. Conformément aux PCGR canadiens, les états financiers d'Eagle ne sont pas consolidés avec ceux de la société. La restructuration du portefeuille s'est traduite par une perte symbolique.

Note 12. Liquidation de stocks

Dans le cadre de l'examen des niveaux de stocks de la société, certains stocks excédentaires, particulièrement de la marchandise générale, ont été identifiés. La société a constaté une charge de 68 \$ dans le bénéfice d'exploitation par suite de sa décision de procéder à la liquidation de ces stocks, reflétant la réduction de la valeur des stocks de manière à ce qu'elle soit ramenée à leur valeur recouvrable ainsi que les frais connexes engagés à ce jour pour la réalisation de la liquidation. Des frais supplémentaires seront comptabilisés lorsque les critères appropriés seront réunis.

Note 13. Immobilisations

	2006			2005		
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Propriétés détenues aux fins d'aménagement	500 \$		500 \$	442 \$		442 \$
Propriétés en cours d'aménagement	226		226	231		231
Terrains	1 699		1 699	1 629		1 629
Bâtiments	4 955	1 012 \$	3 943	4 579	835 \$	3 744
Matériel et agencements	3 788	2 475	1 313	3 589	2 207	1 382
Améliorations aux bâtiments et améliorations locatives	611	269	342	647	290	357
	11 779	3 756	8 023	11 117	3 332	7 785
Bâtiments et matériel loués aux termes de contrats de location-acquisition	129	97	32	95	95	—
	11 908 \$	3 853 \$	8 055 \$	11 212 \$	3 427 \$	7 785 \$

Des charges relatives à la dépréciation et à l'amortissement accéléré des immobilisations de 32 \$ (7 \$ en 2005) ont été constatées dans le bénéfice d'exploitation. Un montant supplémentaire de 27 \$ (14 \$ en 2005) a été constaté au titre des charges de restructuration et autres charges en 2006 (se reporter à la note 4). Les justes valeurs ont été établies, le cas échéant, selon le cours du marché, des offres d'achat indépendantes ou les prix fixés pour des actifs semblables.

Note 14. Autres actifs

	2006	2005
Placements dans des franchises et autres créances	195 \$	194 \$
Actif au titre des prestations constituées (note 15)	182	139
Créances non réalisées sur contrats à terme de capitaux propres (note 20)	—	30
Créances non réalisés sur swaps de devises (notes 10 et 20)	165	168
Charges reportées et autres	147	157
	689 \$	688 \$

Note 15. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite et autres régimes

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite agréés à prestations déterminées par capitalisation, des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Certaines obligations de la société à l'égard de ces régimes de retraite complémentaires sont garanties par une lettre de crédit de soutien émise par une importante banque à charte canadienne. Les régimes de retraite à prestations déterminées de la société sont essentiellement non contributifs et versent généralement des prestations fondées sur les gains moyens de carrière.

En 2006, la société a mis en place un nouveau régime de retraite national à cotisations déterminées à l'intention des salariés. Le choix a été offert à tous les salariés admissibles de participer à ce nouveau régime et de convertir leurs prestations de retraite déjà constituées ou de continuer à participer à leurs régimes de retraite à prestations déterminées existants. Les nouveaux salariés ne pourront participer qu'au nouveau régime de retraite national à cotisations déterminées.

La société propose également d'autres régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi qu'un régime d'assurance-invalidité de longue durée couvrant certains de ses salariés. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont des régimes sans capitalisation qui sont essentiellement non contributifs et qui prévoient des prestations pour soins de santé, d'assurance-vie et d'assurance-soins dentaires. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite sont offerts aux salariés admissibles selon leur âge au moment de leur départ à la retraite tandis que le régime d'avantages postérieurs à l'emploi est offert aux salariés admissibles en congé d'invalidité de longue durée. Dans le cas de la majorité des régimes d'avantages complémentaires de retraite prévoyant des prestations pour soins de santé proposés aux récents et aux futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujéti à un plafond.

La société cote également à divers régimes de retraite interentreprises qui offrent des prestations de retraite.

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes ont été déterminées aux fins comptables en prenant le 30 septembre comme date de mesure.

Capitalisation des régimes de retraite et des autres régimes

Les plus récentes évaluations actuarielles des régimes de retraite à prestations déterminées effectuées aux fins de la capitalisation (« évaluations de la capitalisation ») doivent être établies au 31 décembre 2006 pour tous les régimes, sauf pour ce qui est de deux régimes pour lesquels cette évaluation a été effectuée le 31 décembre 2004. La société est tenue de présenter des évaluations de la capitalisation au moins une fois tous les trois ans; par conséquent, la prochaine évaluation de la capitalisation requise pour les régimes susmentionnés sera établie au plus tard les 31 décembre 2009 et 2007, respectivement.

Le total des paiements en espèces versés par la société en 2006, constitués des cotisations versées aux régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation, aux régimes de retraite à cotisations déterminées, aux régimes de retraite interentreprises, au régime d'assurance-invalidité de longue durée ainsi que des prestations versées directement aux bénéficiaires des régimes de retraite à prestations déterminées sans capitalisation et autres régimes sans capitalisation, s'élève à 166 \$ (134 \$ en 2005). La société a comptabilisé une charge de 36 \$ relativement à une cotisation non récurrente versée à un régime de retraite interentreprises (se reporter à la note 6).

En 2007, la société prévoit verser des cotisations d'environ 75 \$ aux régimes de retraite agréés à prestations déterminées par capitalisation. Ce montant estimatif pourrait varier lorsque les évaluations actuarielles seront achevées de même qu'en fonction du rendement du marché et des exigences réglementaires. La société prévoit également verser, en 2007, des cotisations aux régimes de retraite à cotisations déterminées, aux régimes de retraite interentreprises ainsi que des prestations directes aux prestataires des régimes de retraite à prestations déterminées sans capitalisation et des autres régimes sans capitalisation.

Situation des régimes de retraite et des autres régimes

Les informations relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux autres régimes de la société, pris collectivement, se présentent comme suit :

	2006			2005		
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Total	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Total
Actifs des régimes						
Juste valeur au début de l'exercice	944 \$	42 \$	986 \$	838 \$	35 \$	873 \$
Rendement réel (perte réelle) des actifs des régimes	74	(1)	73	98	2	100
Cotisations de l'employeur	90	21	111	61	22	83
Cotisations des salariés	2	—	2	2	—	2
Prestations versées	(58)	(18)	(76)	(53)	(17)	(70)
Autres	—	—	—	(2)	—	(2)
Juste valeur à la fin de l'exercice	1 052 \$	44 \$	1 096 \$	944 \$	42 \$	986 \$
Obligations au titre des prestations constituées						
Solde au début de l'exercice	1 155 \$	243 \$	1 398 \$	937 \$	181 \$	1 118 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	50	9	59	37	4	41
Intérêts débiteurs	62	13	75	60	11	71
Prestations versées	(58)	(18)	(76)	(53)	(17)	(70)
Perte actuarielle	55	61	116	173	64	237
Coûts des services passés	—	—	—	—	2	2
Prestations contractuelles de cessation d'emploi ²⁾	—	—	—	9	—	9
Gains sur compression ³⁾	—	—	—	(6)	(2)	(8)
Autres	(2)	—	(2)	(2)	—	(2)
Solde à la fin de l'exercice	1 262 \$	308 \$	1 570 \$	1 155 \$	243 \$	1 398 \$
Insuffisance des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des régimes	(210)\$	(264)\$	(474)\$	(211)\$	(201)\$	(412)\$
Fraction non amortie des coûts des services passés	5	(7)	(2)	6	(7)	(1)
Perte actuarielle nette non amortie	313	172	485	271	128	399
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	108 \$	(99)\$	9 \$	66 \$	(80)\$	(14)\$
Comptabilisé comme suit dans les bilans consolidés						
Autres actifs (note 14)	145 \$	37 \$	182 \$	102 \$	37 \$	139 \$
Autres passifs (note 17)	(37)	(136)	(173)	(36)	(117)	(153)
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	108 \$	(99)\$	9 \$	66 \$	(80)\$	(14)\$

1) Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, le régime d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'assurance-invalidité de longue durée.

2) Les prestations contractuelles de cessation d'emploi résultent du plan de restructuration de 2005 des activités du réseau d'approvisionnement à l'échelle nationale et elles ont été constatées dans les charges de restructuration et autres charges en 2005 (se reporter à la note 4).

3) Certains régimes de retraite à prestations déterminées et les autres régimes sur lesquels le plan de restructuration de 2005 du réseau d'approvisionnement à l'échelle nationale a eu une incidence ont été mesurés à nouveau le 31 mars 2005, et les coûts postérieurs au 1^{er} avril 2005 ont été établis selon un taux d'actualisation de 5,75 %, ce qui a donné lieu à une incidence négligeable sur le bénéfice net en 2005 et à des gains sur compression, lesquels ont été contrebalancés par des pertes actuarielles nettes non amorties relatives à ces régimes.

Situation de capitalisation – déficit des régimes

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice comprennent les montants suivants à l'égard des régimes dont les obligations au titre des prestations constituées sont supérieures aux actifs des régimes :

	2006		2005	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Juste valeur des actifs des régimes	1 052 \$	44 \$	944 \$	— \$
Obligations au titre des prestations constituées	1 262	308	1 155	202
Insuffisance des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des régimes	210 \$	264 \$	211 \$	202 \$

Répartition des actifs

Au 30 septembre, les actifs des régimes étaient détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes :

Pourcentage des actifs des régimes	2006		2005	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Catégorie d'actifs				
Titres de capitaux propres	63 %	— %	64 %	— %
Titres de créance	36 %	93 %	34 %	99 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 %	7 %	2 %	1 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Les actifs des régimes de retraite comprennent des titres émis par George Weston limitée (« Weston »), actionnaire majoritaire de la société, d'une juste valeur respective de 3 \$ (4 \$ en 2005) au 30 septembre 2006. Les actifs des autres régimes ne comprennent aucun titre émis par Weston ou Loblaw.

Coût des régimes de retraite et des autres régimes

Le coût net total des régimes de retraite et des régimes de retraite interentreprises de la société se résume comme suit :

	2006		2005	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations des salariés	48 \$	9 \$	35 \$	4 \$
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des régimes	62	13	60	11
(Rendement réel) perte réelle des actifs des régimes	(74)	1	(98)	(2)
Perte actuarielle	55	61	173	64
Coûts des services passés	—	—	—	2
Prestations contractuelles de cessation d'emploi ¹⁾	—	—	9	—
Coût des régimes à prestations déterminées, avant les ajustements pour tenir compte de la nature à long terme des coûts des prestations futures	91	84	179	79
(Insuffisance) excédent du rendement réel sur le rendement prévu des actifs des régimes	(1)	(4)	30	—
Insuffisance de la perte actuarielle nette amortie sur la perte actuarielle réelle liée aux obligations au titre des prestations constituées	(43)	(40)	(170)	(59)
(Excédent) insuffisance de la fraction non amortie des coûts des services passés sur les coûts réels des services passés	1	—	—	(2)
Coût net des régimes à prestations déterminées	48	40	39	18
Coût des régimes à cotisations déterminées	6	—	6	—
Coût des régimes de retraite interentreprises ²⁾	85	—	45	—
Coût net des régimes	139 \$	40 \$	90 \$	18 \$
Comptabilisé dans les états consolidés des résultats comme suit :				
Coût des régimes de retraite et des autres régimes	139 \$	40 \$	81 \$	18 \$
Charges de restructuration et autres charges ¹⁾	—	—	9	—
Coût net des régimes	139 \$	40 \$	90 \$	18 \$

1) Les prestations contractuelles de cessation d'emploi découlent du plan de 2005 visant à restructurer le réseau d'approvisionnement à l'échelle nationale et elles ont été comptabilisées dans les charges de restructuration et autres charges en 2005. Se reporter à la note 4.

2) Comprend pour 2006 un montant de 36 \$ relatif à une cotisation non récurrente versée à un régime de retraite interentreprises (se reporter à la note 6).

Hypothèses relatives aux régimes

La moyenne pondérée des principales hypothèses actuarielles annuelles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations constituées à la date de mesure du 30 septembre et le coût net des régimes à prestations déterminées était la suivante :

	2006		2005	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	5,0 %	5,0 %	5,25 %	5,2 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %		3,5 %	
Coût net des régimes à prestations déterminées				
Taux d'actualisation ¹⁾	5,25 %	5,2 %	6,25 %	6,1 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	8,0 %	5,0 %	8,0 %	5,5 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %		3,5 %	

1) Certains régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes touchés par le plan de restructuration de 2005 du réseau d'approvisionnement à l'échelle nationale ont été mesurés à nouveau le 31 mars 2005, et les coûts postérieurs au 1^{er} avril 2005 ont été établis selon un taux d'actualisation de 5,75 %, ce qui a donné lieu à une incidence négligeable sur le bénéfice net en 2005 et à des gains sur compression, lesquels ont été contrebalancés par des pertes actuarielles nettes non amorties relatives à ces régimes.

Le taux de croissance du coût des soins de santé, principalement les coûts des médicaments et les autres coûts de services médicaux liés à d'autres régimes d'avantages sociaux, est évalué à 10,0 % (10,0 % en 2005) et il est présumé qu'il diminuera graduellement pour s'établir à 5,0 % d'ici 2014 (5,0 % d'ici 2013 en 2005) et demeurer à ce niveau par la suite.

Sensibilité des hypothèses clés

Le tableau qui suit indique les hypothèses clés pour 2006 et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des prestations constituées et sur le coût des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes. Le tableau tient compte de l'incidence sur les coûts des services rendus au cours de l'exercice et sur les intérêts débiteurs du taux d'actualisation et du taux de croissance prévu des coûts des soins de santé.

L'analyse de sensibilité figurant dans le tableau est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chaque hypothèse clé ont été calculées séparément, sans tenir compte des variations des autres hypothèses clés. Les résultats réels pourraient entraîner des variations de plusieurs hypothèses clés simultanément. Des variations d'un facteur pourraient entraîner des variations d'autres facteurs, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Obligations au titre des prestations constituées	Coût des régimes ¹⁾	Obligations au titre des prestations constituées	Coût des régimes ¹⁾
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes		8,0 %		5,0 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	s.o.	(9)\$	s.o.	— \$
d'une diminution de 1 %	s.o.	9 \$	s.o.	— \$
Taux d'actualisation	5,0 %	5,25 %	5,0 %	5,2 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	(173)\$	(10)\$	(38)\$	(2)\$
d'une diminution de 1 %	201 \$	10 \$	45 \$	2 \$
Taux de croissance prévu des coûts des soins de santé ²⁾			10,0 %	10,0 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	s.o.	s.o.	35 \$	4 \$
d'une diminution de 1 %	s.o.	s.o.	(30)\$	(3)\$

s.o. — sans objet

1) La sensibilité du taux d'actualisation et du taux de croissance prévu des coûts des soins de santé ne s'applique qu'aux coûts des services rendus au cours de l'exercice et aux intérêts débiteurs.

2) Diminution graduelle jusqu'à 5,0 % d'ici 2014 en ce qui a trait aux obligations au titre des prestations constituées et du coût des régimes, qui s'établiront à ce niveau par la suite.

Note 16. Dette à long terme

	2006	2005
Débetures de Provigo inc.		
Série 1996, 8,70 %, échéant en 2006 i)	— \$	125 \$
Autre	—	1
Billets de Les Compagnies Loblaw limitée		
6,00 %, échéant en 2008	390	390
5,75 %, échéant en 2009	125	125
7,10 %, échéant en 2010	300	300
6,50 %, échéant en 2011	350	350
5,40 %, échéant en 2013	200	200
6,00 %, échéant en 2014	100	100
7,10 %, échéant en 2016	300	300
6,65 %, échéant en 2027	100	100
6,45 %, échéant en 2028	200	200
6,50 %, échéant en 2029	175	175
11,40 %, échéant en 2031		
— capital	151	151
— incidence du rachat du coupon	(34)	(26)
6,85 %, échéant en 2032	200	200
6,54 %, échéant en 2033	200	200
8,75 %, échéant en 2033	200	200
6,05 %, échéant en 2034	200	200
6,15 %, échéant en 2035	200	200
5,90 %, échéant en 2036 i)	300	300
6,45 %, échéant en 2039	200	200
7,00 %, échéant en 2040	150	150
5,86 %, échéant en 2043	55	55
Autres éléments au taux d'intérêt moyen pondéré de 8,69 %, échéant de 2007 à 2043	21	33
Prêts exigibles des EDDV et contrats de location-acquisition ii)	156	126
Total de la dette à long terme	4 239	4 355
Moins la tranche à moins de un an	27	161
	4 212 \$	4 194 \$

Le calendrier de remboursement de la dette à long terme, selon l'échéance pour les cinq prochains exercices, incluant les EDDV et les autres dettes, est le suivant : 27 \$ en 2007, 420 \$ en 2008, 148 \$ en 2009, 319 \$ en 2010 et 369 \$ en 2011.

- i) En 2006, la société a remboursé ses débetures de Provigo inc., série 1996, 8,70 %, d'un montant de 125 \$ du fait qu'elles sont arrivées à échéance. En 2005, la société a émis des billets à moyen terme (« BMT ») à 5,90 % d'un montant de 300 \$ échéant en 2036 et a remboursé des BMT à 6,95 % d'un montant de 200 \$ arrivés à échéance.
- ii) Conformément aux exigences de la NOC-15, le bilan consolidé au 30 décembre 2006 comprend les prêts exigibles et les obligations découlant de contrats de location-acquisition de 156 \$ (126 \$ en 2005) des EDDV consolidées par la société, dont une tranche de 23 \$ (23 \$ en 2005) est exigible d'ici un an.

Les prêts exigibles de 124 \$ (126 \$ en 2005) représentent un financement obtenu par des franchisés indépendants admissibles par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes qui leur consent des prêts afin qu'ils puissent acheter plus facilement la majeure partie de leurs stocks et immobilisations, principalement du matériel et des agencements. Les prêts exigibles, d'une durée moyenne de huit ans jusqu'à l'échéance (sept ans en 2005), sont remboursables à vue selon certaines circonstances préétablies et garantis en vertu d'une convention générale de garantie dressée par les franchisés indépendants en faveur de la fiducie de financement indépendante. Le taux d'intérêt est variable et il n'y a aucune pénalité pour le remboursement anticipé des prêts. La fiducie de financement indépendante faisant partie de la structure finance ses activités par l'émission à des tiers bailleurs de fonds de billets à court terme adossés à des créances. Comme il en est fait mention à la note 21, une importante banque à charte canadienne a produit une lettre de crédit de soutien en faveur d'une fiducie de financement indépendante qui équivaut à environ 10 % du montant total du capital des prêts en cours, en tout temps. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de crédit de soutien. Dans le cas où un franchisé indépendant ne respecterait pas les modalités de son prêt, la fiducie de financement indépendante peut céder le prêt à la société et tirer des sommes sur cette lettre de crédit de soutien. Aucun montant n'a jamais été tiré sur cette lettre de crédit de soutien.

Les obligations découlant de contrats de location-acquisition de 32 \$ (néant en 2005) sont incluses dans le bilan consolidé en date de la fin d'exercice. Les obligations découlant de contrats de location-acquisition visent le matériel de l'EDDV qui assure la prestation des services de distribution et d'entreposage. Le montant à payer à moins de un an est de 4 \$ (néant en 2005).

Note 17. Autres passifs

	2006	2005
Passif au titre des prestations constituées (note 15)	173 \$	153 \$
Rémunération à base d'actions (note 19)	17	13
Sommes à payer non réalisées au titre des contrats à terme de capitaux propres (note 20)	13	—
Charges de restructuration et autres charges (note 4)	21	25
Taxe sur les produits et services et taxes de vente provinciales (note 5)	14	16
Autres	76	64
	314 \$	271 \$

Note 18. Capital-actions ordinaire (autorisé – nombre illimité)

Les variations des actions ordinaires émises et en circulation au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2006		2005	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaire
Émises et en circulation au début de l'exercice	274 054 814	1 192 \$	274 255 914	1 192 \$
Émises à l'exercice d'options sur actions (note 19)	118 750	4	25 000	1
Rachetées aux fins d'annulation	—	—	(226 100)	(1)
Émises et en circulation à la fin de l'exercice	274 173 564	1 196 \$	274 054 814	1 192 \$
Nombre moyen pondéré en circulation	274 066 885		274 183 823	

Offres publiques de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA ») En 2006, la société n'a racheté aucune action ordinaire aux fins d'annulation (226 100 en 2005 pour la somme de 16 \$).

La société a l'intention de renouveler son OPRCNA dans le but de racheter à la Bourse de Toronto jusqu'à 5 % de ses actions ordinaires en circulation ou d'avoir recours à des contrats à terme de capitaux propres dans ce but. En vertu des règles et règlements de la Bourse de Toronto, la société peut racheter ses actions ordinaires au cours du marché à la date de leur rachat.

Note 19. Rémunération à base d'actions (en dollars, sauf indication contraire)

La société maintient divers types de régimes de rémunération à base d'actions décrits ci-après.

Le coût net de la rémunération à base d'actions de la société constaté dans le bénéfice d'exploitation à l'égard de son régime d'options sur actions de même que des contrats à terme de capitaux propres connexes et du régime d'unités d'actions restreintes se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	2006	2005
Produits découlant du régime d'options sur actions	(11)\$	(35)\$
Perte découlant des contrats à terme de capitaux propres (note 20)	32	71
Charge découlant du régime d'unités d'actions restreintes	16	7
Coût net de la rémunération à base d'actions	37 \$	43 \$

Régime d'options sur actions La société maintient un régime d'options sur actions pour certains salariés. Dans le cadre de ce régime, la société peut attribuer des options visant l'achat d'un maximum de 20,4 millions d'actions ordinaires; toutefois, la société a établi une directive qui limite en tout temps le nombre d'attributions d'options sur actions, soit jusqu'à concurrence de 5 % des actions ordinaires en circulation. Les options sur actions ont une échéance allant jusqu'à sept ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 20 % à la date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui correspond à 100 % du cours des actions ordinaires de la société le dernier jour de bourse précédant la date réelle de l'attribution. Chaque option sur actions est exerçable contre une action ordinaire de la société au prix établi selon les modalités de l'option, ou les titulaires d'options peuvent choisir de recevoir en espèces la plus-value des actions correspondant à l'excédent du cours à la date d'exercice sur le prix établi de l'option.

En 2006, la société a attribué 189 354 options sur actions (2 247 627 en 2005) aux termes de son régime actuel d'options sur actions, à un prix d'exercice moyen pondéré de 55,30 \$ (69,73 \$ en 2005) l'action ordinaire. Ce régime prévoit le règlement en actions ou par le paiement en espèces de la plus-value d'actions, au gré du salarié.

En 2006, la plus-value d'actions de 11 millions de dollars (41 millions de dollars en 2005) a été versée à l'exercice de 815 403 options sur actions (1 135 221 en 2005). La société a émis 118 750 actions ordinaires (25 000 en 2005) pour une contrepartie en espèces de 4 millions de dollars (0,9 million de dollars en 2005) à l'exercice d'options sur actions pour lesquelles elle avait comptabilisé un passif de 0,1 million de dollars (1 million de dollars en 2005) au titre de la rémunération à base d'actions.

À la fin de l'exercice, la société avait au total 4 084 646 options sur actions en cours (5 305 422 en 2005), représentant environ 1,5 % (1,9 % en 2005) de ses actions ordinaires émises et en circulation, ce qui était tout à fait conforme à la directive de 5 % de la société. Parmi les 4 084 646 options sur actions en cours (5 305 422 en 2005), 4 043 406 (5 151 682 en 2005) ont trait aux attributions d'options sur actions qui prévoient un règlement en actions ou par le paiement en espèces de la plus-value d'actions, au gré du salarié, et 41 240 (153 740 en 2005) ont trait aux attributions d'options sur actions consenties avant le 30 décembre 2001, dont le règlement sera effectué par l'émission d'actions ordinaires.

La situation et l'activité du régime d'options sur actions de la société se résument comme suit :

	2006		2005	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en cours au début de l'exercice	5 305 422	56,98 \$	4 365 958	45,04 \$
Attribuées	189 354	55,30 \$	2 247 627	69,73 \$
Exercées	(934 153)	35,18 \$	(1 160 221)	36,41 \$
Déchues/annulées	(475 977)	61,56 \$	(147 942)	59,49 \$
Options en cours à la fin de l'exercice	4 084 646	61,36 \$	5 305 422	56,98 \$
Options exerçables à la fin de l'exercice	1 544 232	57,37 \$	1 701 050	43,25 \$

	Options en cours en 2006			Options exerçables en 2006	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée qui reste à courir (années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Fourchette des prix d'exercice					
43,80 \$ – 49,05 \$	157 240	1	48,67 \$	157 240	48,67 \$
53,60 \$ – 55,50 \$	1 928 006	3	53,83 \$	976 113	53,70 \$
61,95 \$ – 72,95 \$	1 999 400	5	69,61 \$	410 879	69,41 \$

Régime d'unités d'actions restreintes La société a adopté un régime d'unités d'actions restreintes pour certains cadres supérieurs. Les unités d'actions restreintes donnent le droit aux salariés de recevoir un paiement en espèces après la fin de chaque période de performance, jusqu'à concurrence de trois ans, suivant la date d'attribution. Le paiement versé aux termes des unités d'actions restreintes sera égal au cours moyen pondéré de l'action ordinaire de Loblaw les trois derniers jours de bourse précédant la fin de la période de performance des unités d'actions restreintes multiplié par le nombre d'unités d'actions restreintes détenues par le salarié.

En 2006, la société a attribué 691 001 unités d'actions restreintes (393 335 en 2005) à 238 salariés (236 en 2005); 211 526 unités d'actions restreintes (10 151 en 2005) ont été annulées alors que 112 707 (néant en 2005) ont été payées. À la fin de l'exercice, il y avait au total 749 952 unités d'actions restreintes (383 184 en 2005) en circulation.

Régime d'actionnariat à l'intention des salariés (« RAS ») La société maintient un RAS qui permet aux salariés d'acquérir des actions ordinaires de la société au moyen de retenues à la source régulières jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains bruts fixes. La société verse au régime une cotisation supplémentaire équivalant à 25 % (25 % en 2005) de la cotisation de chaque salarié. Le RAS est géré par une fiducie qui achète les actions ordinaires de la société sur le marché libre au nom des salariés de la société. Un coût de rémunération de 6 millions de dollars (5 millions de dollars en 2005) relatif à ce régime a été comptabilisé dans le bénéfice d'exploitation.

Régime d'unités d'actions différées Des membres du Conseil d'administration de la société peuvent choisir annuellement de recevoir, en tout ou en partie, leurs honoraires annuels et leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées, dont la valeur est déterminée selon le cours des actions ordinaires de la société au moment où les honoraires annuels ou les jetons de présence de l'administrateur sont gagnés. Dès qu'un administrateur quitte le Conseil, les actions ordinaires auxquelles il a droit, conformément au régime d'unités d'actions différées, seront rachetées sur le marché libre en son nom. À la fin de l'exercice, 44 397 unités d'actions différées (36 666 en 2005) étaient en circulation. La variation d'un exercice sur l'autre du passif au titre des unités d'actions différées était minime et a été comptabilisé dans le bénéfice d'exploitation.

Note 20. Instruments financiers

Les instruments financiers dérivés en cours de la société se résument comme suit :

	Montants nominaux de référence échéant en						2006	2005
	2007	2008	2009	2010	2011	Par la suite	Total	Total
Swaps de devises	76 \$	140 \$	31 \$	174 \$	95 \$	544 \$	1 060 \$	1 036 \$
Swaps de taux d'intérêt (reçus)/payés		240 \$	140 \$	50 \$	200 \$	(150) \$	480 \$	437 \$
Contrats à terme de capitaux propres				120 \$	34 \$	93 \$	247 \$	240 \$

Swaps de devises La société a recours à des swaps de devises comme couverture à l'égard des fluctuations des taux de change sur une partie de ses actifs libellés en dollars américains, principalement la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme.

La société a eu recours à des swaps de devises visant l'échange de dollars américains contre 1,1 milliard de dollars CA (1,0 milliard de dollars en 2005), venant à échéance d'ici 2016. Les sommes à recevoir ou à payer au titre des ajustements de change découlant de ces swaps de devises sont réglées en espèces à l'échéance. À la fin de l'exercice, une somme à recevoir cumulative et non réalisée de 165 \$ (168 \$ en 2005) découlant du taux de change a été comptabilisée dans les autres actifs.

Swaps de taux d'intérêt La société a recours à des swaps de taux d'intérêt pour couvrir une partie des risques découlant des fluctuations des taux d'intérêt. La société a eu recours à des swaps de taux d'intérêt visant à convertir un montant nominal de référence net de 480 \$ (437 \$ en 2005) de ses placements à taux variable en placements à taux fixe moyen de 4,73 % (4,76 % en 2005), venant à échéance d'ici 2013.

Contrats à terme de capitaux propres (en dollars) La société conclut des contrats à terme de capitaux propres pour gérer les risques liés aux fluctuations du coût de la rémunération à base d'actions découlant des variations du cours de ses actions ordinaires. À la fin de l'exercice 2006, la société avait des contrats à terme de capitaux propres cumulatifs pour racheter 4,8 millions (4,8 millions en 2005) de ses actions ordinaires à un prix moyen à terme cumulatif de 51,43 \$ (50,02 \$ en 2005), y compris 6,56 \$ l'action ordinaire (5,15 \$ en 2005) d'intérêts débiteurs, déduction faite des dividendes qui ont été constatés dans le bénéfice net et qui seront versés à la résiliation des contrats. Les contrats à terme de capitaux propres prévoient un règlement en espèces, en actions ordinaires ou un règlement net. La société a inclus une perte non réalisée cumulée liée au cours du marché de 13 millions de dollars (gain de 30 millions de dollars en 2005) dans les autres passifs (autres actifs en 2005) relativement à ces contrats à terme de capitaux propres.

Juste valeur des instruments financiers La juste valeur des instruments financiers correspond au montant estimatif que la société recevrait ou aurait à payer si l'accord d'instruments était résilié à la date de clôture de l'exercice. La juste valeur de chaque type d'instrument financier est estimée d'après les méthodes et hypothèses suivantes en fonction de diverses données sur la valeur de marché et d'autres techniques d'évaluation, selon le cas.

La juste valeur de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des débiteurs, de la dette bancaire, des effets de commerce et des créditeurs et charges à payer se rapprochait de leur valeur comptable étant donné leur échéance à court terme.

L'estimation de la juste valeur des swaps de devises, qui se rapprochait de la valeur comptable, se fondait sur les cours au comptant et les taux d'intérêt à terme.

L'estimation de la juste valeur de la dette à long terme se fondait sur la valeur actualisée des flux de trésorerie s'y rapportant, calculée en fonction du taux d'emprunt marginal estimatif de la société pour des dettes ayant des échéances résiduelles identiques.

L'estimation de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt se fondait sur la valeur actualisée des flux de trésorerie nets des swaps, calculée en fonction des taux du marché et des taux d'intérêt à terme pour les swaps ayant des échéances résiduelles identiques.

L'estimation de la juste valeur des contrats à terme de capitaux propres, qui se rapprochait de la valeur comptable, a été établie en multipliant le nombre d'actions ordinaires en circulation de la société aux termes des contrats à terme de capitaux propres par l'écart entre le cours du marché de ses actions ordinaires et le prix moyen à terme des contrats à terme en cours à la fin de l'exercice.

	2006		2005	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
Passif au titre de la dette à long terme	4 239 \$	4 798 \$	4 355 \$	5 027 \$
Passif net des swaps de taux d'intérêt	— \$	(15)\$	— \$	(11)\$

Risque de contrepartie La société peut être exposée à des pertes si une contrepartie à ses accords d'instruments financiers dérivés manque à ses engagements. La société a cherché à minimiser les risques et les pertes éventuels en concluant des opérations pour ses accords d'instruments financiers dérivés avec des contreparties jouissant au minimum de la cote de solvabilité A à long terme accordée par une agence de notation reconnue et en limitant les risques auxquels elle peut s'exposer avec une contrepartie donnée pour ce qui est de ses accords d'instruments financiers dérivés. La société a des politiques, des contrôles et des méthodes de présentation de l'information internes qui exigent l'évaluation constante et la mise en œuvre de mesures correctives, s'il y a lieu, à l'égard de ses opérations sur instruments dérivés. En outre, les montants en capital des swaps de devises et des contrats à terme de capitaux propres sont chacun défalqués par convention et il n'y a aucun risque de perte à l'égard des montants nominaux de référence originaux des swaps de taux d'intérêt et des contrats à terme de capitaux propres.

Risque de crédit L'exposition de la société au risque de crédit découle des équivalents de trésorerie et des placements à court terme de la société, des créances sur cartes de crédit de la Banque *PC* et des créances sur les magasins franchisés, associés et indépendants.

Le risque de crédit associé aux équivalents de trésorerie et aux placements à court terme de la société résulte d'un éventuel défaut de remboursement d'un titre par une contrepartie. Ce risque est limité par les politiques et lignes directrices de la société qui stipulent que les émetteurs de titres de placement autorisés doivent avoir obtenu au moins la cote A à long terme d'une agence de notation reconnue et qui précisent les risques minimums et maximums pour des émetteurs particuliers.

Le risque de crédit lié aux créances sur cartes de crédit de la Banque *PC* et aux créances sur les magasins franchisés, associés et indépendants résulte d'un éventuel défaut de paiement de la part des consommateurs. Afin de réduire le risque de crédit qui y est associé, la Banque *PC* utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit et gère activement le portefeuille de cartes de crédit en plus d'évaluer les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié des porteurs de cartes de crédit. La société surveille activement et de façon continue les créances sur les magasins franchisés, associés et indépendants et perçoit régulièrement des sommes que ceux-ci lui doivent conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

Note 21. Éventualités, engagements et garanties

La société est partie et éventuellement assujettie à diverses réclamations de tiers dans le cours normal de ses activités se rapportant, entre autres, mais sans s'y limiter, aux réclamations liées à la responsabilité du fait des produits, à la main-d'œuvre et à l'emploi, à l'environnement et à la réglementation. De plus, la société est partie et éventuellement assujettie aux vérifications habituelles des autorités fiscales fédérale et provinciales relativement à l'impôt sur le bénéfice, à l'impôt sur le capital et aux impôts indirects et, par conséquent, pourrait faire l'objet de cotisations fiscales ou de nouvelles cotisations.

Bien que l'issue de ces procédures ne puisse être prévue avec certitude, la direction considère actuellement que le risque auquel la société est exposée en raison de ces réclamations et litiges, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des polices d'assurance de la société ou autrement, n'est pas suffisamment important pour être présenté dans les présents états financiers consolidés.

La société a des engagements aux termes de divers contrats de location-exploitation. Les versements minimums futurs aux termes des contrats de location-exploitation se répartissent comme suit :

	Montants à payer pour chaque exercice						Exercices ultérieurs jusqu'en 2049	Total 2006	Total 2005
	2007	2008	2009	2010	2011				
Versements aux termes de contrats de location-exploitation	190 \$	178 \$	156 \$	134 \$	114 \$	720 \$		1 492 \$	1 637 \$
Revenu prévu provenant de la sous-location	(40)	(34)	(30)	(24)	(17)	(43)		(188)	(203)
Versements nets aux termes de contrats de location-exploitation	150 \$	144 \$	126 \$	110 \$	97 \$	677 \$		1 304 \$	1 434 \$

À la fin de l'exercice, les projets d'investissement, notamment la construction, l'agrandissement et la rénovation des bâtiments, et l'achat de biens immobiliers à l'égard desquels la société s'est engagée ont totalisé approximativement 153 \$ (264 \$ en 2005).

La société établit des lettres de crédit de soutien qui sont utilisées pour certaines obligations qui ont trait principalement à des opérations immobilières et à des programmes d'avantages sociaux. Le passif éventuel brut total relatif aux lettres de crédit de soutien s'élève à environ 221 \$ (143 \$ en 2005). D'autres lettres de crédit de soutien ayant trait au programme de financement pour les franchisés indépendants de la société et la titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC ont été désignées comme des garanties et sont expliquées plus en détail dans la section Garanties ci-après.

Garanties La société a fourni à des tiers les garanties importantes qui suivent conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-14, *Informations à fournir sur les garanties* :

Lettre de crédit de soutien Une importante banque à charte canadienne a produit une lettre de crédit de soutien en faveur d'une fiducie de financement indépendante relativement au programme de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC. Cette lettre de crédit de soutien pourrait être utilisée advenant une baisse majeure du revenu découlant des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur. La société a accepté de rembourser la banque pour tout montant tiré sur la lettre de crédit de soutien. La société estime faible une telle probabilité. Le passif éventuel brut total aux termes de cette entente, qui représente 9 % (9 % en 2005) d'une tranche des créances sur cartes de crédit titrisées, est d'environ 68 \$ (91 \$ en 2005) (se reporter à la note 11).

Une importante banque à charte canadienne a fourni une lettre de crédit de soutien au montant de 44 \$ (42 \$ en 2005) en faveur d'une fiducie de financement indépendante qui offre des prêts aux franchisés de la société pour l'achat de stocks et d'immobilisations, principalement du matériel et des agencements. Le montant de la lettre de crédit de soutien équivaut à environ 10 % du montant en capital de l'encours des prêts, en tout temps. Dans le cas où un franchisé indépendant ne respecterait pas les modalités de son prêt et où la société n'aurait pas, dans une période déterminée, pris le prêt en charge, ou dans le cas où le prêt n'aurait toujours pas été honoré, la fiducie de financement indépendante peut céder le prêt à la société et tirer des sommes sur cette lettre de crédit de soutien. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de crédit de soutien.

Obligations découlant de contrats de location Conformément aux cessions de certains de ses actifs effectuées par le passé, la société a cédé des contrats de location à des tiers. La société demeure éventuellement responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. Le montant estimatif pour un loyer minimum, qui ne comprend pas d'autres dépenses inhérentes au contrat, comme l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, s'élève à 111 \$ (138 \$ en 2005).

Dispositions d'indemnisation De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location, dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnisations à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclaration ou de garantie de même que des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Les modalités de ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. Compte tenu de la nature de ces dispositions d'indemnisation, la société n'est pas en mesure d'évaluer de manière raisonnable le montant total maximum du passif éventuel auquel elle pourrait être assujettie puisque certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant maximum éventuel et que les montants dépendent de l'issue des événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

Poursuites Postérieurement à la fin de l'exercice, la société a reçu signification d'une poursuite intentée par certains bénéficiaires d'un régime de retraite interentreprises et déposée auprès de la Cour supérieure de l'Ontario. Dans leur réclamation contre leur employeur respectif et les fiduciaires du régime de retraite interentreprises, les demandeurs allèguent que les actifs dudit régime ont été mal gérés. La société est l'un des employeurs visés par cette poursuite où un milliard de dollars en dommages-intérêts sont réclamés à un total de 17 défendeurs. De plus, les demandeurs sollicitent la nomination d'un représentant de la défense pour les employeurs de tous les participants du régime de retraite interentreprises. L'action est présentée sous forme de recours collectif au nom de tous les bénéficiaires du régime de retraite interentreprises et elle n'en est qu'à ses toutes premières étapes. La société entend se défendre vigoureusement, mais pour le moment, la défense n'a pas encore été déposée.

Note 22. Opérations entre apparentés

L'actionnaire majoritaire de la société, George Weston limitée (« Weston »), et ses sociétés affiliées, autres que la société, sont des apparentés. La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les apparentés et à acquitter tous les soldes avec ceux-ci selon les conditions du marché. Les opérations entre apparentés sont décrites ci-après.

Achats de stocks Les achats de stocks des apparentés destinés à la revente dans le réseau de distribution de la société représentent environ 3 % (3 % en 2005) du coût des ventes, frais de vente et d'administration. Le montant interentreprises à payer relativement à ces stocks, à la fin de l'exercice, est comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer.

Ententes de partage des coûts Weston a conclu certains contrats avec des tierces parties visant la prestation de services administratifs et généraux, y compris des services de télécommunications et de technologie de l'information au nom de la société. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et Weston portant sur ces coûts, la société a convenu d'assumer sa quote-part des coûts engagés en son nom par Weston. Les paiements versés par la société aux termes des ententes de partage des coûts se sont élevés à environ 25 \$ (22 \$ en 2005).

Immobilier La société loue certains immeubles d'une société affiliée à Weston, essentiellement des locaux à bureaux à un prix d'environ 4 \$ (4 \$ en 2005). En 2006, la société a acheté à une société affiliée à Weston un immeuble qu'elle prévoit aménager éventuellement pour une contrepartie de 8 \$ payée d'avance conformément aux dispositions d'un ancien bail foncier conclu entre les parties.

Emprunts/prêts La société peut, à l'occasion, contracter un emprunt à court terme auprès de Weston ou lui consentir un prêt à court terme, au taux des effets de commerce. L'encours des emprunts et des prêts était nul à la fin de l'exercice.

Questions fiscales À l'occasion, la société ainsi que Weston et ses sociétés affiliées peuvent faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées et, en conséquence, peuvent conclure des ententes à cet égard. Ces choix et les ententes correspondantes n'ont eu aucune incidence importante sur la société.

Ententes de gestion La société gère, par l'entremise de Glenhuron, certains éléments de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme pour le compte de filiales en propriété exclusive non canadiennes de Weston aux États-Unis. Les frais de gestion sont fondés sur les taux du marché et compris dans les intérêts débiteurs.

Vente d'un portefeuille de prêts En 2005, Glenhuron a vendu un portefeuille de prêts à long terme exigibles d'une tierce partie à une filiale en propriété exclusive de Weston. Les prêts de ce portefeuille ont été acquis initialement auprès de tierces institutions financières en 2001. Cette opération a été conclue par Glenhuron dans le cadre de la gestion continue de l'ensemble de son portefeuille de placements.

La contrepartie en espèces de 106 \$ US est fondée sur la juste valeur marchande du portefeuille de prêts et équivaut approximativement à la valeur comptable. Un examen indépendant de l'analyse de l'évaluation a été obtenu par la société afin de s'assurer que la méthode utilisée par Glenhuron pour en arriver à la juste valeur marchande était raisonnable. À la date de la vente, la tranche à court terme de ce portefeuille de prêts, qui s'élève à 13 \$ US, a été comprise dans les débiteurs et la tranche à long terme des prêts de 93 \$ US a été comptabilisée dans les autres actifs.

Glenhuron a conclu une entente avec la filiale de Weston pour l'administration du portefeuille de prêts.

Note 23. Événement postérieur à la date du bilan

Postérieurement à la fin de l'exercice, la société a approuvé et annoncé la restructuration des activités de commercialisation et d'exploitation en magasin afin de rationaliser ces fonctions. Les coûts de cette restructuration comprennent des indemnités de départ, des primes de maintien en poste et d'autres coûts qui devraient totaliser entre 150 \$ et 200 \$ et dont la plus grande partie sera passée en charges au premier semestre de 2007.

Note 24. Renseignements supplémentaires

Informations sectorielles La société œuvre dans un seul secteur d'exploitation isolable, à savoir le marchandisage, qui comprend principalement l'alimentation ainsi que la marchandise générale et les produits et services pharmaceutiques. Toutes les ventes à des tiers ont été réalisées au Canada et toutes les immobilisations de même que tous les écarts d'acquisition sont attribuables aux activités exercées au Canada.

Rétrospective des cinq derniers exercices¹⁾

Exercice ²⁾ (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2006	2005	2004	2003	2002
Résultats d'exploitation					
Chiffre d'affaires ⁴⁾	28 640	27 627	26 030	25 066	22 953
Chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV ³⁾⁴⁾	28 257	27 212	26 030	25 066	22 953
BAIIA ajusté ³⁾	1 892	2 132	2 125	1 881	1 671
Bénéfice d'exploitation	289	1 401	1 652	1 467	1 303
Bénéfice d'exploitation ajusté ³⁾	1 326	1 600	1 652	1 488	1 317
Intérêts débiteurs	259	252	239	196	161
Bénéfice net (perte)	(219)	746	968	845	728
Situation financière					
Fonds de roulement	675	539	290	356	320
Immobilisations	8 055	7 785	7 113	6 390	5 557
Écarts d'acquisition	794	1 587	1 621	1 607	1 599
Total de l'actif	13 486	13 761	12 949	12 113	11 047
Dette nette ³⁾	3 891	3 901	3 828	3 707	2 932
Capitaux propres	5 441	5 886	5 414	4 690	4 082
Flux de trésorerie					
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 180	1 489	1 443	1 032	998
Flux de trésorerie disponibles ³⁾	70	103	(24)	(437)	(208)
Dépenses en immobilisations	937	1 156	1 258	1 271	1 079
Par action ordinaire (en dollars)					
Bénéfice net (perte) de base	(0,80)	2,72	3,53	3,07	2,64
Bénéfice net de base ajusté ³⁾	2,72	3,35	3,48	3,10	2,68
Taux de dividende à la fin de l'exercice	0,84	0,84	0,76	0,60	0,48
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	4,31	5,43	5,26	3,75	3,61
Dépenses en immobilisations	3,42	4,22	4,59	4,62	3,91
Valeur comptable	19,85	21,48	19,74	17,07	14,79
Cours à la fin de l'exercice	48,79	56,37	72,02	67,85	54,00
Ratios financiers					
Marge BAIIA ajustée (en pourcentage) ³⁾	6,7	7,8	8,2	7,5	7,3
Marge d'exploitation (en pourcentage)	1,0	5,1	6,3	5,9	5,7
Marge d'exploitation ajustée (en pourcentage) ³⁾	4,7	5,9	6,3	5,9	5,7
Rendement de l'actif total moyen (en pourcentage) ³⁾	2,3	11,2	14,2	13,9	13,8
Rendement des capitaux propres moyens (en pourcentage)	(3,9)	13,2	19,2	19,3	19,0
Couverture des intérêts	1,0	5,1	6,4	6,4	6,8
Dette nette ³⁾ sur les capitaux propres	0,72	0,66	0,71	0,79	0,72
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sur la dette nette ³⁾	0,30	0,38	0,38	0,28	0,34
Ratio cours/bénéfice net à la fin de l'exercice	(61,0)	20,7	20,4	22,1	20,5
Ratio cours/valeur comptable à la fin de l'exercice	2,5	2,6	3,6	4,0	3,7

1) Se reporter au glossaire à la page 80 pour les définitions et ratios.

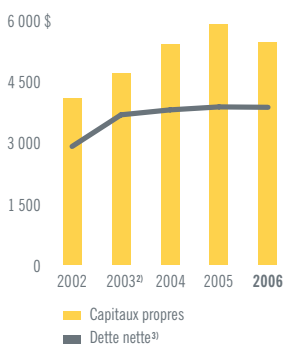
2) L'exercice 2003 comprenait 53 semaines.

3) Se reporter aux Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 40.

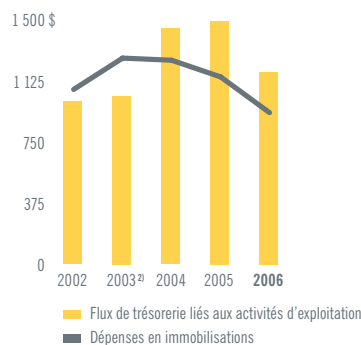
4) En 2006, la société a mis en application sur une base rétroactive l'abrégié 156 du Comité sur les problèmes nouveaux, *Comptabilisation par un fournisseur d'une contrepartie consentie à un client (y compris un revendeur des produits du fournisseur)*. Par conséquent, certains avantages promotionnels consentis à des magasins franchisés, associés et indépendants au cours des exercices antérieurs ont été reclassés au chiffre d'affaires ainsi qu'au coût des ventes, frais de vente et d'administration. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la section Normes comptables mises en œuvre en 2006 du rapport de gestion paraissant dans le présent rapport financier.

5) Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

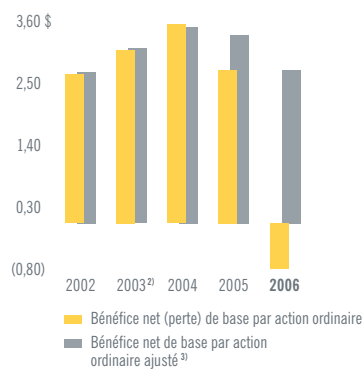
Capitaux propres et dette nette²⁾
(en millions de dollars)



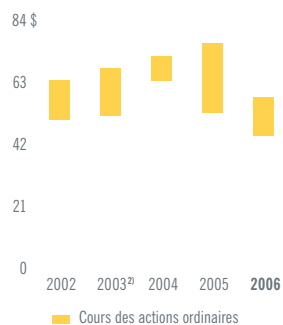
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et dépenses en immobilisations
(en millions de dollars)



Bénéfice net (perte) de base et bénéfice net de base par action ordinaire ajusté³⁾ (en dollars)



Cours des actions ordinaires
(en dollars)



Glossaire

Terme	Définition	Terme	Définition
BAIIA ajusté	Bénéfice d'exploitation ajusté avant l'amortissement (se reporter aux Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 40).	Expansion majeure	Expansion d'un magasin dont l'augmentation de la superficie en pieds carrés est supérieure à 25 % de sa superficie avant l'expansion.
Bénéfice d'exploitation	Bénéfice avant les intérêts débiteurs et les impôts sur le bénéfice.	Expansion mineure	Expansion d'un magasin dont l'augmentation de la superficie en pieds carrés est inférieure ou égale à 25 % de sa superficie avant l'expansion.
Bénéfice d'exploitation ajusté	Bénéfice d'exploitation ajusté pour tenir compte des éléments qui touchent la comparabilité des résultats financiers et qui ne découlent pas des activités courantes (se reporter aux Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 40).	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action ordinaire	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation divisés par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.
Bénéfice net (perte) de base par action ordinaire	Bénéfice net (perte) attribuable aux actionnaires ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sur la dette nette	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, divisés par la dette nette.
Bénéfice net de base par action ordinaire ajusté	Bénéfice net de base par action ordinaire ajusté pour tenir compte des éléments qui touchent la comparabilité des résultats financiers et qui ne découlent pas des activités courantes (se reporter aux Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 40).	Flux de trésorerie disponibles	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation moins les dépenses en immobilisations et les dividendes (se reporter aux Mesures non conformes aux PCGR à la page 40).
Bénéfice net (perte) dilué par action ordinaire	Bénéfice net (perte) attribuable aux actionnaires ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, moins l'effet dilutif des attributions d'options sur actions en cours à la fin de l'exercice.	Fonds de roulement	Total de l'actif à court terme moins le total du passif à court terme.
Chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV	Chiffre d'affaires total moins le chiffre d'affaires attribuable à la consolidation des EDDV conformément à la NOC-15 (se reporter aux Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 40).	Marge BAIIA ajustée	BAIIA ajusté divisé par le chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV (se reporter aux Mesures non conformes aux PCGR à la page 40).
Chiffre d'affaires de magasins comparables	Chiffre d'affaires de magasins situés dans un même emplacement physique et exploités dans ce lieu pendant les deux exercices faisant l'objet d'une comparaison, compte non tenu du chiffre d'affaires de tout magasin ayant subi une conversion ou une rénovation majeure au cours de l'exercice.	Marge brute	Chiffre d'affaires moins le coût des ventes et les freintes de stock divisé par le chiffre d'affaires.
Chiffre d'affaires des magasins détenus par la société, par pied carré moyen	Chiffre d'affaires des magasins détenus par la société divisé par leur superficie moyenne en pieds carrés à la fin de l'exercice.	Marge d'exploitation	Bénéfice d'exploitation divisé par le chiffre d'affaires.
Conversion	Un magasin portant une bannière de la société et converti en une autre bannière de la société.	Marge d'exploitation ajustée	Bénéfice d'exploitation ajusté divisé par le chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV (se reporter aux Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 40).
Couverture des intérêts	Bénéfice d'exploitation divisé par les intérêts débiteurs plus les intérêts capitalisés au titre des immobilisations.	Marque contrôlée	Marque et marque de commerce associée, appartenant à la société et utilisées pour ses propres produits et services.
Dépenses en immobilisations	Acquisitions d'immobilisations.	Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	Nombre d'actions ordinaires en circulation déterminé en établissant un rapport entre la période au cours de l'exercice pendant laquelle les actions ordinaires étaient en circulation et la durée totale de cet exercice.
Dépenses en immobilisations par action ordinaire	Dépenses en immobilisations divisées par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.	Nouveau magasin	Magasin nouvellement construit, converti ou ayant subi une expansion majeure.
Dette nette	Dette bancaire, effets de commerce, tranche de la dette à long terme à moins de un an, dette à long terme et titres de capitaux propres assimilables à un titre de créance moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme (se reporter aux Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 40).	Rapport annuel	Pour 2006, le rapport annuel se compose du sommaire annuel et du rapport financier.
Dette nette sur les capitaux propres	Dette nette divisée par le total des capitaux propres.	Ratio cours/bénéfice net (perte) à la fin de l'exercice	Cours de l'action ordinaire à la fin de l'exercice divisé par le bénéfice net (perte) de base par action ordinaire pour l'exercice.
Entité à détenteurs de droits variables (« EDDV »)	Désigne soit une entité dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné, soit une entité dont les détenteurs de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle (se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés).	Ratio cours / valeur comptable à la fin de l'exercice	Cours de l'action ordinaire à la fin de l'exercice divisé par la valeur comptable par action ordinaire à la fin de l'exercice.
Exercice	Un exercice se termine le samedi le plus près du 31 décembre et compte habituellement 52 semaines, mais compte 53 semaines tous les 5 ou 6 ans. L'exercice terminé le 3 janvier 2004 comprenait 53 semaines.	Rendement de l'actif total moyen	Bénéfice d'exploitation divisé par l'actif total moyen, compte non tenu de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme (se reporter aux Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 40).
		Rendement des capitaux propres moyens	Bénéfice net (perte) attribuable aux actionnaires ordinaires divisé par le total des capitaux propres moyens.
		Rénovation	Dépenses en immobilisations dans un magasin sans modification de sa superficie.
		Superficie en pieds carrés de vente au détail	Superficie en pieds carrés de vente au détail comprenant les magasins détenus par la société et les magasins franchisés.
		Taux de dividende par action ordinaire à la fin de l'exercice	Dividende par action ordinaire déclaré au quatrième trimestre, multiplié par quatre.
		Valeur comptable par action ordinaire	Capitaux propres divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice.
		Ventes au détail	Ventes combinées des magasins détenus par la société et des magasins franchisés indépendants de la société.

Renseignements sur la société et à l'intention des actionnaires

Siège social et centre de services aux magasins

Les Compagnies Loblaw limitée
1 President's Choice Circle
Brampton, Canada
L6Y 5S5
Téléphone : 905-459-2500
Télécopieur : 905-861-2206
Internet : www.loblaw.ca

Inscription boursière et symbole boursier

Les actions ordinaires de la société sont inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole « L ».

Actions ordinaires

W. Galen Weston et George Weston limitée sont propriétaires réels de 63 % des actions ordinaires de la société.

À la fin de l'exercice 2006, il y avait 274 173 564 actions ordinaires émises et en circulation, 5 696 actionnaires ordinaires inscrits et 100 744 229 actions ordinaires négociables sur le marché public.

Le volume quotidien moyen des transactions sur les actions ordinaires de la société en 2006 était de 382 410.

Marques de commerce

Les Compagnies Loblaw limitée et ses filiales sont propriétaires d'un certain nombre de marques de commerce. Plusieurs filiales utilisent sous licence d'autres marques de commerce. Ces marques de commerce sont la propriété exclusive de Les Compagnies Loblaw limitée ou du concédant de licence et, lorsqu'elles sont mentionnées dans le présent rapport, elles figurent en italique.

Politique en matière de dividendes sur les actions ordinaires

La société a comme politique de verser un dividende, représentant environ 20 % à 25 % du bénéfice net de base par action ordinaire ajusté de l'exercice précédent.¹⁾

Dates relatives aux dividendes sur les actions ordinaires

La déclaration et le versement des dividendes trimestriels sont effectués conformément à l'approbation du Conseil d'administration. Les dates prévues de la clôture des registres et des versements pour 2007 sont les suivantes :

Clôture des registres	Date de versement
15 mars	1 ^{er} avril
15 juin	1 ^{er} juillet
15 sept.	1 ^{er} oct.
15 déc.	30 déc.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

La société a présenté une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités à la Bourse de Toronto.

Relations avec les investisseurs

Les actionnaires, les analystes de valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à Geoffrey H. Wilson, vice-président principal, services financiers et relations avec les investisseurs, et au siège social de la société ou par courriel à investor@loblaw.ca

Valeur des actions ordinaires

Aux fins des gains en capital, le prix de base au jour de l'évaluation (le 22 décembre 1971) pour les actions ordinaires de la société est de 0,958 \$ l'action. La valeur au 22 février 1994 était de 7,67 \$ l'action ordinaire.

Agent des transferts et agent comptable des registres

Société de fiducie
Computershare du Canada
100 University Avenue
Toronto, Canada
M5J 2Y1
Téléphone : 416-263-9200
Sans frais : 1-800-663-9097
Télécopieur : 416-263-9394
Télécopieur sans frais : 1-888-453-0330

Si vous désirez modifier votre adresse ou éliminer les envois multiples ou si vous avez d'autres questions sur un compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec la Société de fiducie Computershare du Canada.

Vérificateurs indépendants

KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Toronto, Canada

Assemblée annuelle et extraordinaire

L'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de Les Compagnies Loblaw limitée se tiendra le mardi 1^{er} mai 2007 à 11 h au Maple Leaf Gardens, 60 Carlton Street, Toronto, Canada.

Des informations financières supplémentaires ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) et au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), organisme de réglementation principal de la Banque le Choix du Président, filiale de la société. La société procède à un appel d'analystes peu de temps après l'émission de ses rapports trimestriels. Ces appels sont archivés dans la section destinée aux investisseurs sur le site Web de la société.

This report is available in English.

Le présent rapport financier a été imprimé au Canada sur du papier Husky Offset, sans chlore et fabriqué dans une installation indépendamment certifiée conforme aux dispositions d'approvisionnement de la norme Aménagement forestier durable[®] (AFD).

1) Se reporter aux Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 40.

